

Programme Communal de Développement Rural

Mont-de-l'Enclus

Partie 1 | Description des caractéristiques socio-économiques

Version mise à jour

07.2017

Document rédigé par Camille Mestdag, Marion Pladys et Philippe Wanderpepen en 2014.

Cartographie dressée par Marion Giffo.

Sous la direction de Nicolas Plouvier

Table des matières

1	Caractéristiques générales de la commune.....	8
2	Bilan des opérations de développement rural précédentes.....	9
2.1	Synthèse des opérations précédentes.....	9
2.2	Bilan des conventions signées.....	9
2.3	Bilan de la dynamique mise en place.....	9
3	Caractéristiques géographiques.....	12
3.1	Localisation générale et appartenances supra-territoriales.....	12
3.2	Description du territoire.....	13
3.2.1	Milieu physique et naturel.....	13
3.2.2	Milieu humain.....	20
3.2.3	Éléments de situation juridique.....	30
3.3	Transports et mobilité.....	36
3.3.1	Réseau routier.....	36
		38
3.3.2	Transports collectifs.....	38
3.3.3	Mobilité douce.....	39
3.3.4	Outils de gestion.....	39
3.4	Équipements techniques.....	39
3.5	Synthèse et grille AFOM.....	40
4	Caractéristiques sociales.....	43
4.1	Démographie.....	43
4.1.1	Evolution de la population globale.....	43
4.1.2	Mouvement.....	45
4.1.3	Structure.....	45
4.1.4	Répartition spatiale.....	47
4.1.5	Typologie des ménages et des noyaux familiaux.....	49
4.2	Revenus.....	50
4.2.1	Revenu moyen.....	50
4.2.2	Classes de revenu.....	50
4.2.3	Répartition spatiale.....	51
4.2.4	Droit à l'intégration sociale.....	53
4.3	Logement.....	53
4.3.1	Typologie.....	53
4.3.2	Coûts.....	55
4.3.3	Logements publics.....	56
4.4	Enseignement et population scolaire.....	56
4.5	Services aux personnes.....	57

4.5.1	Soins de santé	57
4.5.2	Aide à la personne	58
4.6	Activités socio-culturelles	59
4.6.1	Patrimoine	59
4.6.2	Folklore	59
4.6.3	Culture	59
4.6.4	Sports	60
4.6.5	Loisirs	60
4.6.6	Structures d'accueil et équipements.....	61
4.7	Synthèse et grille AFOM.....	63
5	Caractéristiques économiques	66
5.1	Emploi.....	66
5.1.1	Economie locale	66
5.1.2	Activité de la population	67
5.1.3	Mobilité des travailleurs	68
5.1.4	Chômage	69
5.1.5	Outils de développement	71
5.2	Agriculture.....	71
5.2.1	Typologie des exploitations	71
5.2.2	Emplois	73
5.2.3	Perspectives	74
5.3	Commerces et professions libérales	75
5.4	Tourisme	76
5.4.1	Sites et équipements touristiques.....	76
5.4.2	Hébergements	76
5.5	Synthèse et grille AFOM.....	78
6	Gestion communale	80
6.1	Conseil communal	80
6.2	Politiques locales	80
6.2.1	Programme de politique générale	80
6.2.2	Politique communale du logement 2014-2016	81
6.2.3	Fonds d'investissement 2014-2016.....	81
6.3	Politique de gestion des eaux usées et des déchets	81
6.3.1	Consommation en eau	81
6.3.2	Gestion des eaux usées	82
6.3.3	Collecte des déchets	83
6.3.4	Production de déchets	83
6.4	Consommation énergétique des bâtiments communaux	83
6.5	Outils d'information et de participation	84

6.6	Patrimoine public	84
6.6.1	Propriétés communales	84
6.6.2	Propriétés du CPAS.....	84
6.7	Services communaux	86
6.8	Moyens humains et financiers	86
7	Fiches « villages »	88
7.1	Amougies	88
7.2	Anserœul	90
7.3	Orroir.....	92
7.4	Russeignies	94
8	Tableau récapitulatif des documents de planification, de développement et de gestion en vigueur	96
8.1	Documents d'orientation supra-communaux.....	96
8.2	Documents d'orientation communaux	97
8.3	Documents réglementaires.....	97
8.4	Périmètres d'aménagement	98
8.5	Autres périmètres juridiques.....	98
9	Premières conclusions	99
10	Annexes.....	100
10.1	Bilan des Opérations de Développement Rural précédentes – tableaux récapitulatifs	100
10.2	Evolution de l'occupation du sol en Wallonie picarde et en Wallonie	103
10.3	Inventaire des arbres et haies remarquables	104
10.4	Dénomination des secteurs statistiques.....	112
10.5	Economie locale	113
10.6	Liste des entreprises	115
10.7	Activités de la population	119
10.8	Programme de politique générale	121
10.9	Ancrage local 2014-2016.....	128
10.10	Fonds d'investissement 2014-2016.....	131
10.11	Plan d'Assainissement pas Sous-bassin Hydrographique (PASH).....	133
10.12	Organigramme des services communaux	135
10.13	Capacité financière	136

Préambule

Le Collège communal de Mont-de-l'Enclus a décidé de réviser son Programme Communal de Développement Rural.

Dans le cadre de cette première partie consacrée à la description des caractéristiques socio-économiques, les situations géographique, économique et sociale de Mont-de-l'Enclus seront comparées aux territoires de référence que sont l'arrondissement de Tournai, le Parc naturel du Pays des Collines, la Wallonie picarde, la Wallonie et la Belgique.

Pour ce faire, les dernières données disponibles ont été exploitées pour les différentes thématiques en veillant, dans la mesure du possible, à intégrer des données temporelles afin d'identifier les grandes tendances.



Carte 1 | Localisation générale IGN

1 CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA COMMUNE

La commune de Mont-de-l'Enclus est un territoire très rural du Nord de la Wallonie picarde de près de 3.500¹ habitants sur 2.723 hectares. Ses voisins directs sont trois communes flamandes – Avelgem, Kluisbergen, Renaix – et les deux communes wallonnes – Celles et Frasnes-lez-Anvaing.

Les pôles urbains les plus proches sont Renaix, Avelgem et Tournai. La N48 Tournai-Renaix positionne les villages de l'entité à une vingtaine de minutes de ces pôles et du réseau autoroutier (E429 et E42).

Mont-de-l'Enclus, dont le nom est directement tiré de la colline qui structure son paysage, est composée de 4 villages : Anserœul, Amougies, Orroir et Russeignies. Une spécificité géographique réside en la limite régionale matérialisée par la ligne de crête du mont de l'Enclus et, dans une moindre mesure, par l'ancien cours de l'Escaut.

Historiquement, Orroir, Amougies et Russeignies appartenaient à la Région flamande. Ils ont été intégrés à la Région wallonne en septembre 1963. Ces trois villages, avec le village d'Anserœul, ont fusionné le 1^{er} janvier 1977, pour former la commune de Mont-de-l'Enclus.

Le mont de l'Enclus, couvert par 600 hectares de forêt dont 20 sont directement accessibles au public, culmine à 141 mètres d'altitude. Un site Natura 2000 couvre d'ailleurs une partie du sommet boisé. Le réseau hydrographique de Mont-de-l'Enclus s'articule autour de la Rhosnes, cours d'eau de 1^{ère} catégorie qui traverse la commune d'Est en Ouest pour se jeter dans l'Escaut.

La composition particulière de son territoire, entre relief marqué, paysages attrayants et massifs boisés, participe à l'attractivité touristique (randonnées, cyclisme) de Mont-de-l'Enclus, concentrée en particulier au sommet du mont : l'Enclus du Haut.

Amougies est le chef-lieu de la commune et est aussi le village le mieux équipé : outre les administrations et services liés (centre de lecture publique, espace public numérique, bureau de poste, etc.), c'est aussi à Amougies que l'on trouve le plus de commerces, de professions libérales (notamment les médecins) et d'artisans. Orroir tient sa spécificité en la présence de commerces HORECA et de détail liés à l'attractivité touristique de l'Enclus du Haut. Russeignies ne compte plus aucun commerce alimentaire de proximité. Anserœul accueille l'unique école.

Mont-de-l'Enclus est une commune rurale : 80 % du territoire sont consacré aux cultures et aux pâtures. La typologie des exploitations agricoles est plutôt mixte et de type familial. Par contre, outre la déclivité conjoncturelle du milieu agricole (âge des exploitants, faible taux de reprise), le secteur ne présente pas de diversification malgré la dynamique et le soutien apporté par le Parc naturel du Pays des Collines.

La structure urbaine est marquée par l'attractivité résidentielle de la commune : la linéarisation historique du bâti a été renforcée par le bouchage des dents creuses, autorisé par un Plan de secteur plutôt favorable à l'urbanisation des contreforts et du sommet du mont. Suite à des phénomènes de glissement de terrain observés en 1994, un Plan Communal d'Aménagement régit l'urbanisation des zones sensibles.

La mobilité à Mont-de-l'Enclus est marquée par une forte dépendance à la voiture du fait de sa distance relativement éloignée des pôles urbains périphériques et de la desserte en transport collectif limitée. Prochainement, la Ligne87 sera aménagée en RAVeL et créera une dorsale à vocation touristique et fonctionnelle à travers la commune et vers les territoires limitrophes.

¹ Mise à jour : Au 01/01/2017 Mont de l'Enclus comptait 3716 habitants.

2 BILAN DES OPÉRATIONS DE DÉVELOPPEMENT RURAL PRÉCÉDENTES

2.1 Synthèse des opérations précédentes

Comptant alors parmi les quelques communes-pilotes en ce domaine, Mont-de l'Enclus s'est engagé dans le développement rural dès 1979, adoptant son premier « **Schéma directeur de rénovation rurale** » en **1981**.

Les principaux objectifs étaient entre autres de :

- Maintenir et augmenter l'emploi de qualité sur place ;
- Répondre aux besoins de premières résidences de la population rurale pour le logement, les équipements et les services ;
- Développer l'initiative industrielle adaptée aux régions rurales ;
- Assurer le développement de l'agriculture et des produits dérivés.

Parmi la trentaine de projets mis en œuvre, sept l'ont été dans le cadre d'une convention de rénovation rurale : l'aménagement de la cour de l'école d'Orroir, la création d'une nouvelle ligne de transport entre Tournai et Renaix, l'aménagement de cheminements (chemins, chemins agricoles, trottoirs), l'aménagement de la place d'Anserœul et l'ouverture au public du bois d'Anserœul (bois de Behaeghel).

De 1991 à 2001, Mont-de-l'Enclus bénéficie d'une nouvelle opération de développement rural. Les principaux objectifs qui sous-tendaient le schéma directeur de 1982 sont maintenus :

- Fixer la population locale ;
- Améliorer l'image de marque de la commune ;
- Exploiter au maximum le potentiel touristique ;
- Favoriser le développement endogène avec toutefois des accents différents.

Durant les 10 années écoulées, la commune et ses habitants ont pu bénéficier d'une quinzaine de projets dont 8 couverts par une convention (DR, Objectif 1 ou Phasing-out). Les projets non couverts par une convention portaient principalement sur la valorisation du tourisme et sur les cheminements.

Les tableaux récapitulatifs des projets mis en œuvre dans le cadre des deux ODR sont présentés à l'annexe 1.

2.2 Bilan des conventions signées

En 20 ans de développement rural, 11 conventions ont été signées entre la Commune et la Région wallonne avec, dans certains cas, une intervention européenne complémentaire (FEDER ou FEOGA).

Le tableau ci-après en est une synthèse.

2.3 Bilan de la dynamique mise en place²

L'ensemble des projets mis en œuvre à Mont-de-l'Enclus a permis de soutenir activement les dynamiques associatives par la création d'équipements de proximité adaptés à leurs besoins. Les taux d'occupation satisfaisants en sont le meilleur indicateur.

Un autre grand domaine d'action s'est centré sur la dynamique économique, à travers le soutien des entreprises locales et à travers la valorisation touristique de l'Enclus du Haut.

L'ensemble des projets, subsidiés ou non, a contribué à maintenir la vie dans les villages et à limiter leur « dortoirisation ».

² Voir Annexe 10.1 : Bilan des Opérations de Développement Rural précédentes – tableaux récapitulatifs

Par contre, des thématiques importantes telles que le logement, l'environnement ou le patrimoine sont moins présentes alors qu'elles sont désormais des composantes importantes de la qualité de vie des habitants et de la cohésion sociale (par la création d'une identité fédératrice).

Convention - exécution	Projet	Avenant	Total FB €	RR/DR FB €	Autres* FB €	Commune FB €	Remarques
SDRR 1981	1982 Aménagement de la cour de l'école (Orroir)	1995	2.938.976	1.304.395		1.634.581	
	Chemin du Bue (Anserœul)	1995	2.689.689	1.201.360	934.391	533.938	*Voiries agricoles
	Rue du Couvent (Russeignies)	1995	1.677.422	754.839	587.099	335.484	*Voiries agricoles
	Place (Anserœul)						
	- Acquisitions						
	- Phase 1	1995	850.000	637.500		212.500	
			4.892.010	3.689.008		1.223.002	
	1984 Aménagement de points de vue	1995	600.000	375.000		425.000	Financé sur fonds communaux
	Aménagement d'un chemin d'accès d'industrie - Verbreteq (Amougies)	1995	4.500.000	2.025.000	4.575.000	900.000	Abandonné
	Aménagement de sentiers	1995	4.400.000	4.050.000		350.000	Financé sur fonds communaux
SDRR 1981	1987 Acquisition du bois Behaeghel	1995	11.362.896	9.090.317		2.272.579	
	1988 Aménagement de la place - phase 2 (Anserœul)	1995	8.213.240	6.060.316		2.152.924	
			1.623.517	1.298.814		324.703	
	1989 Aménagement du bois Behaeghel						
	- Etude d'intégration	1991,	480.988	384.790		96.198	
	- Création d'une placette (acquisition et aménagement)	1995	10.777.378	8.621.902		2.155.476	
	- Aménagement (espace-rue) de l'Enclus du Haut		8.439.565	6.248.746		2.190.819	
	Aménagement du centre - phase 1 (Russeignies)						
	- Place-carrefour	1991,					Abandonné
	- Rue de la cure, parc communal et place de la gare	1995	18.750.000	15.000.000		3.750.000	
PCDR 1991	1992 Aménagement de l'assiette de chemin de fer n°83 et premier aménagement (Orroir)		1.200.000	960.000		240.000	
	Réfection et aménagement de la voirie agricole		2.200.000	1.760.000		440.000	
	1995 Aménagement (espace-rue) de l'Enclus du Haut (Orroir)		6.000.000	2.400.000	3.000.000	600.000	*FEDER
	Aménagement de l'ancienne école en maison de village (Orroir)		4.000.000	1.600.000	2.000.000	400.000	*FEDER
	1996 Aménagement de la place-carrefour (Amougies)		9.000.000	3.600.000	4.500.000	900.000	*FEDER
	1997 Aménagement d'une maison de village et de ses abords (Amougies)		15.000.000	6.000.000	7.500.000	1.500.000	*FEDER
	1998 Aménagement de l'Enclus du Haut - phase 4 (Orroir)		13.000.000	10.400.000		2.600.000	
	2002 Place-carrefour et ses abords (Orroir)						
	- Acquisition	2005	42.000,00	33.600,00		8.400,00	
	- Aménagements		330.000,00	264.000,00		66.000,00	
	Construction d'un atelier rural (Anserœul)		694.101,86	277.640,74	347.050,93	69.410,19	*FEOGA

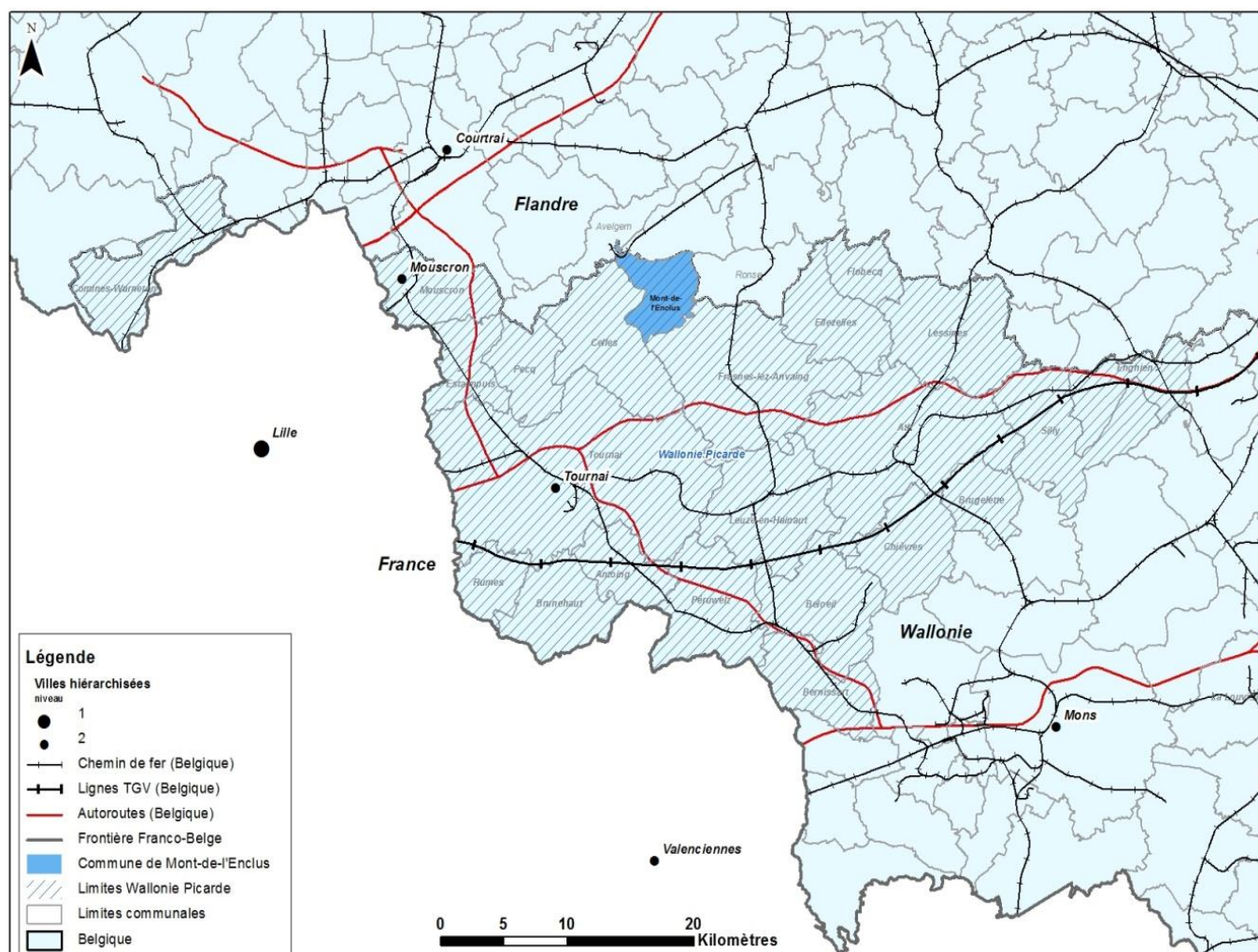
Figure 1 | Bilan des conventions signées entre 1982 et 2002

3 CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES

3.1 Localisation générale et appartenances supra-territoriales

La commune de Mont-de-l'Enclus, dont le nom est directement tiré de la colline qui structure son paysage, est composée de 4 villages : Anserœul, Amougies, Orroir et Russeignies.

Historiquement, Orroir, Amougies et Russeignies appartenaient à la Région flamande. Ils ont été intégrés à la Région wallonne en septembre 1963. Ces trois villages, avec le village d'Anserœul, ont fusionné le 1^{er} janvier 1977, pour former la commune de Mont-de-l'Enclus.



Carte 2 | Localisation générale

La commune du Mont-de-l'Enclus se situe au nord de la Wallonie picarde, à la frontière avec la Région flamande. Les communes limitrophes sont Frasnes-lez-Anvaing, Celles, Avelgem, Kluisbergen et Renaix.

Mont-de-l'Enclus se situe au cœur de territoires et de bassins de vie imbriqués :

- La **Wallonie picarde** : à l'échelle du bassin de vie, le développement de Mont-de-l'Enclus est associé au Projet de Région de la Wallonie picarde adopté par le Conseil de Développement de la Wallonie picarde en février 2008.

- Le **Parc naturel du Pays des Collines** : créé en 1997, ses grands domaines d'actions sont :
 - La protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel ;
 - Le paysage et l'aménagement du territoire ;
 - Le développement économique et rural ;
 - L'accueil, l'éducation et l'information du public.

Le détail de ses actions à Mont-de-l'Enclus est fourni dans les chapitres ad hoc.

- L'**Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai** : la principale mission de ce Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) est de promouvoir et de soutenir une coopération transfrontalière efficace et cohérente au service du développement de son territoire.

Certaines villes et communes périphériques exercent une attractivité plus ou moins forte sur Mont-de-l'Enclus :

- Tournai, commune de presque 70.000 habitants, offre un pôle urbain bien équipé attractif sur les plans professionnels, scolaires, commerciaux, pour les loisirs et pour les soins de santé.
- Renaix, commune flamande à facilités de 25.000 habitants, est un pôle urbain attractif sur les plans professionnels, scolaires, commerciaux, pour les loisirs et pour les soins de santé.
- Avelgem, commune de près de 10.000 habitants, est un gros bourg attractif sur le plan commercial principalement.

3.2 Description du territoire

3.2.1 Milieu physique et naturel

▪ **Sous-sol et phénomènes karstiques**

Le territoire enclusien repose sur un sous-sol issu du groupe tertiaire. Majoritairement éocène, seul le sommet du Mont appartient au tertiaire pliocène.

Le Mont-de-l'Enclus doit son existence à sa roche de grès plus résistante, contenant souvent des galets de silex profondément altérés, ayant permis une érosion moins marquée que son territoire environnant.

Le lit majeur de la Rhosnes est couvert d'alluvions récentes et, en quelques endroits, de tourbe.

Le sommet du mont accueillait auparavant une sablière.

La cartographie wallonne des contraintes karstiques ne couvre que l'extrême sud du territoire enclusien. Cette partie de la commune est classée en niveau de contrainte faible.

« A l'ère quaternaire, (...) le Mont-de-l'Enclus était entouré d'eau, c'était une vraie île formée d'une série d'assises sableuses et argileuses. Les quatre glissements en masse des glaciers du nord ont complètement transformé le paysage, ils l'ont écrasé, partiellement emporté ou enfoui. L'étage Diestien formé de sables grossiers ferrugineux qui couronne le Mont-de-l'Enclus et les collines avoisinantes, réunissait ces différents lambeaux entre eux formant un cordon littoral couronné de hautes dunes. Ces collines ont donc survécu à la grande érosion suite au retrait de la mer. »

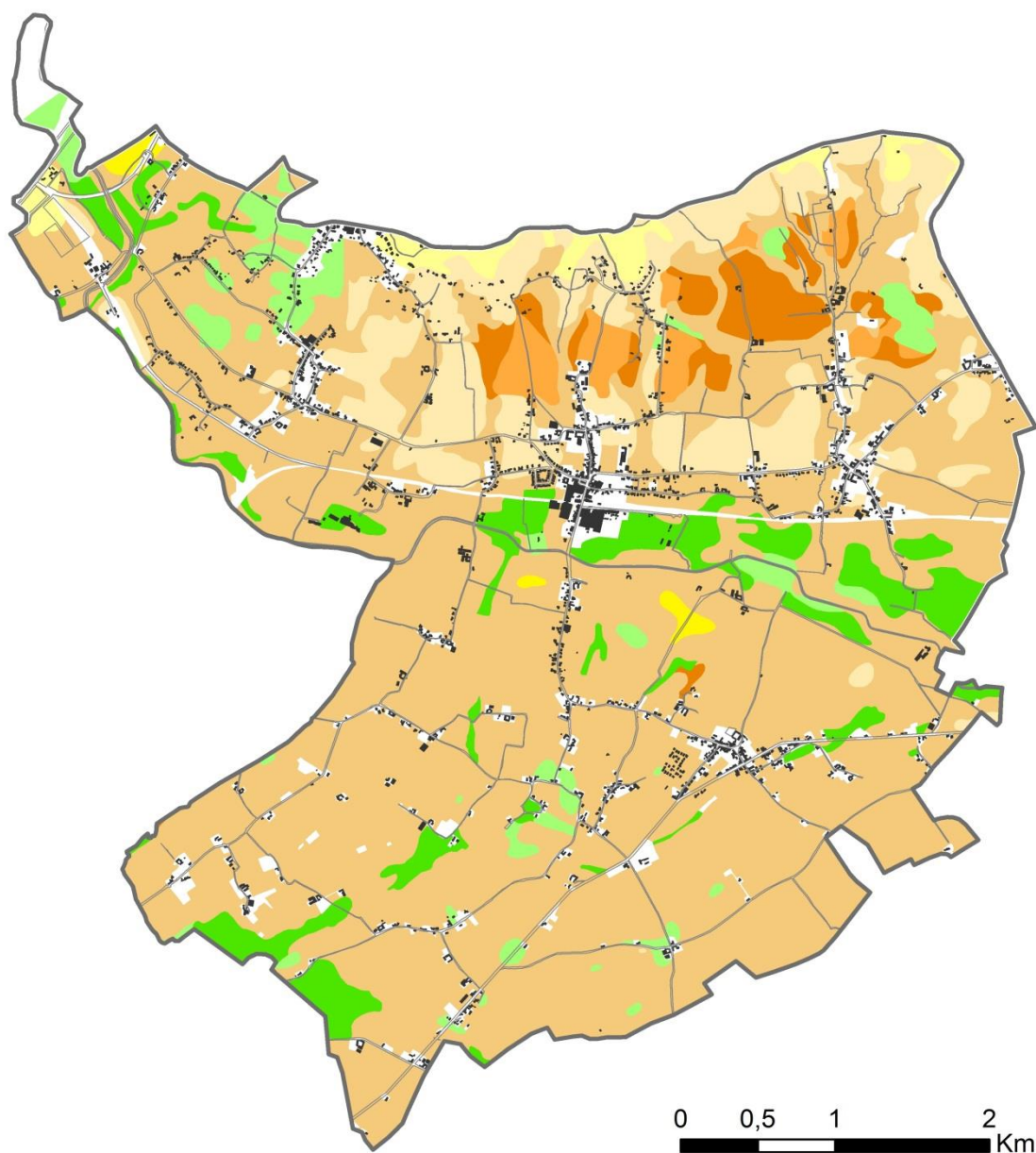
L'examen du sol et de son contenu à l'Horliti³ a permis de mieux comprendre l'évolution de la configuration de notre région. La coupe inférieure du sol comprend 6 mètres de sable blanc. Ceci est bien une preuve que l'Enclus a été entouré d'eau, c'était une vraie île. Cette coupe nous montre la végétation organique à travers le passé. Chaque période ayant laissé son dépôt spécifique. (...)

La présence de 6 couches de minerai de fer à l'Horliti, deux dans le sable blanc, trois dans la couche ocre et une près de la surface ainsi que les nombreux blocs de pierre contenant du fer à l'Enclus pourraient provenir de coulées de lave et il se pourrait que le Mont-de-l'Enclus soit un ancien volcan. »

Extrait de « Amougies – Un village, des hommes, une histoire » [Guy Spillebeen, 2011] citant comme source « Het Klusebos » de Joseph Plancquaert.

³ Hameau d'Amougies situé sur les contreforts du Mont-de-l'Enclus

▪ **Caractéristiques des sols**



Légende

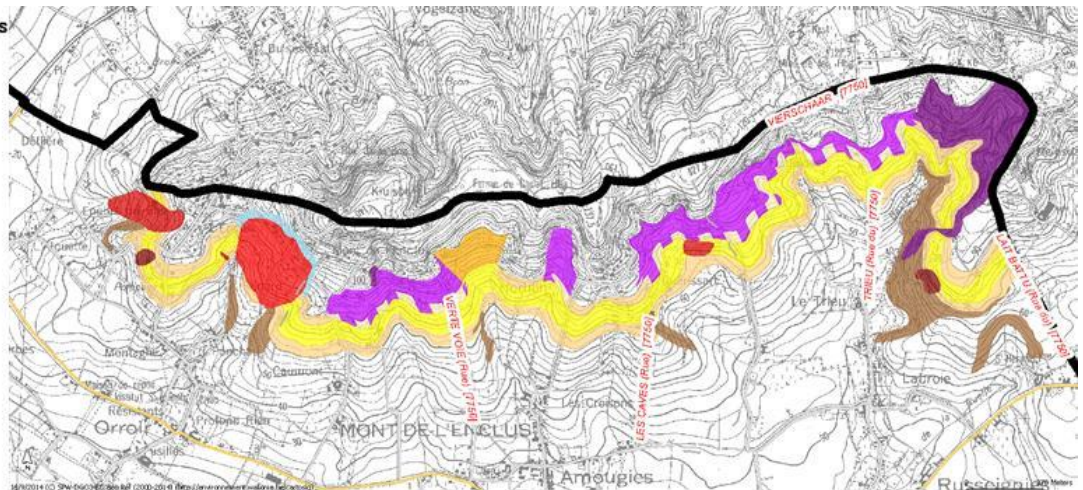
- Sols sableux ou limono-sableux à drainage naturel excessif ou légèrement excessif
- Sols sableux ou limono-sableux à drainage naturel principalement modéré ou imparfait
- Sols sablo-limoneux à drainage naturel principalement favorable
- Sols sablo-limoneux à drainage naturel principalement modéré ou imparfait
- Sols limoneux à drainage naturel favorable
- Sols limoneux à drainage naturel modéré ou imparfait
- Sols argileux à drainage naturel favorable à imparfait
- Sols argileux à drainage naturel assez pauvre à très pauvre
- Sols artificiels ou non cartographiés

Carte 3 | Cartographie numérique des sols de Wallonie [SPW]

Glissements du Mont de l'Enclus

Catégorie

- Glissement de la rue du Renard
- Glissements liés aux sources
- Glissements liés aux fortes pluies
- Argile d'Aalbeke
- Zone pour laquelle une étude géotechnique a été réalisée
- Pente élevée et zone d'incertitude pour la présence d'une argile
- Zone d'incertitude pour l'Argile d'Aalbeke
- Zone d'incertitude entre 6 et 10 mètres de distance
- Zone d'incertitude: bordure amont du glissement de la rue du Renard
- Abrupts et bordures d'abrupts
- Zone d'incertitude: au-dessus de l'argile d'Aalbeke



Carte 4 | Glissements de terrain [SPW-DGO3, webgis, 2014]

La "Région des Collines" est affectée de très nombreuses traces de glissements dont la genèse est liée à la présence d'un niveau imperméable d'argiles d'une dizaine de mètres d'épaisseur (Formation d'Aalbeke), surmonté de dépôts sableux (Formation de Tiel). Lors de fortes pluies, les sables se chargent en eau, des sources apparaissent au contact avec les argiles et des masses sableuses sommitales glissent générant ainsi un abrupt de décrochement au sommet et un bourrelet d'accumulation au pied du versant.

Si ces glissements de terrain sont particulièrement présents en Région flamande, ils le sont également en Région wallonne au niveau des communes du Mont-de-l'Enclus et de Frasnes-lez-Anvaing.

Pour ce qui est du Mont-de-l'Enclus, en avril 1994, suite à des pluies présentant une période de retour légèrement inférieure à 50 ans, un glissement de terrain a endommagé plusieurs habitations de la rue du Renard et de la rue du Caumont et a nécessité l'intervention du Fonds des Calamités pour plus de 50 millions de francs belges (1,25 millions d'euros). Une première étude a été menée par l'administration fédérale mais n'a porté que sur le glissement en question.

L'Université de Liège (Laboratoire de Géomorphologie et Télédétection) a donc été chargée en 1998 par l'administration régionale de procéder à une étude détaillée du versant sud du dit-mont. Celle-ci a consisté en :

- une analyse de l'influence des constructions humaines sur le risque de glissement ;
- une analyse des composantes environnementales en liaison avec les glissements ;
- l'établissement d'une carte de synthèse destinée à délivrer les permis de bâtir en connaissance de cause.

Cette **carte de synthèse** est consultable sur l'application webgis "Thématiques sous-sol" (cf. extraction à la figure 3). Elle intègre, selon une approche géo-morpho-pédologique, les informations quant à :

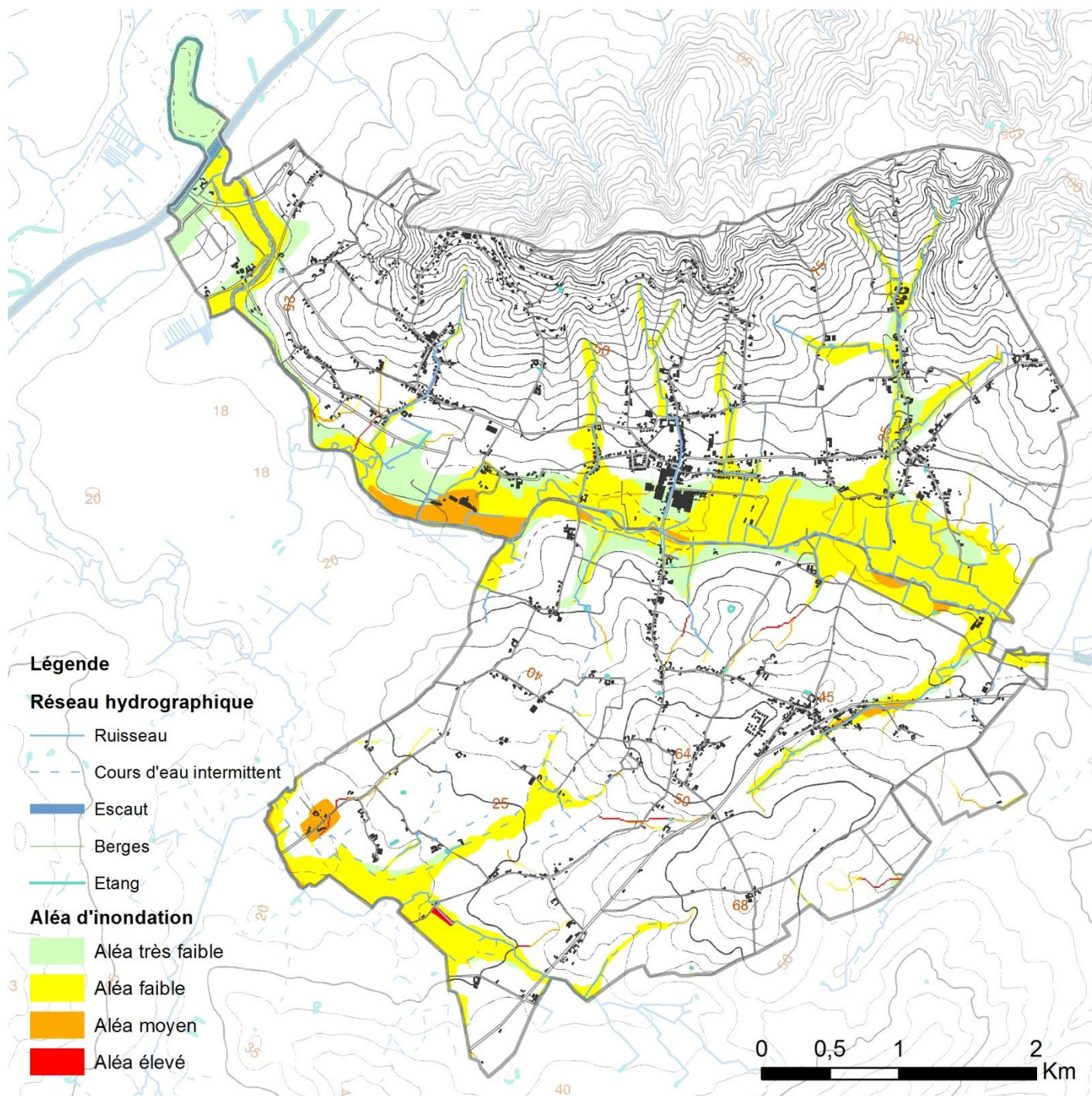
- la géologie, qui donne une vision d'ensemble du système mais localise de manière imprécise la couche d'argile ;
- la géomorphologie, qui affine la localisation par le relevé d'éléments traduisant la présence de cette couche (glissements superficiels, sources, profil du terrain, ...)
- la pédologie, qui intègre les précédentes informations au niveau de la texture, du drainage et du profil des sols.

Sa légende traduit les conclusions de l'étude en localisant les glissements observés, les argiles d'Aalbeke avec un périmètre d'incertitude sur leurs limites, la zone d'incertitude quant l'apparition possible de glissements, dont celle prospectée par des moyens géotechniques, et les secteurs de plus forte pente.

Enfin, un Plan Communal d'Aménagement (PCA) a été adopté sur base de cette étude et permet, par zones, l'interdiction ou l'imposition de normes strictes quant à la construction sur ces terrains (voir également le point 3.2.3 pour plus de précision sur le PCA).

[SPW – DGO3 – Service géologique de Wallonie]

▪ **Relief et réseau hydrographique**



Carte 5 | Relief et hydrographie [SPW]

Première manifestation de l'ensemble des « Vlaamse Ardennen », le mont de l'Enclus culmine à 141 mètres. Le point bas, 12 mètres d'altitude, se trouve à l'embouchure de la Rhosnes avec l'Escaut.

Au nord, la limite régionale entre la Flandre et la Wallonie correspond presque parfaitement à l'arête du mont et au cours historique de l'Escaut.

Bien que des habitations soient implantées sur le mont, la majeure partie de l'urbanisation s'est développée dans la plaine.

Le réseau hydrographique se structure autour de la Rhosnes, cours d'eau de 1^{ère} catégorie, qui traverse la commune d'est en ouest pour se jeter dans l'Escaut à hauteur d'Escanaffles (Celles). Son cours a été modifié et redressé afin de faciliter la valorisation agricole de son lit majeur. Sur la moitié aval de son parcours enclusien, son tracé matérialise la limite communale avec Celles.

La canalisation et la mise à grand gabarit de l'Escaut ont fortement modifié l'apparence et le fonctionnement du lit majeur du fleuve autrefois régulièrement sous eaux. Son tracé historique a défini les limites communales et explique la petite frange de la commune se situant en rive gauche du fleuve.

Le lit majeur de la Rhosnes est couvert par la wateringue du même nom. La carte ci-dessus montre que toute la vallée du cours d'eau est concernée par l'aléa d'inondation par débordement et par ruissellement : souvent faible à très faible, le risque est néanmoins moyen en quelques endroits, principalement dans toute la zone de l'aérodrome. Quelques zones urbanisées sont concernées également le long des ruisseaux qui descendent les pentes du mont. Le sud d'Anserœul est également couvert par un aléa moyen.

La commune est affiliée au **Contrat de rivière Escaut-Lys**. Le constat principal repose sur l'importance des pressions d'origine humaine sur le réseau hydrologique (rejets domestiques et industriels, produits phytosanitaires, déchets, agriculture). Le protocole d'accord en vigueur couvre la période 2014-2016.

Le diagnostic a relevé plusieurs dysfonctionnements ou pressions sur la Rhosnes : qualité de l'eau mauvaise sur les différents critères, rejets domestiques, dépôts de déchets, entraves à l'écoulement, érosion de berges, coulées de boues, espèces invasives (renouées asiatiques, berces du Caucase, balsamines de l'Himalaya).

Les actions reprises portant sur le territoire de Mont-de-l'Enclus :

- Travaux d'égouttage au Chemin du Renard
- Travail d'inventaire : diagnostic des cours d'eau, points de rejet, etc.
- Travaux d'entretien
- Information et sensibilisation des habitants sur différentes thématiques
- Information des agriculteurs

Chaque année, un appel à projet est lancé dans le but de soutenir des initiatives publiques ou privées visant à préserver ou à valoriser la ressource eau.

▪ **Faune et flore**

Le territoire de Mont-de-l'Enclus compte un périmètre Natura 2000 appartenant à un ensemble plus vaste dit « Pays des Collines ». Il est composé de deux entités forestières, en continuité directe avec un important massif forestier situé en Flandres et avec les massifs forestiers des vallées de l'Ancre et de la Rhosnes.

La commune n'est pas dotée d'un PCDN.

La convention « Bords de route – Fauchage tardif » a été suspendue par la Commune qui ne souhaitait plus adhérer au programme.

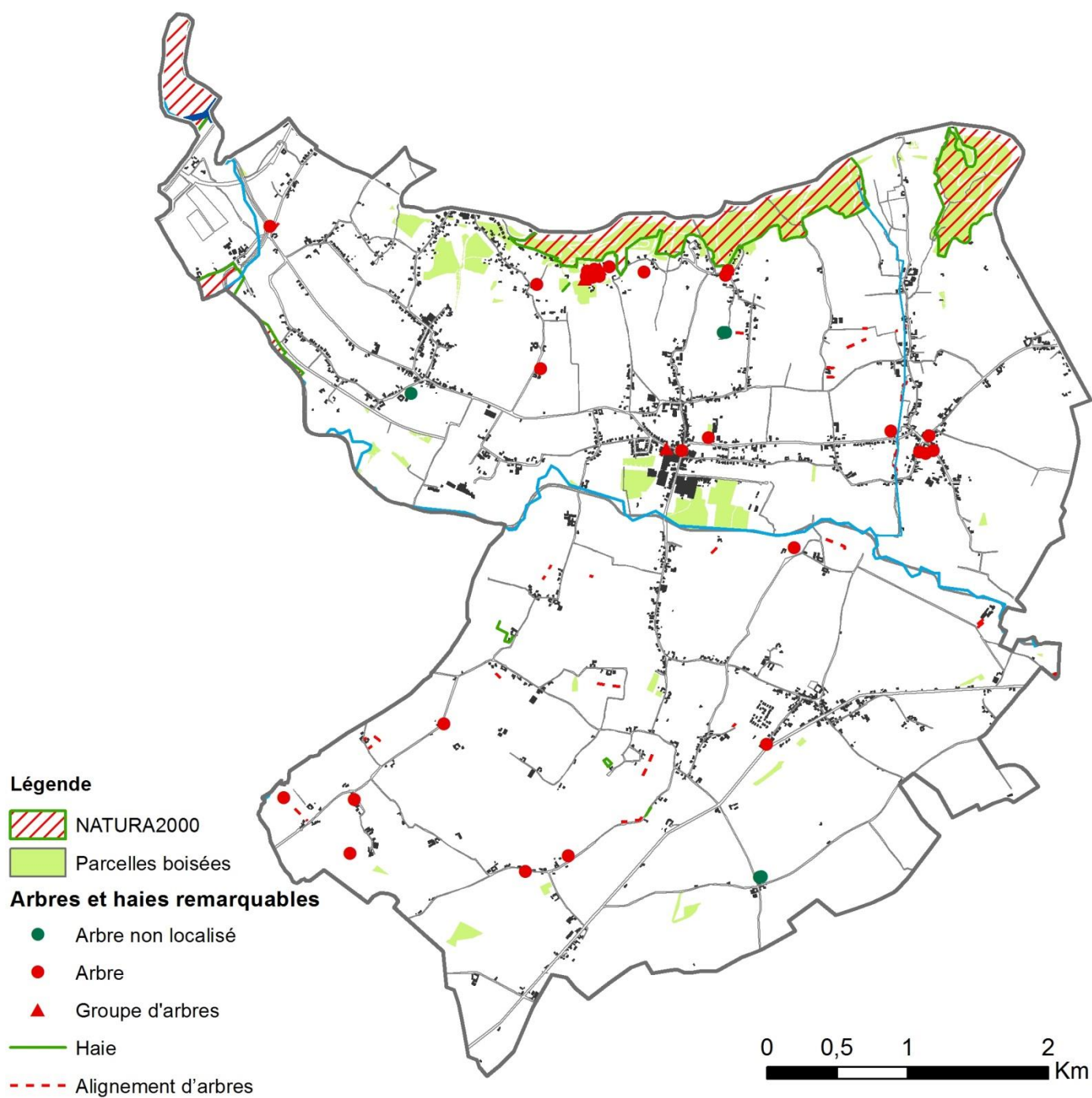
La commune est engagée dans le plan MAYA depuis 2012. Les premières réalisations sont en cours.

On note également la présence sur Orroir des anciens bassins de décantation liés à l'activité de la sucrerie d'Escanaffles. Ces bassins, bien qu'aujourd'hui pratiquement asséchés, présentent toujours un intérêt faunistique et floristique.

L'ASBL « **Guides-Nature des Collines** » a pour but de faire découvrir la nature et, en particulier, le patrimoine naturel, architectural, culturel et historique de la région.



Figure 2 | Exemple d'aménagement MAYA à Amougies
[IDETA, 2014]



Carte 6 | Faune et flore [SPW]

3.2.2 Milieu humain

- **Éléments historiques (Ferraris)**



Carte 7 | Carte de Ferraris et limites communales approximatives, 1777

La carte de Ferraris, établie à la fin du 18^{ème} siècle, permet de consulter des informations relatives à l'occupation du sol (voiries, habitations, réseau hydrographique, organisation paroissiale...), et ainsi d'appréhender la logique de développement que la commune a connu depuis plus de deux siècles.

On retrouve les quatre villages composant actuellement l'entité : Orroir, Amougies, Russeignies et Anserœul. A l'époque seul Anserœul dépendait du Hainaut, les trois autres communes appartenaient à la Région flamande. La Ronne (aujourd'hui la Rhosnes) matérialisait alors la frontière.

L'évolution observée dans l'organisation territoriale relève notamment de l'empreinte hydrographique, qu'il s'agisse de l'Escaut ou de la Rhosnes. En effet, leur tracé, jadis assez sinueux, a été retravaillé et l'on observe aujourd'hui des méandres abandonnés. Les modifications hydrographiques ont permis une culture plus aisée sur le territoire, en réduisant l'impact des inondations.

Une autre évolution significative réside en l'apparition de la N48, chaussée reliant Tournai à Renaix, encore inexistante au 18^{ème} siècle.

D'un point de vue paysager les principales évolutions constatées concernent la disparition de certains ensembles boisés, et paysages bocagers, principalement sur le village d'Anserœul.

Il apparaît que la morphologie de l'habitat est déjà très proche de sa structure actuelle. Les extensions bâties des villages sont assez linéaires, en particulier entre Amougies et Russeignies (rue des Marais) ainsi que le long des rues Labroye et du Trieu à Russeignies.

■ Occupation du sol

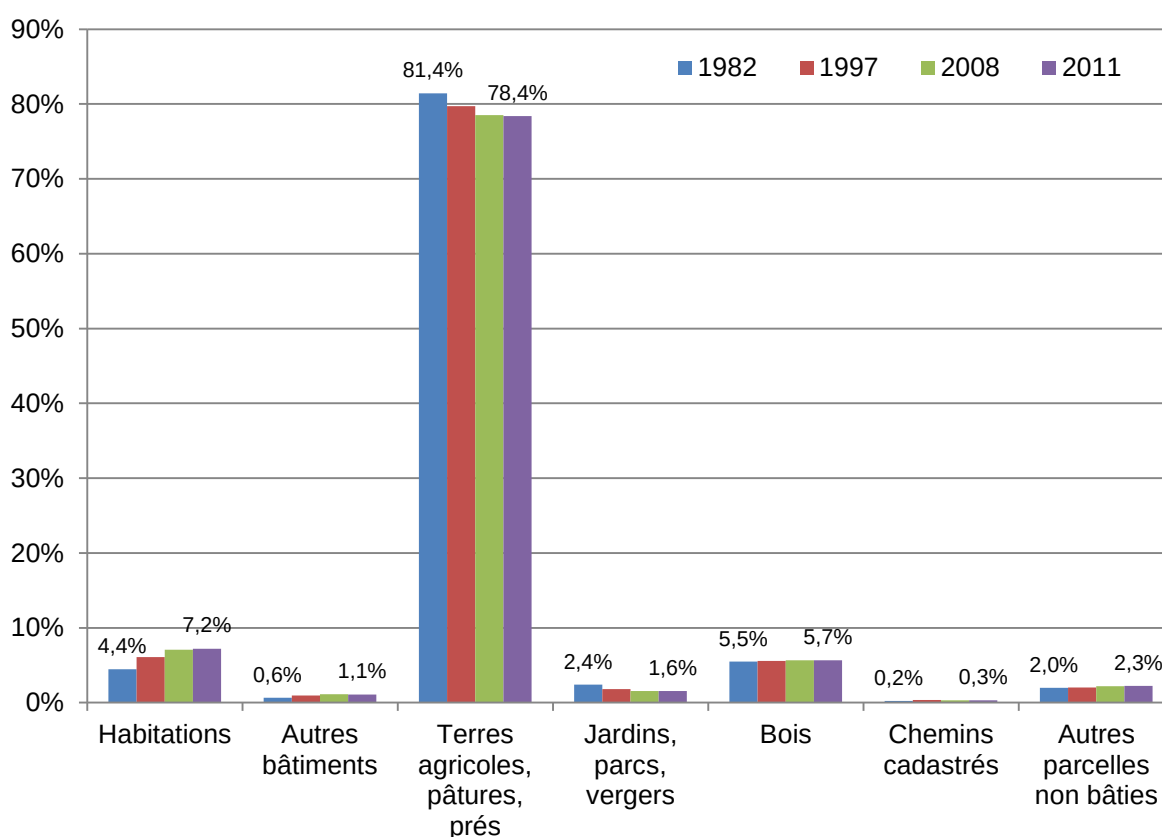


Figure 3 | Evolution de l'occupation du sol [DGSIE, IWEPS]

Mont-de-l'Enclus est une commune majoritairement agricole : avec près de 80% du territoire couvert de terres cultivées et prairies, elle dépasse largement les moyennes de références (70,5% en Wallonie picarde et 50,8% en Wallonie). Les bois occupent 5,7% du territoire communal (7,8% en Wallonie picarde et 29,4% en Wallonie), ce qui est relativement peu mais qui s'explique par la très bonne qualité du sol pour l'agriculture.

Au total, les espaces non bâtis et les terrains non cadastrés représentent 90,0% du territoire communal. Ce chiffre est sensiblement comparable aux moyennes régionales.

Au sein des espaces bâtis (8,3% du territoire), les habitations occupent 7,2% de la surface totale de l'entité (195 hectares). En Wallonie picarde, la superficie des espaces bâtis occupe 10,8% du territoire et 7,9% en Wallonie.

En termes d'évolution, les espaces bâtis ont gagné 3,3% depuis 1982, principalement sur les terres agricoles. Ce chiffre est tout à fait similaire aux tendances régionales (gain de 3,8% en Wallonie picarde et de 3,1% en Wallonie).

Les graphiques pour la Wallonie picarde et la Wallonie sont présentés à l'annexe 10.2.

▪ **La ruralité**

Actuellement, le seul critère retenu légalement pour définir les communautés rurales est celui de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique). Il s'agit de la densité de population dont le seuil a été fixé à 150 habitants au km².

Avec une densité de 132,5 hab./km², Mont-de-l'Enclus est reconnue comme une commune rurale.

Pour la Wallonie, en plus de ce seuil des 150 hab./km², d'autres critères ont été envisagés :

- Une superficie non bâtie supérieure à 80% : pour Mont-de-l'Enclus, les surfaces non urbanisées représentent 88,3%
- Une occupation du sol agricole supérieure à 54% : les terrains agricoles de la commune (champs et prairies) occupent près de 80% du territoire.
- Une occupation du sol forestière supérieure à 17% : les zones forestières de l'entité représentent 5,7%.

Bien que le critère relatif à l'occupation forestière ne soit pas rempli, et ce en raison d'une très forte occupation agricole, on peut considérer que Mont-de-l'Enclus répond aux critères wallons de la ruralité et constitue donc une commune rurale.

▪ **Structure du bâti**

Le territoire de Mont-de-l'Enclus est compris dans le Bas plateau limoneux hennuyer. Son organisation se caractérise par une certaine dispersion de l'habitat.

Bien que des habitations soient implantées sur le mont, la majeure partie de l'urbanisation s'est historiquement développée dans la plaine. On fait facilement sur Mont-de-l'Enclus le lien entre la morphologie urbaine d'il y a presque deux siècles, déjà assez linéaire, avec la morphologie actuelle.

Des quatre villages formant l'entité de Mont-de-l'Enclus, trois possèdent une partie de territoire englobant le Mont : il s'agit d'ouest en est d'Orroir, d'Amougies et de Russeignies. Anserœul, quant à lui est situé au sud du territoire, dans la plaine.



Figure 4 | Panorama depuis les hauteurs du mont (Chemin du Renard), exemple d'implantation de villa au pied du mont et de « privatisation » de la vue [IDETA, 2014]

D'une manière générale, les visites de terrain ont permis d'identifier plusieurs tendances :

- la consolidation des noyaux villageois, qui semblent maintenir les grandes caractéristiques urbanistiques et architecturales d'origine malgré certaines interventions plus récentes.

- la mise en œuvre de lotissements de plus grande ampleur. Ces projets de lotissements récents voient en général du logement moyen selon une logique pavillonnaire se mettre en place.
- la pression résidentielle sur toutes les voiries menant au sommet du Mont, liée à la valeur paysagère du lieu. L'entrée en vigueur du PCA du Renard (cf. point 3.2.3) a quelque peu atténué ce phénomène du fait de l'interdiction de construction qu'il impose sur certaines zones mais crée un effet de privilège qui se répercute sur le coût de l'immobilier (cf. point 4.3.1).
- l'urbanisation de « remplissage » en ordre ouvert ou semi-continu, autrement dit la densification d'une linéarisation préexistante le long des axes sortant des villages. Face à la complexité d'occuper une parcelle sur le haut de l'entité, on voit se développer de façon linéaire, sur des axes offrant une vue vers le mont, du logement de standing plus élevé. Ce dernier élément représente un enjeu important dans la préservation du paysage et des vues de qualité que nous offrent le territoire.

Le village d'**Orroir** présente une structure du bâti plutôt étalée. Une linéarisation s'est opérée depuis le centre du village par la rue des Courbes sur laquelle on observe des maisons de styles et d'âges divers. Quelques hameaux viennent complexifier l'organisation de ce village.

La voie qui mène à l'Enclus du Haut présente une urbanisation constituée de villas qui se font plus cossues au fur et à mesure que l'on approche le sommet. Ces villas voient leur implantation clairement liée à la qualité paysagère du site et à la vue imprenable que leur offre la morphologie du lieu, et ce au risque de « privatiser » ces vues.



Figure 5 | Vue sur Amougies depuis le mont [IDETA, 2014]

Amougies, de par sa position au sein de l'entité et de par son niveau d'équipement, représente le village centre de Mont-de-l'Enclus. L'unique zone d'activité économique du territoire se trouve imbriquée dans un noyau urbain relativement compact.

Bien que d'aspect plus concentrique qu'Orroir, Amougies présente une urbanisation linéaire en direction de Russeignies (déjà perceptible sur la carte de Ferraris) et vers le mont (Verte voie, Horlitin). Cette urbanisation linéaire ancienne fait que la typologie du bâti sur ces axes est très éclectique puisque se côtoient les fermes, les maisons traditionnelles et les villas contemporaines.

La présence d'un lotissement, datant des années 70, présentent quant à lui des caractéristiques typologiques similaires sur un même ensemble.

Sur le village est implanté l'aérodrome, et au sommet du Mont, on retrouve les infrastructures touristiques : HORECA, magasins de cadeaux et souvenirs, stationnement (côté Kluisbergen).

L'empreinte urbanisée de **Russeignies** est relativement similaire à celle du 18^{ème} siècle observée sur les cartes de Ferraris. L'habitat est plutôt concentré autour de l'église, mais connaît lui aussi une

diffusion le long des axes menant au hameau de Labroie, à Amougies (via la rue du Marais) ou d'une façon moindre à l'est de son territoire.

Bien que situé au nord de la commune, on n'observe pas sur Russeignies de développement significatif de l'habitat vers le mont, contrairement à Orroir et à Amougies.

Anserœul est le village le plus étendu et le plus rural de l'entité. Historiquement séparé des trois précédents villages par la frontière régionale, le village semble encore quelque peu isolé des trois autres : pas d'appui sur le mont, hameaux dispersés. Son développement s'est opéré à partir de la place. On observe également sur ce village une tendance à la linéarisation du bâti vers Amougies.



Figure 6 | Vue sur Anserœul [IDETA, 2014]

▪ **Typologie du bâti**

L'évolution de la structure urbaine de la commune induit une mixité de la typologie du bâti : se côtoient sur le territoire à la fois des maisons traditionnelles villageoises, des maisons d'intervention plus récentes, ou encore des corps de ferme.



Figure 7 | Exemples de bâti traditionnel [IDETA, 2014]

L'habitat traditionnel, commun à celui du Tournaisis, se caractérise par :

- Un bâti en longueur, peu profond, généralement sur un seul niveau
- Une toiture unique dont la planéité renforce l'impression d'horizontalité de l'ensemble. Elle est le plus souvent, à deux versants, dont l'inclinaison est comprise entre 45° et 55°
- L'utilisation de la brique rouge, apparente ou blanchie.

À Amougies, rue A. Delacroix, un ensemble assez bien conservé de maisons ouvrières est la trace de l'ancienne activité économique textile « UCO » abandonnée en 1990.

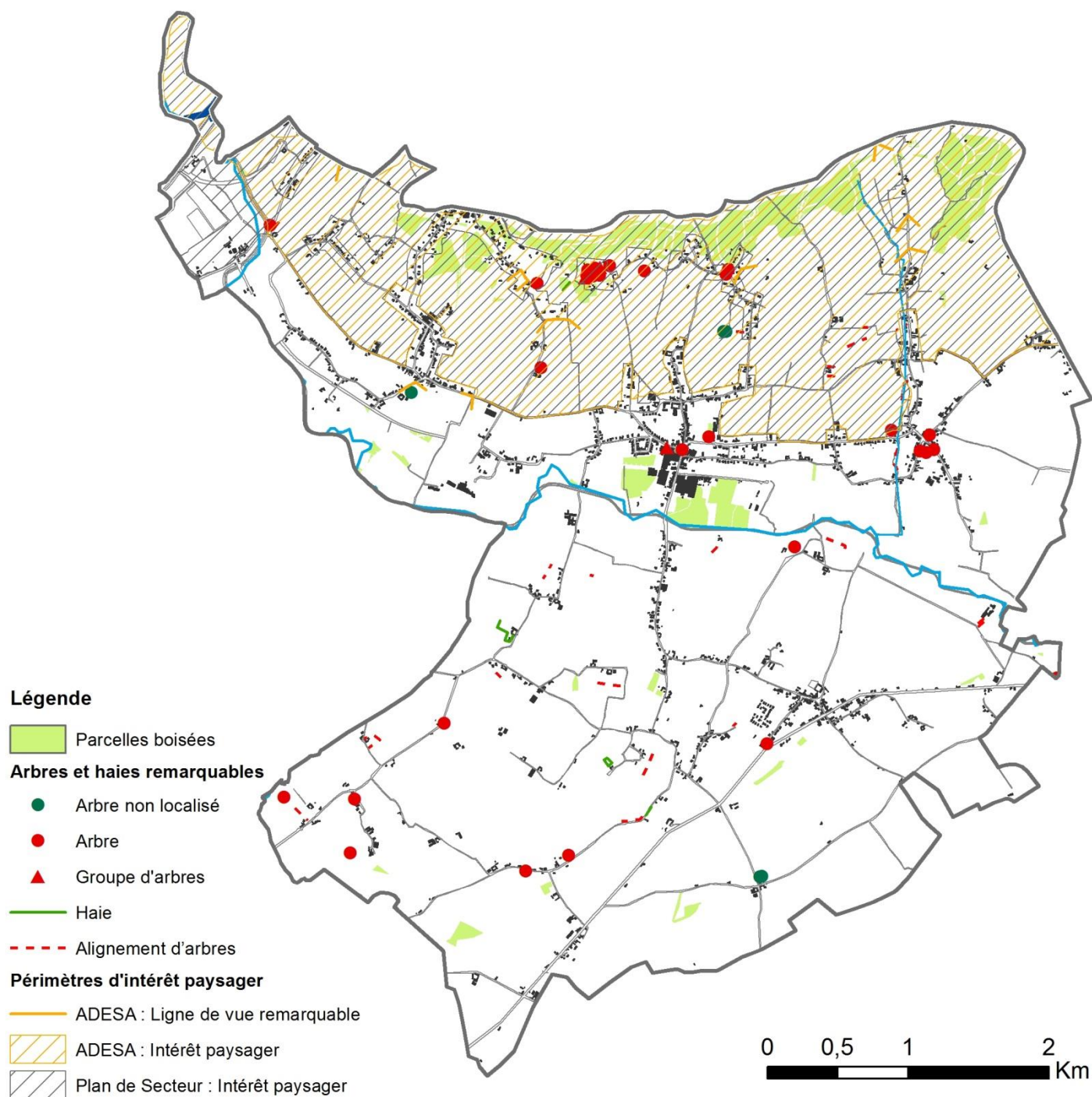
Des constructions de facture contemporaine sont également visibles sur le territoire et continuent de compléter le bâti traditionnel existant. Il s'agit dans la plupart des cas de maisons unifamiliales, mitoyennes ou pavillonnaires présentant souvent un parement de briques. En effet, hormis quelques rares exemples, la commune est pauvre en architectures contemporaines innovantes, différenciées dans leurs matériaux ou leurs formes. Les immeubles à appartements sont pratiquement inexistantes.



Figure 8 | Exemples de bâti contemporain [IDETA, 2014]

Afin de mieux comprendre et préserver la typologie vernaculaire du bâti, l'administration communale et les citoyens peuvent s'appuyer sur la brochure « Conseils à la restauration et à la réaffectation – L'habitat traditionnel du Pays des Collines », édité en 2002 par la Fondation Rurale de Wallonie.

▪ **Paysages**



Carte 8 | Paysages [SPW]



Figure 10 | Vue sur le mont de l'Enclus [IDETA, 2014]



Figure 9 | Vue depuis le mont [IDETA, 2014]

Le Mont de l'Enclus appartient aux premiers reliefs qui se dégagent de la vaste plaine qui s'étend de la Mer Baltique à la Basse Normandie.

Le paysage enclusien est avant tout caractérisé par la présence du mont : il a en partie influencé la morphologie des villages et la structure paysagère du territoire.

L'autre élément ayant façonné le paysage est l'eau : l'endiguement et la canalisation à grand gabarit de l'Escaut ont modifié le lit majeur du fleuve. Le cours de la Rhosnes a également été remanié. L'intervention de l'homme a ainsi permis la gestion des inondations et a rendu cultivables les prairies autrefois inondées. Au nord de la commune, en limite des communes d'Avelgem et d'Escanaffles, des bassins de décantation aujourd'hui inutilisés ont été hérités de l'ancienne sucrerie d'Escanaffles.

L'inscription de Mont-de-l'Enclus dans le Parc Naturel du Pays de Collines lui a permis de bénéficier d'une étude, réalisée en 2001, déterminant les limites des aires paysagères. Pour chaque aire paysagère sont déterminés :

- Des relevés de terrain ;
- Des prises de vues, avec une évaluation de leurs facteurs de valorisation ;
- Des caractéristiques par analyse de leurs éléments structurants, points d'appels, éléments perturbateurs et éléments modérateurs.

Éléments structurants	Points d'appel	Éléments perturbateurs	Éléments modérateurs
= qui aident à la perception des rapports de masse entre eux et par rapport aux espaces verts	= qui attirent particulièrement l'attention de l'observateur	= qui attirent particulièrement l'attention de l'observateur au détriment de la structure et de l'intégrité du paysage	= qui aident à l'intégration des éléments perturbateurs
- alignements de saules têtards - auréole villageoise (les 4 villages de Mont-de-l'Enclus) - bâtiments agricoles - habitat rural caractéristique - parcellaire de grande dimension - prairies de fond de vallée en chapelet - sommet boisé	- clocher - sommet boisé - lisière urbanisée	- clôture en résineux - peupleraie à flanc de colline - réseau de distribution électrique moyenne-tension - urbanisation hétéroclite	- arbres dispersés qui adoucissent les lignes du bâti - peupleraie près de la zone industrielle d'Amougies

Tableau 1 | Composition du paysage [Pré-étude paysagère, ULB-IGEAT, 2001]

Dans cette même étude, trois prises de vue ont été considérées comme de grande valeur, comparativement aux autres. Il s'agit de :

- la vue vers le sud à partir de l'avenue Albert Opsommer, à l'Enclus du Haut ;
- la vue vers le sud à partir de la rue du Trieu, vers le bas de la forte pente ;
- la vue vers le sud-est (vers la commune de Frasnes) dans le chemin Vieille Motte, après la ferme du même nom.

La richesse paysagère de Mont-de-l'Enclus tient également à l'empreinte laissée par les surfaces agricoles. Les reliquats de bocage, l'implantation des villages, associés au relief de la commune, sont autant de caractéristiques qui font qu'il ne s'agit pas d'un paysage agricole totalement ouvert.



Figure 11 | Paysage d'Anseroeul [IDETA, 2014]

Bien que les hauteurs du mont soient colonisées par de l'habitat, les visites de terrain ont montré que l'impact paysager depuis la plaine n'est pas dommageable et ce en raison d'un boisement important qui vient atténuer cette empreinte.

L'enjeu paysager de Mont-de-l'Enclus repose sur la conservation des caractéristiques jusqu'alors évoquée. Et cela concerne bien évidemment la problématique de la linéarisation du bâti. Bien qu'elle soit perceptible depuis longtemps sur Mont-de-l'Enclus, il faut veiller à ce que sa diffusion ne soit pas

dommageable aux ouvertures paysagères et ne vienne fermer certaines perspectives, que l'on se trouve sur la partie haute du territoire ou sur sa partie basse.

▪ **Parc Naturel du Pays des Collines**

Le Parc Naturel du Pays des Collines a été créé en 1997. Il rassemble les communes d'Ellezelles, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Mont-de-l'Enclus et une partie d'Ath (Houtaing, Mainvault et Ostiches).

Ses domaines de compétences couvrent différents domaines complémentaires :

○ **La protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel**

Les travaux d'inventaire menés par les équipes techniques du Parc sont en cours à l'échelle de son territoire. Des actions spécifiques sont menées concernant les vergers, les alignements d'arbres, les saules têtards, les espèces invasives, les batraciens, etc.

Les aménagements d'un étang ont été encadrés par le Parc. Des actions favorables au muscardin ont été menées dans les bois (posse de nichoirs, suivi, etc.).

En ce qui concerne la faune avicole, la caractérisation des clochers est en cours et des plots à alouette ont été aménagés en 2014. L'étude du biotope prévu dans le plan stratégique sera menée fin 2014.

Le parc communal de Russeignies doit également faire l'objet de propositions d'aménagements favorables à la biodiversité.

○ **Le paysage et l'aménagement du territoire**

Dans l'attente de l'adoption de sa Charte paysagère, le Parc mène différentes actions visant à préserver ou reconstituer ses paysages.

Dans le cadre de sa mission, il conseille les candidats bâtisseurs pour une meilleure intégration paysagère et urbanistique de leur projet et il remet des avis sur les permis d'urbanisme.

Une ligne de conduite concernant le petit et le moyen éolien est en cours de validation par les communes.

○ **Le développement économique et rural**

Le Parc entretient des contacts réguliers avec les différentes structures agricoles, économiques et touristiques locales. Plus spécifiquement, un projet portant sur la valorisation de la laine a pu être mené avec un éleveur de Mont-de-l'Enclus et différentes actions de valorisation du milieu agricole sont en cours.

La création pilote d'une filière de Bois Raméal Fragmenté est en cours à l'échelle du Parc.

Le Parc collabore régulièrement avec la Ferme du Harby à Anserœul. Il l'a notamment accompagné dans ses réflexions autour de la pose d'un biofiltre⁴.

○ **L'accueil, l'éducation et l'information du public**

Le Parc mène de nombreuses actions tournées vers le grand public. En particulier, un stage bilingue est organisé en partenariat avec le Centre Protestant.

Depuis 2012, quatre projets ont été montés dans le cadre de la « Semaine de l'Arbre » : à l'arrière du terrain de tennis, à l'angle des rue d'Orroir et Couture d'Orroir et aux abords de la Maison de village d'Amougies ainsi que dans le Parc communal de Russeignies.

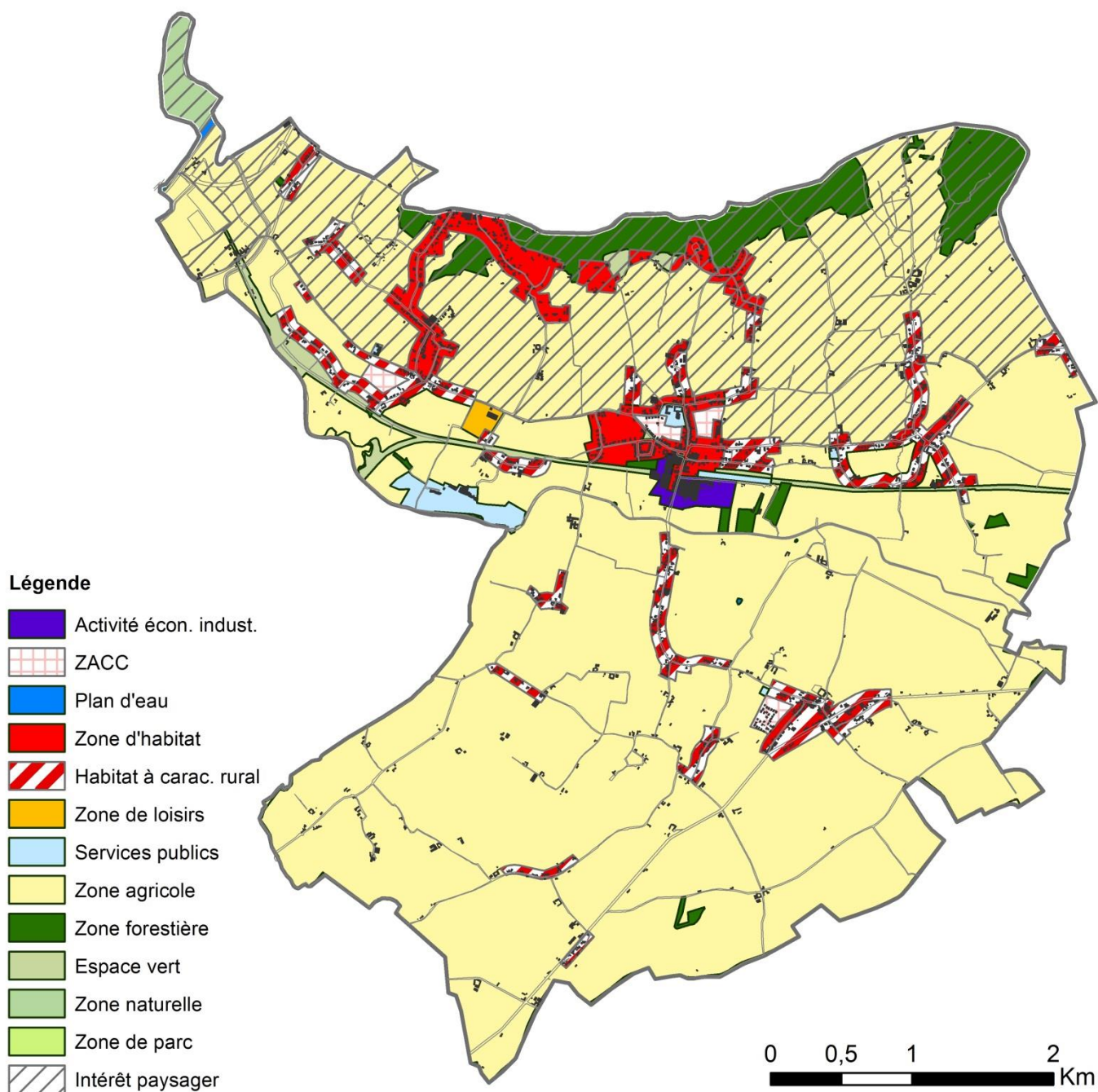
⁴ Le Biofiltre est un dispositif destiné à épurer les eaux polluées par les pesticides (eau de rinçage des appareils et fonds de cuve qui n'ont pas été épandus).

3.2.3 Éléments de situation juridique

▪ Plan de secteur

Conformément au Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie (CWATUPE), l'affectation des sols de Mont-de-l'Enclus est régie par les Plans de Secteur Tournai-Leuze-Péruwelz (AERW 24.07.1981). Il n'y a pas d'arrêté de modification ou de révision du plan de secteur.

Aucun plan de remembrement, ni de RGBSR ne sont en vigueur sur le territoire.



Carte 9 | Plan de secteur [DGO4]

Le tableau ci-dessous reprend les données concernant la répartition des affectations du sol du territoire communal de Mont de l'Enclus en comparaison avec celles du Parc naturel du Pays des Collines, de la Wallonie Picarde et de la Province du Hainaut.

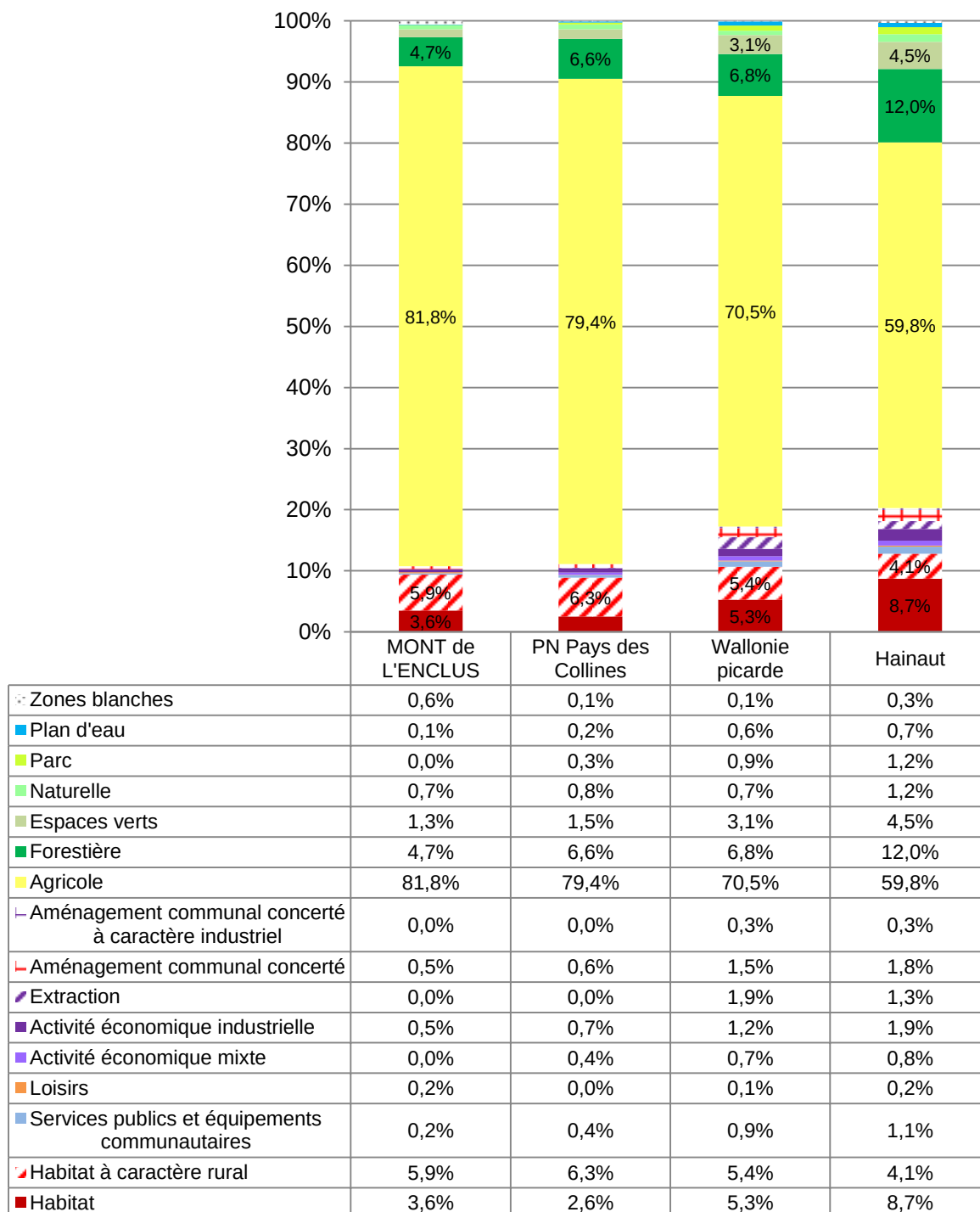


Figure 13 | Zones d'affectation du Plan de Secteur [CPDT, 2010]

○ Concernant les zones urbanisables

La part dévolue à l'urbanisation à Mont-de-l'Enclus, 11% (soit 293 hectares), est faible par rapport aux territoires de référence : 17,3% pour la Wallonie picarde et 20,3% pour le Hainaut et 16,4% en Wallonie, mais en accord avec les taux observés sur le Parc Naturel du Pays des Collines. Ce constat est directement lié à la part occupée par la zone agricole, particulièrement importante dans le Pays des Collines.

Les villages d'Orroir et Amougies sont principalement affectés à de l'**habitat**, notamment sur les zones menant au Mont. Il est d'ailleurs surprenant, en confrontant les visites de terrain à la planologie de l'entité, de voir l'importance des zones d'habitat dans un tel cadre. Cependant, au regard des risques de glissement de terrains identifiés sur cette zone depuis 2004, les terrains en zone d'habitat sur le haut de l'Enclus ont une constructibilité restreinte (cf. infra : Outils de planification), ce qui bénéficie à la préservation de certaines vues depuis le Mont.

Anserœul, Russeignies et les développements linéaires d'Orroir et Amougies sont inscrits en **habitat à caractère rural**.

Les zones urbanisées sont globalement contenues dans les zones où il est déjà fort présent. Les zones d'**aménagement communal concerté** complètent assez logiquement celles-ci (par exemple la zone de la Haute Vainière à Anserœul) : sans permettre des extensions inconsidérées désarticulant le paysage et l'aspect nucléaire des hameaux, elles contribuent à la densification des noyaux, comme le prônent aujourd'hui les théories relatives à l'aménagement du territoire. Ces réserves potentielles d'urbanisation occupent 14 ha (soit 0,5% du territoire) réparties à Orroir, Amougies et Anserœul. La ZACC de Anserœul a été partiellement investie par le lotissement de la Haute Vainière.

Avec 0,2%, la **zone de services publics et d'équipements communautaires** est l'une des moins représentée du territoire.

On recense sur le territoire cinq localisations de ce type d'affectation :

- À Amougies, les équipements sportifs le long de la rue Adolphe Delacroix ainsi que le site de l'ancien lycée d'état, en cours de réhabilitation en home pour personnes handicapées et qui occupe un peu plus de 2 hectares en plein centre ;
- À Anserœul, l'emprise du cimetière ;
- À Orroir, la maison de repos Emmaüs, située chaussée de la Libération ;
- À Russeignies, le long de la couture du Moulin, de façon assez excentrée par rapport au village, on identifie le home pour jeunes l'Espoir.

Avec 12,9 hectares, la superficie attribuée aux **activités économiques industrielles** est significative pour une commune rurale telle que Mont-de-l'Enclus. Elle est regroupée en une seule zone, la zone économique du Grand Pré au sud du village d'Amougies et traduit une situation de fait bien antérieure à l'adoption du Plan de secteur. Il n'existe pas de zone d'activités économiques mixtes.

Une seule **zone de loisirs**, correspondant au Manège « Haras de l'Enclus », est identifiée à Amougies.

Des 293 hectares de zones urbanisables au plan de secteur, 151 hectares sont effectivement urbanisés, d'où résulte un potentiel foncier théorique de 145 hectares (48%) sur tout le territoire communal.

Il n'y a aucun périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique sur le territoire enclusien.

○ Concernant les zones non-urbanisables

Avec 81,7%, la **zone agricole** occupe la majeure partie du territoire enclusien.

La **zone forestière** est relativement peu importante du fait de la forte part de la zone agricole. Elle reprend la surface boisée au Nord de l'entité et quelques petites parcelles, notamment au sud d'Amougies.

L'ancienne assiette du chemin de fer Ligne 87 est inscrite en zone d'**espaces verts** ainsi que deux parcelles en bordure du bois communal (Verte voie).

Une seule zone est distinguée en **zone naturelle** : l'espace ceinturé par l'ancien bras de l'Escaut sur la rive gauche du fleuve.

Enfin, 17 hectares de **zone blanche** (c'est-à-dire des domaines des infrastructures ferroviaires, aéroportuaires et des ports autonomes) se trouvent au niveau de l'aérodrome d'Amougies. La surface bâtie de cette zone correspond aux installations de l'aérodrome d'Amougies, une entreprise de cheminées au bioéthanol (la société Bio Blaze), ainsi que le centre de bien-être Aqua Sun Fit. On retrouve également un ensemble d'habitations. Le reste de la zone non construite correspond pour partie aux pistes de l'aérodrome et à quelques pâtures.

Une zone importante au nord de la commune est inscrite en **périmètre d'intérêt paysager**. Elle englobe l'ancien bras de l'Escaut, les surfaces boisées et la zone agricole au nord d'Orroir, Amougies et Russeignies. À Orroir, les anciens bassins de décantation de la sucrerie d'Escanaffles ne sont pas repris.

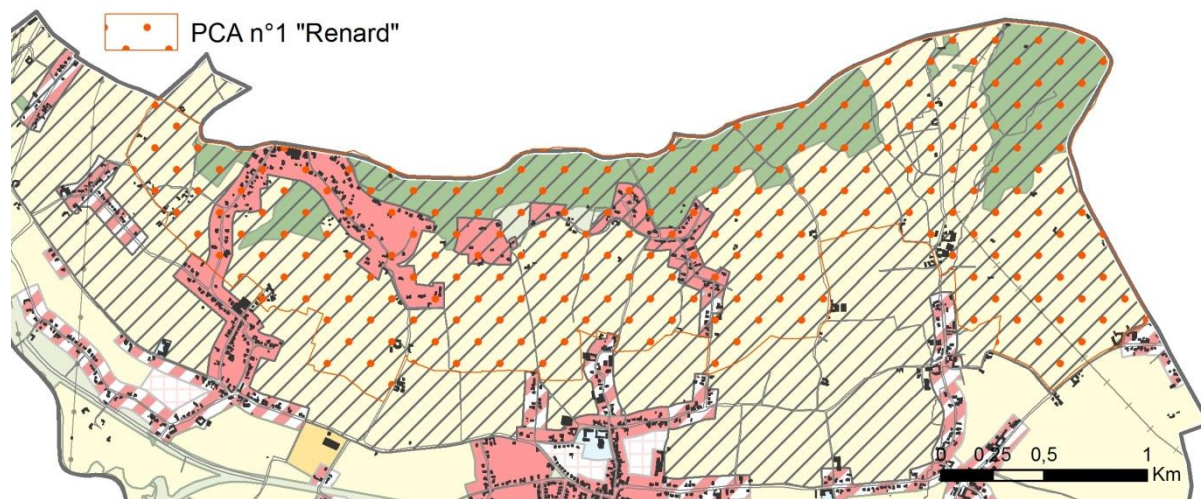
○ Concernant les infrastructures

Orroir et Anserœul sont traversés par des lignes à Haute Tension, provenant de la Centrale de Ruien⁵ toute proche.

Orroir est traversé au nord-est par une canalisation de l'OTAN.

■ **Outils de planification**

La commune ne compte ni Schéma de Structure Communal, ni Règlement Communal d'Urbanisme, ni Rapport Urbanistique et Environnemental. Il n'y a pas de Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM).



Carte 10 | PCA du Renard [SPW]

Un **Plan Communal d'Aménagement** (PCA) est en vigueur sur le territoire communal : le PCA n°1 dit « du Renard », adopté le 05 juillet 2007. Son élaboration a été initiée suite à d'importants glissements de terrain intervenus sur le sommet du mont en 1994. Le périmètre soumis au PCA représente 488 ha et 60 ares, soit 5,5% de la commune (cf. figure 16). Les études techniques ont permis de définir quatre types de zones : inconstructible pour une période indéterminée, inconstructible en l'absence d'études complémentaires, constructible avec prescriptions techniques, constructible avec prescriptions spécifiques.

⁵ Mise à jour : Le site de la centrale de Ruien a été démantelé en juin 2017, un projet de reconversion économique durable est actuellement à l'étude.

D'une manière générale, les prescriptions en vigueur dans le périmètre visent la stabilisation du terrain et l'intégration paysagère et environnementale du bâti. Les obligations urbanistiques qui en découlent portent, notamment, sur la maîtrise des eaux (eaux usées, eaux de pluie, piscines et plans d'eau), les servitudes en sous-sol, la réalisation d'études de sol, de stabilité et d'incidences environnementales.

Ces impositions ont engendré des aménagements spécifiques du réseau d'égouttage de la rue du Renard et la création d'un bassin de rétention des eaux de ruissellement à Orroir.

Il est prévu de réviser le PCA en 2014.⁶

▪ **Outils d'aménagement opérationnel**

Plus de 164 permis de lotissements (hors révision) sont actifs.

Il n'y a à ce jour aucun Site à Réaménager reconnu par la DGO4 sur le territoire de Mont-de-l'Enclus.

Cependant, le dépôt de marchandises de la gare et l'ancienne usine de soudes et potasses pourraient être potentiellement intéressants pour ce dispositif.

▪ **Permis d'urbanisme**

Le grand nombre de permis de bâtir accordés en 2012 sur le territoire de l'ancienne commune d'Orroir s'explique par la création d'un nouveau lotissement à la rue des Courbes. Etant donné les réserves urbanisables disponibles sur le territoire et l'attractivité résidentielle de la commune, le nombre de permis délivrés dans les prochaines années devrait au moins se maintenir, en fonction de la mise à disposition de ces terrains pour la construction.

	2011	2012	2013	TOTAL
Amougies	2	8	5	15
Anserœul	1	0	0	1
Orroir	4	11	4	19
Russeignies	0	3	3	6
TOTAL	7	22	12	41

Tableau 2 | Permis délivrés pour construction nouvelle habitation

▪ **Patrimoine**

La commune ne présente pas de site archéologique sur son territoire.

La commune compte un seul bien classé, localisé sur le village d'Orroir (Figure 14 | Chapelle [IDETA, 2014]) Il s'agit d'une ferme dont les façades, les toitures de la tour-porche, ainsi que celles des deux annexes qui flanquent la tour ont été classées en mai 1985 en raison de leur valeur historique et artistique.



Figure 143 | Ferme classée à Orroir [Google StreetView, 2009]

⁶ Mise à jour 2017 - En cours de révision.

L'**Inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel** de la Belgique recense 15 bâtiments d'intérêt au sein de la commune (*le site de la DGO4 présentant momentanément un problème d'accès aux données, il nous a été impossible d'obtenir les informations*).

Les diverses visites de terrains ont révélé quelques éléments de petit patrimoine, notamment des chapelles (Figure 14 | Chapelle [IDETA, 2014]), pour certaines dans un état assez vétuste.

La commune de Mont-de-l'Enclus a obtenu des subsides de la Région wallonne pour restaurer trois chapelles. Il s'agit des chapelles sises Bas Rejet à Anserœul, rue du Trieu à Russeignies et rue Guérissart à Russeignies. Les travaux ont débuté en mai 2014.



Figure 154 | Chapelle [IDETA, 2014]

▪ **Sites, arbres et haies remarquables**

Le territoire de Mont-de-l'Enclus compte 32 arbres ou haies remarquables. On les trouve majoritairement sur la partie Nord du territoire de l'entité, notamment par groupes d'arbres.

Le groupe d'arbres le plus important est situé à proximité du centre protestant.

On relève quelques alignements sur le village de Russeignies et également de façon plus disséminée sur le village d'Anserœul.

L'arbre le plus haut (32 mètres) est le chêne rouge d'Amérique du parc communal de Russeignies. A Anserœul (chemin de Hollaye), un saule blanc approche les 6 mètres de circonférence.

L'inventaire complet est fourni à l'annexe 10.3.

▪ **Faune et flore**

Un site **Natura 2000** est présent sur la commune, dénommé « Pays des Collines ». Ce site est à cheval sur les communes de Celles et de Mont-de-l'Enclus. L'arrêté de désignation n'a pas encore été adopté⁷. Dans l'attente, aucune mesure préventive de base ne peut être appliquée pour préserver l'état de conservation du site.

Un **Site de Grand Intérêt Biologique** (SGIB) effleure le territoire de Mont-de-l'Enclus, il s'agit du Rejet de Rhosnes. Cette zone humide située dans la vallée de l'Escaut, au sud du village d'Escanaffles (commune de Celles), comprend sur une dizaine d'hectares des prairies marécageuses, une roselière et une ancienne plantation de peupliers.

⁷ Mise à jour : L'arrêté du Gouvernement wallon de désignation du site Natura 2000 « Pays des Collines » a été adopté le 9 juillet 2015

3.3 Transports et mobilité

3.3.1 Réseau routier

Le réseau routier de Mont-de-l'Enclus se structure à partir de la N48 reliant Tournai à Renaix et des principales voiries de liaison entre les quatre villages.

La N48 traverse la commune par le sud-est où elle longe le centre d'Anserœul. L'axe Orroir-Amougies-Russeignies est matérialisé par la Chaussée de la Libération, la rue Couture d'Orroir, la rue Couture du Moulin et la Chaussée de Renaix qui se prolonge vers la N48 aux portes de Renaix. Il est également relié à la N48 via Anserœul par la Route d'Amougies.

La N48, en tant que liaison de toute la partie nord-ouest de la Wallonie picarde et du sud de la Flandre orientale vers le réseau autoroutier (E19-E429), est un axe routier fort fréquenté. Une part importante des accidents de circulation ayant lieu sur le territoire inclusien est concentrée sur cet axe. S'il s'agit majoritairement d'accidents sans gravité, on observe cependant la présence annuelle dans les statistiques de quelques accidents mortels ou avec blessés graves.

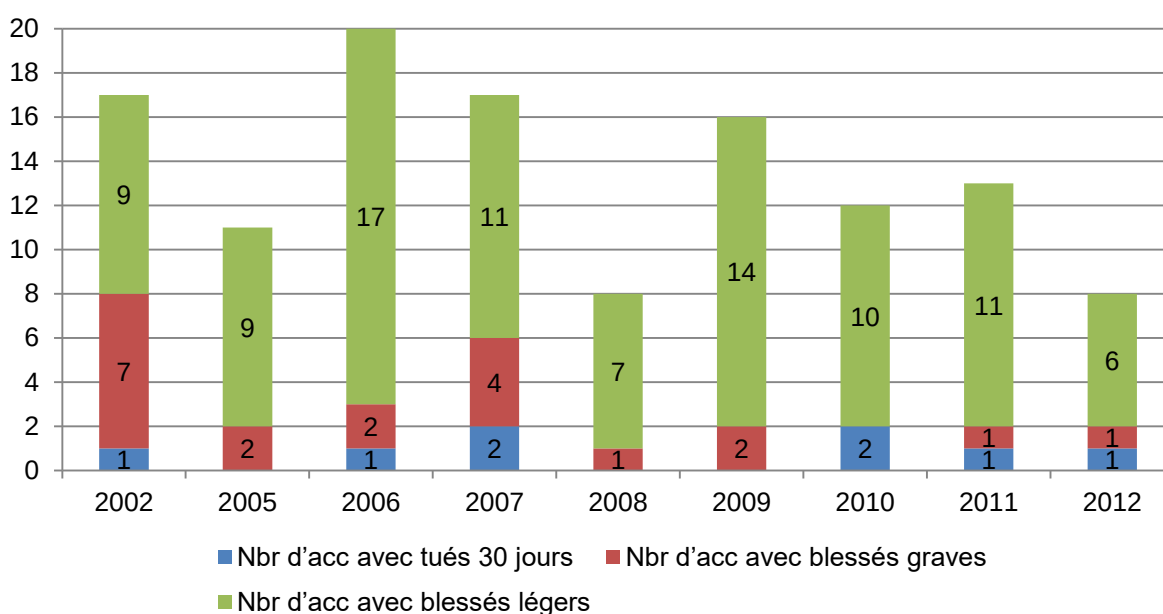
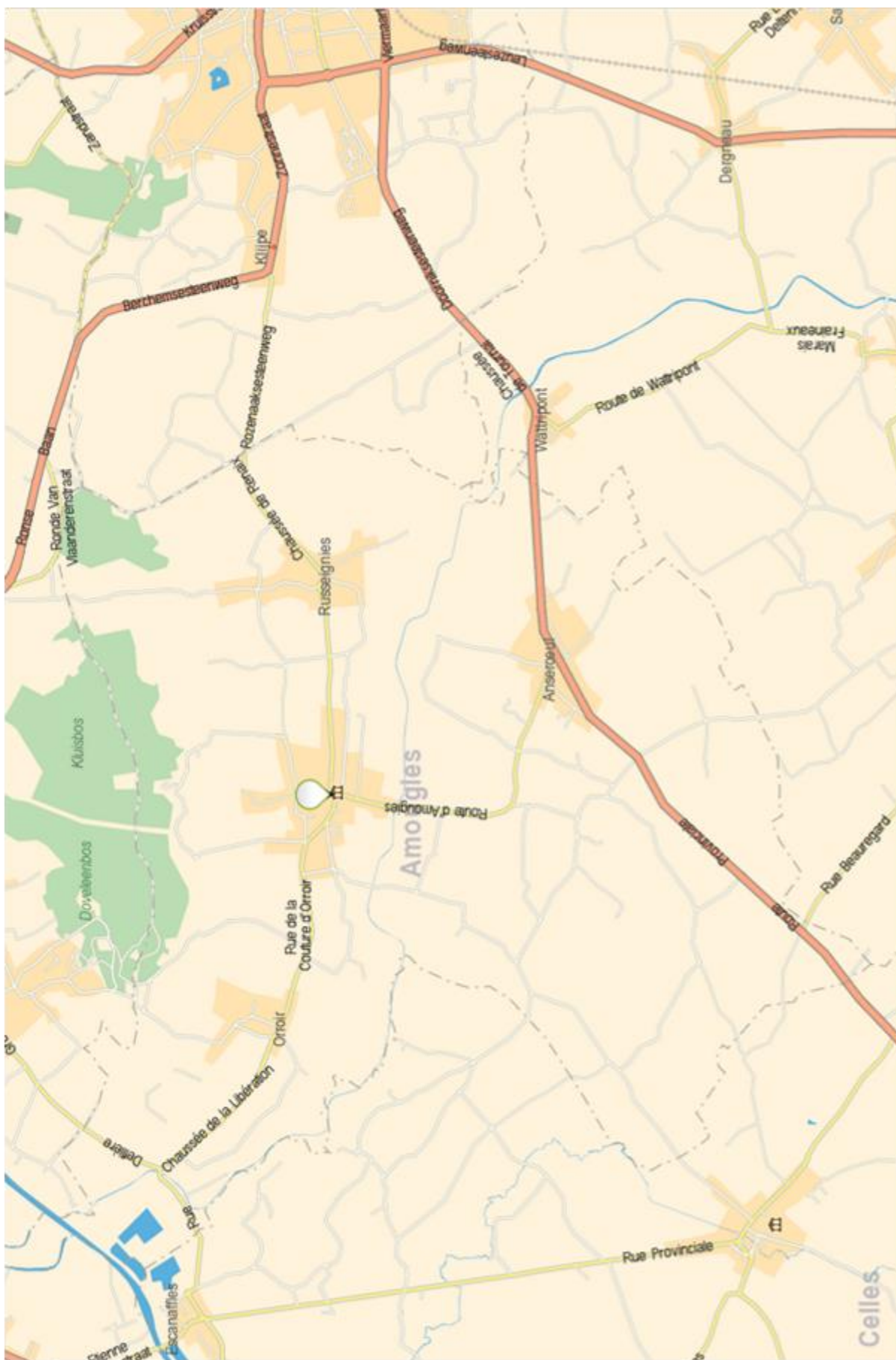
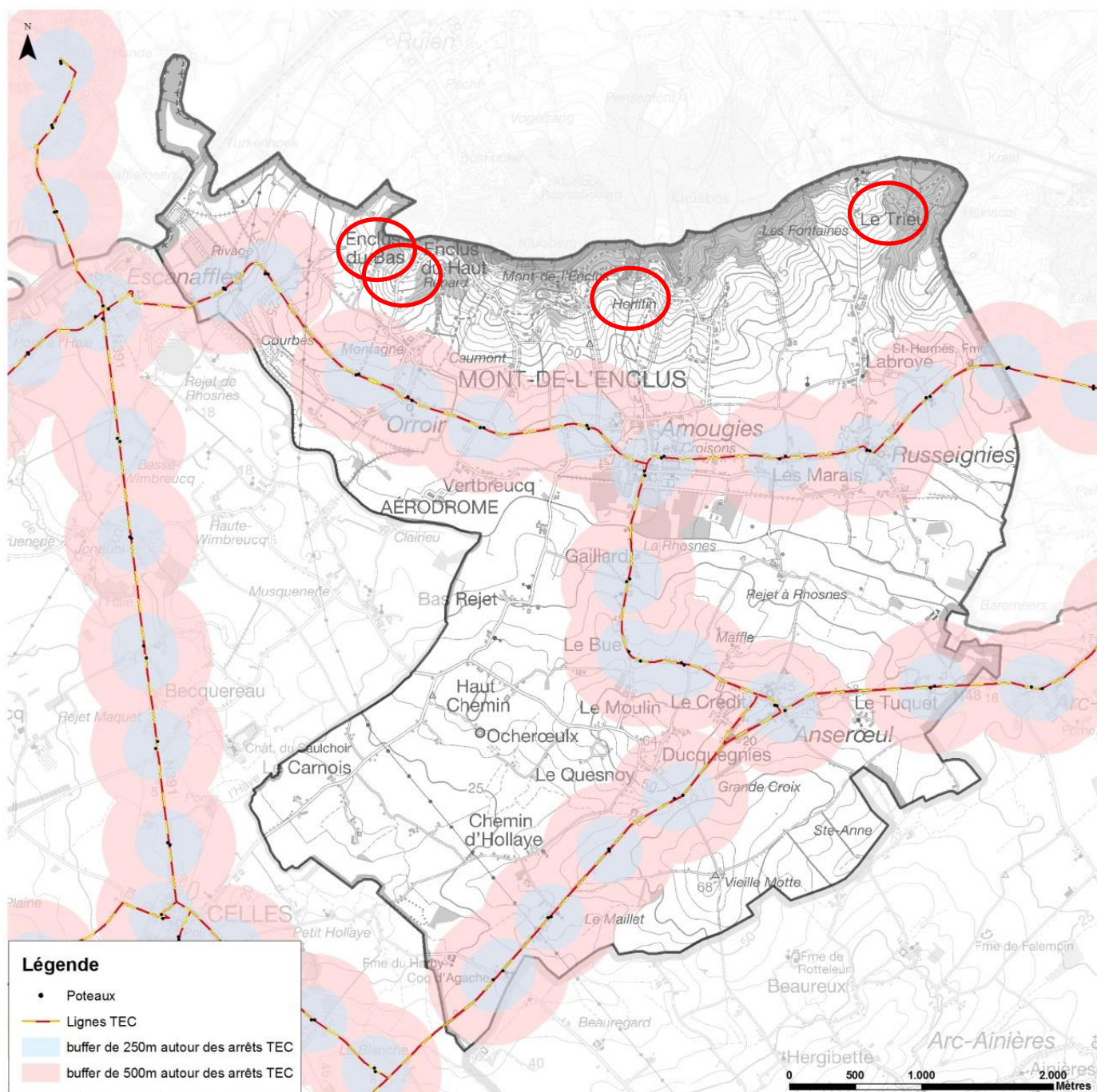


Figure 16 | Evolution du nombre d'accidents par degré de gravité [DGSIE]



Carte 10 | Structure principale du réseau routier (mappy.be)

3.3.2 Transports collectifs



Carte 12 | Réseau TEC [SPW, géoportail]

Le territoire enclussen est traversé par deux lignes TEC :

- La ligne 97 Tournai-Renaix dessert Orroir, Amougies et Russeignies
- La ligne 483 Tournai-Renaix dessert Anserœul, Amougies et Russeignies

Si, en théorie, ce maillage dessert bien les noyaux villageois et permet de rejoindre le centre administratif, on observe que plusieurs hameaux sont éloignés d'un arrêt de bus. C'est particulièrement le cas pour l'Enclus du Bas, l'Enclus du Haut, l'Horliti, le Trieu (ellipses rouges sur la carte) et les habitations dispersées dans la plaine anserœuloise.

La principale zone touristique de la commune se situe également en dehors de la desserte en transports collectifs.

En outre, la ligne desservant Anserœul ne permet de rejoindre Amougies qu'à la faveur d'une variante de la ligne 483, probablement héritée de l'époque du Lycée d'Amougies : en effet, en période scolaire, la liaison entre Amougies et Anserœul a lieu tous les jours à 6h48 et 17h22⁸ et la liaison entre Anserœul et Amougies a lieu une fois par jour à 18h49.

En termes de niveau de service, d'après les horaires en vigueur, on observe une assez bonne accessibilité vers Renaix et sa gare (environ 15 minutes depuis Amougies, pour 8km). Par contre, il faut compter en moyenne 1 heure de transport pour gagner Tournai et sa gare (pour environ 20km).

On observe donc une dépendance à la voiture relativement forte pour les habitants de Mont-de-l'Enclus. D'une manière générale, les catégories de population les plus touchées sont les jeunes, les personnes âgées et les moins nantis.

3.3.3 Mobilité douce

A l'échelle locale, une piste cyclable marquée relie depuis peu Anserœul à Amougies via la Route d'Amougies.

La commune garde encore l'empreinte des anciennes voies ferrées qui contribuèrent au développement économique mais également touristique de l'entité. En effet, la ligne 87, ancienne ligne de chemin de fer reliant Lessines à Renaix, et constituant la ligne de crête du pays des Collines a vu son itinéraire requalifié en RAVeL de haute qualité paysagère présentant une voie roulante pour les randonneurs et cyclistes doublée d'une voie ensablée pour les cavaliers. Portés par le SPW et financés par le programme Européen FEDER (Greenlinks), ces aménagements ont été clôturés courant 2014. La connexion se fait d'une part au réseau RAVeL 1 qui effleure la commune en son extrême ouest, le long de l'Escaut, d'autre part au RAVeL 4 à hauteur de Lessines après avoir traversé le Pays des Collines.

3.3.4 Outils de gestion

Mont-de-l'Enclus n'est doté ni d'un Plan Communal de Mobilité (PCM) ni d'un Plan Général de Signalisation. Il n'y a pas de Conseiller en Mobilité (CeM).

Aucune voirie n'est inscrite en tant que voie de grande communication.

3.4 Equipements techniques

Le territoire de Mont-de-l'Enclus est couvert par la Zone de police du Val de l'Escaut, avec Estaimpuis, Pecq et Celles. Des permanences sont organisées à Mont-de-l'Enclus du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

La commune ne bénéficie pas directement d'un Service Incendie sur le territoire. Mont-de-l'Enclus dépend des Services Incendie de Tournai (Anserœul), de Renaix (Amougies et Russeignies) et d'Avelgem (Orroir).

La distribution d'eau est assurée par la SWDE. Il n'existe aucun captage d'eau sur le territoire.

La commune est affiliée aux intercommunales : IPALLE, IDETA, IGRETEC, IFIGA, SWDE et GASELWEST.

Une partie importante des noyaux villageois sont desservis par le gaz.

Seuls les villages d'Orroir et Anserœul sont raccordés au réseau Internet à haut débit et il n'y a pas de télévision numérique sur le mont.

⁸ Sauf le mercredi soir

3.5 Synthèse et grille AFOM

Mont-de-l'Enclus a intégré depuis plusieurs années déjà des dynamiques supra-territoriales : le Parc naturel du Pays des Collines d'abord puis la Wallonie picarde et aujourd'hui l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai. Ces structures participent, via des plans d'actions spécifiques, au développement de la commune.

Sa polarisation vers les villes voisines est bien perceptible, en particulier la commune flamande à facilités **Renaix**. La proximité de ce centre urbain offre un accès relativement proche à des équipements non présents à Mont-de-l'Enclus : enseignement secondaire, emploi, commerces spécialisés et grandes surfaces. L'atténuation de l'effet frontière régionale s'explique notamment par le fait que Renaix est la ville la plus proche, la plus accessible en transport en commun et par le passé flamand des trois villages du nord de la commune (Orroir, Amougies et Russeignies).

Toutefois, le diagnostic a permis de mettre en évidence une assez forte **dépendance à la voiture** issue de deux constats :

- D'abord, le niveau d'équipements local (commerces, enseignement, soins de santé, etc.) est relativement limité et les enclusiens dépendent donc d'un pôle périphérique ;
- Ensuite, la distance aux pôles urbains engendre un niveau de desserte en transports collectifs relativement limité et peu fonctionnel.

À Mont-de-l'Enclus, le relief et le réseau hydrographique sont très présents.

D'abord parce qu'ils marquent physiquement les **limites administratives** : l'Escaut et la ligne de crête du mont correspondent presque parfaitement à la limite régionale, la Rhosnes matérialise d'une part la limite vers Escanaffles (Celles), d'autre part la limite entre Amougies-Russeignies et Anserœul.

Ensuite, parce qu'ils sont deux éléments majeurs de la composition du paysage local qui amène trois conséquences :

- Le mont offre des vues sur la plaine scaldéenne qui ont créé une **attractivité résidentielle** manifeste sur les hauteurs, d'abord à titre de résidences secondaires, aujourd'hui comme résidence principale de catégories de population plutôt aisée.
- En plus de ces vues, les bois présents sur le mont, tant du côté flamand que du côté wallon, ont contribué à l'**attractivité récréative** assez forte du lieu, pour des balades à pied, à cheval ou à VTT
- Ces éléments de structures physiques engendrent des **contraintes d'occupation du sol** :
 - les pentes parfois raides et la nature du sol et du sous-sol présents sur le mont ont provoqué, par le passé, d'importants phénomènes que glissements de terrain. Ceux-ci sont aujourd'hui maîtrisés par des prescriptions urbanistiques strictes cadrées par un Plan Communal d'Aménagement et par des aménagements spécifiques destinés à stabiliser les terrains (notamment la gestion des eaux)
 - le cours de la Rhosnes, bien qu'ayant été redressé, est couvert par un aléa d'inondation, plutôt faible mais qui couvre d'importantes superficies de son lit majeur. Les pentes du mont, et certaines habitations y implantées, ne sont pas épargnées par des risques de ruissellement.

Mont-de-l'Enclus est avant tout une commune agricole. Cette occupation y est prégnante. L'urbanisation est aussi bien perceptible : le taux de surfaces bâties à Mont-de-l'Enclus dépasse la moyenne wallonne.

Dès que l'on s'éloigne de l'hyper-centre des villages, la **linéarité urbaine** est de mise le long des axes routiers principaux et secondaires. L'urbanisation des versants du mont déjà évoquée a été confirmée et est soutenue par un Plan de Secteur très favorable puisque les zones d'habitat qui s'y trouvent autoriseraient des densités élevées de bâti. Le PCA en vigueur contribue cependant à modérer et contenir cette attractivité résidentielle. Il en résulte un premier paradoxe enclusien : malgré une **disponibilité foncière** très correcte, une pression foncière forte se fait sentir sur certains quartiers (historiquement sur le mont, mais progressivement aussi dans la plaine).

Néanmoins, d'un point de vue paysager, cette diffusion du bâti est tempérée par deux éléments : d'une part la faible densité du bâti (parcellaire souvent de grande dimension) préserve encore quelques ouvertures sur le paysage malgré une privatisation croissante de celui-ci, d'autre part le territoire compte encore de nombreux alignements d'arbres et petites parcelles boisées (sur le mont et dans la plaine) qui contribuent à l'intégration paysagère des nouveaux bâtiments.

Par contre, c'est davantage en termes de paysage « de proximité » que le contraste est plus fort : en effet, les **villas récentes** (souvent de belles dimensions) côtoient, en les écrasant parfois, le bâti traditionnel et les fermes en activités. En outre, quelques exemples d'architecture contemporaine assez mal intégrée au contexte local ont pu être observés.

Caractéristiques géographiques – Grille AFOM

	Caractéristiques géographiques – Grille AFOM	
	Atouts	Faiblesses
ORIGINE INTERNE	• Relief, réseau hydrographique et bois sont des éléments majeurs du paysage et participent à l'attractivité résidentielle et touristique de Mont-de-l'Enclus • Lisibilité de la structure urbaine mais tendance à la linéarisation. Effet modérateur de la trame arborée quant à l'impact du bâti sur le paysage, surtout sur le mont. Périmètre d'Intérêt Paysager sur tout le mont • PCA du Renard : modération de l'attractivité résidentielle du mont, préservation des ouvertures sur le paysage • Disponibilités foncières, principalement dans la plaine mais forte pression sur le mont • Bâti vernaculaire encore bien présent • Existence d'une zone activité avec quelques disponibilités et projet de création d'une nouvelle zone dédiée à la chimie verte ➔ Le paysage est un atout majeur de la commune par le fait qu'il contribue à la fois à son attractivité résidentielle (jusqu'à une réelle pression immobilière sur des quartiers tels que l'Enclus du Haut) et à l'intégration des nouvelles constructions.	• Aléa d'inondation assez présent, surtout le long de la Rhosnes • Convention « Bords de route – Fauchage tardif » suspendue • Enclus du Haut : ◦ Zones d'habitat (densification potentielle) sur le mont, compensées par la faible densité de la typologie du bâti qui s'y installe (villas cossues, larges parcelles) ◦ PCA du Renard : zones inconstructibles et effets induits (e. a. travaux d'égouttage spécifiques) • Privatisation des paysages (depuis le mont et, plus récemment, depuis la plaine) et impact paysager de certaines constructions récentes • Bâti vernaculaire et petit patrimoine parfois à l'abandon. Patrimoine reconnu limité • Sauf PCA du Renard, pas d'outils d'aménagement du territoire de planification (réglementation, orientation) ➔ Existence de pressions spécifiques (urbanisation, régime hydrologique) sans outils d'aide à la décision approprié. ➔ Faible valorisation du patrimoine
ORIGINE EXTERNE	Opportunités • Proximité de pôles urbains bien équipés (Renaix, Tournai, Avelgem) • Dynamiques supra-territoriales : PNPC, WP, ELKT • Effet frontière Wallonie-Flandre limité ↔ Proximité de Renaix ↔ Passé flamand d'Amougies, Orroir et Russeignies • Outils existants : Contrat de rivière Escaut-Lys, Natura2000, Plan Maya • Brochure « Conseils à la rénovation et à la réaffectation – L'habitat traditionnel du Pays des Collines » • RAVeL + réseau « Points-Nœuds » + Ligne 87 = maillage doux intéressant à l'échelle locale et supra-locale ➔ Intégration dans des dynamiques de développement supra-territoriales ➔ Support de mobilité douce en cours de développement	Menaces • Isolement des grands axes de communication • Niveau de desserte du réseau TEC : isolement d'Anserœul ➔ Risque de forte dépendance à la voiture : ↔ Faible offre commerciale et professionnelle locale ↔ Faible offre en transport collectif

4 CARACTÉRISTIQUES SOCIALES

4.1 Démographie

4.1.1 Evolution de la population globale

Au 1^{er} janvier 2013, Mont-de-l'Enclus compte 3.578 habitants⁹ (1.791 femmes et 1.789 hommes). Entre 2003 et 2013, avec 322 habitants supplémentaires au total et une croissance quasiment continue, la population a augmenté de 9,9%. Cette augmentation est nettement supérieure à la croissance des territoires de référence.

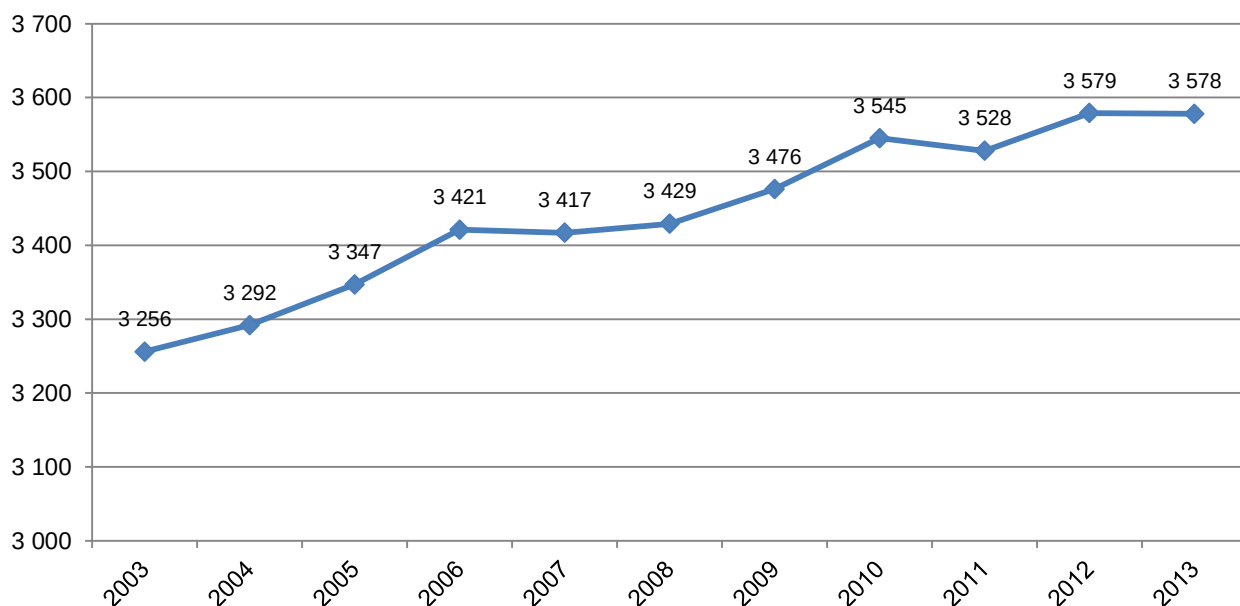


Figure 19 | Evolution de la population 2003-2013 [DGSIE]

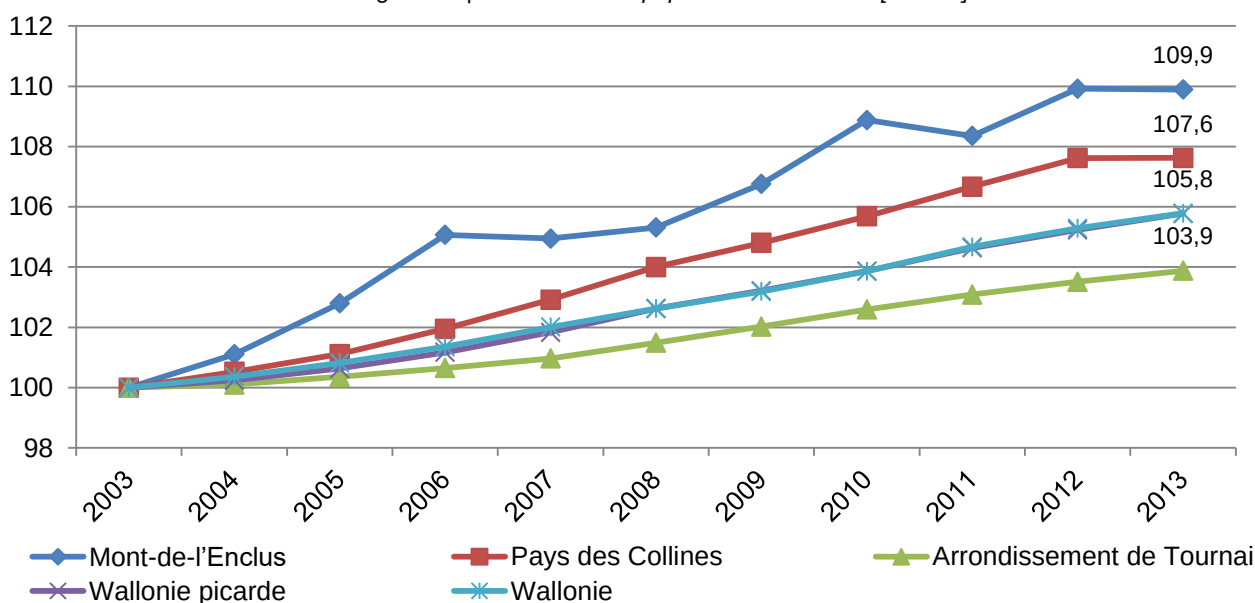


Figure 18 | Evolution comparée de la population, 2003-2013 [SPF Economie, DGSIE]

⁹ Mise à jour : au 01.01.2017, Mont de l'Enclus compte 3716 habitants (1883 hommes et 1833 femmes) soit une densité de 137 habitants/km²

Avec 132,5 habitants/km², la commune présente une densité de population nettement inférieure au Parc naturel du Pays des Collines (158,4 hab./km²), à la Wallonie (211,5 hab./km²), à l'arrondissement de Tournai (240,2 hab./km²) et à la Wallonie picarde (251,4 hab./km²).

Au 1^{er} janvier 2011, la population étrangère de Mont-de-l'Enclus représente 4,2 % de la population totale (chiffre identique à celui du Pays des Collines). Ce chiffre est inférieur à celui de l'arrondissement de Tournai (10,3 %), de la Wallonie picarde (11,1 %) et de la Wallonie (11,7 %).

48% des personnes de nationalité étrangère habitant à Mont-de-l'Enclus sont de nationalité française, 29,7% sont originaires d'autres pays européens (soit 77,7% d'européens au total).

Mont-de-l'Enclus		2011
Europe	France	71
	Italie	9
	Pays-Bas	6
	Espagne	5
	Danemark	3
	Norvège	3
	Portugal	3
	Roumanie	3
	Pologne	3
	Bélarus	3
	Arménie	3
	Russie	3
	Sous-Total	115
Afrique		6
Asie		10
Amérique		3
Autre		14
Total		148

Pour assurer la confidentialité des données, le chiffre « 3 » peut signifier 3, 2 ou 1
Tableau 3 | Population étrangère [DGSIE]

4.1.2 Mouvement

La croissance importante de la population de Mont-de-l'Enclus est principalement due à l'attractivité résidentielle de la commune : le solde migratoire y est presque toujours largement positif.

S'il était positif au début de la décennie observée, le solde naturel, est, ces dernières années, presque toujours négatif et tempère donc légèrement la croissance de la population enclusienne.

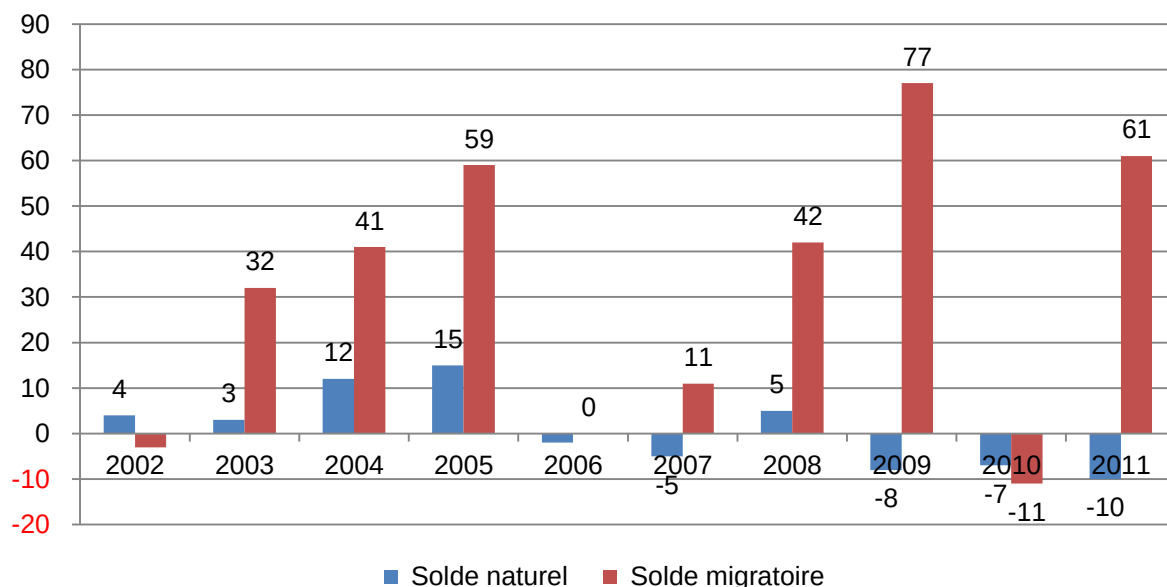


Figure 20 | Mouvements de la population 2003-2013 [DGSIE]

Comme évoqué dans ce document, Mont-de-l'Enclus, commune limitrophe de la Flandre, présente un cadre et une localisation très attractifs pour la population flamande qui semble représenter une part importante des nouveaux habitants. Aucune statistique ne permet de le vérifier ; cependant, les statistiques quant à la mobilité des travailleurs (cf. point 5.1.3), dont la moitié travaille en Flandres, tend à confirmer ce constat.

4.1.3 Structure

La première approche examine l'évolution du poids de groupes d'âge bi-décennaux.

Entre 2003 et 2013, la représentativité de tous les groupes d'âges augmente sauf celle de la tranche 20-39 ans qui diminue sensiblement. Par rapport aux territoires de référence, on remarque une baisse plus forte de cette tranche à Mont-de-l'Enclus.

Cela montre notamment que :

- les nouveaux habitants ne sont pas forcément des retraités qui viennent s'installer à la campagne mais plutôt des familles

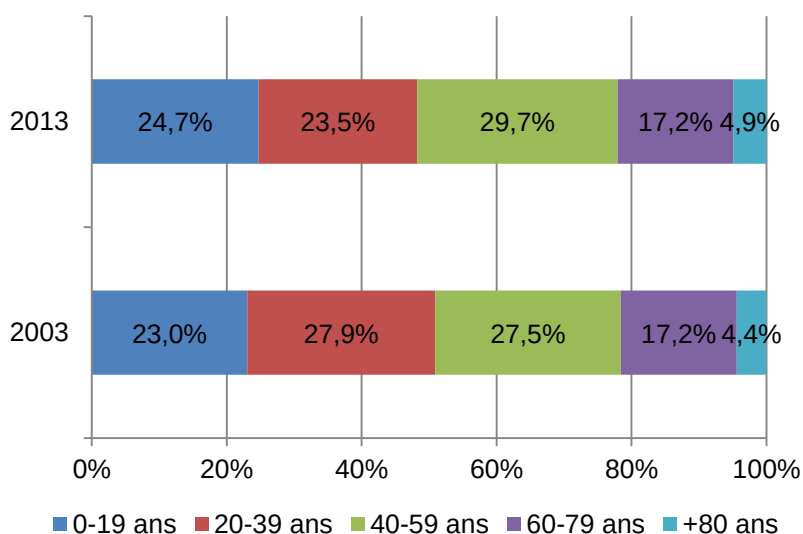


Figure 21 | Evolution de la structure par grands groupes d'âges [DGSIE]

- avec enfants ;
- les jeunes quittent la commune pour leurs études et leur premier emploi (20-39 ans) ;
- la commune redevient attractive pour les catégories d'âge suivantes qui (re-)viennent s'installer à Mont-de-l'Enclus (40-59 ans) ;
- la part des seniors augmente globalement mais de manière moins prononcée que dans les territoires de référence. Cette moindre attractivité s'explique par la nécessité de trouver une maison de repos ou un logement adapté et proche des services à la personne et commerces.

Evolution 2003-2013	Mont-de-l'Enclus	Wallonie picarde	Wallonie
0-19 ans	18,0%	3,9%	1,8%
20-39 ans	-7,2%	-2,2%	0,2%
40-59 ans	18,6%	8,2%	7,5%
60-79 ans	9,8%	9,0%	10,0%
+80 ans	22,2%	36,4%	38,5%

Tableau 4 | Evolution comparée par grands groupes d'âge
[SPF Economie, DGSIE]

La pyramide des âges, qui détaille la structure de la population par tranche de 5 ans, confirme ces observations par un amincissement très net de son profil pour les catégories de 25 à 34 ans et un élargissement tout aussi significatif pour les catégories de 35 à 49 ans, élargissement similaire pour les catégories 5-14 ans.

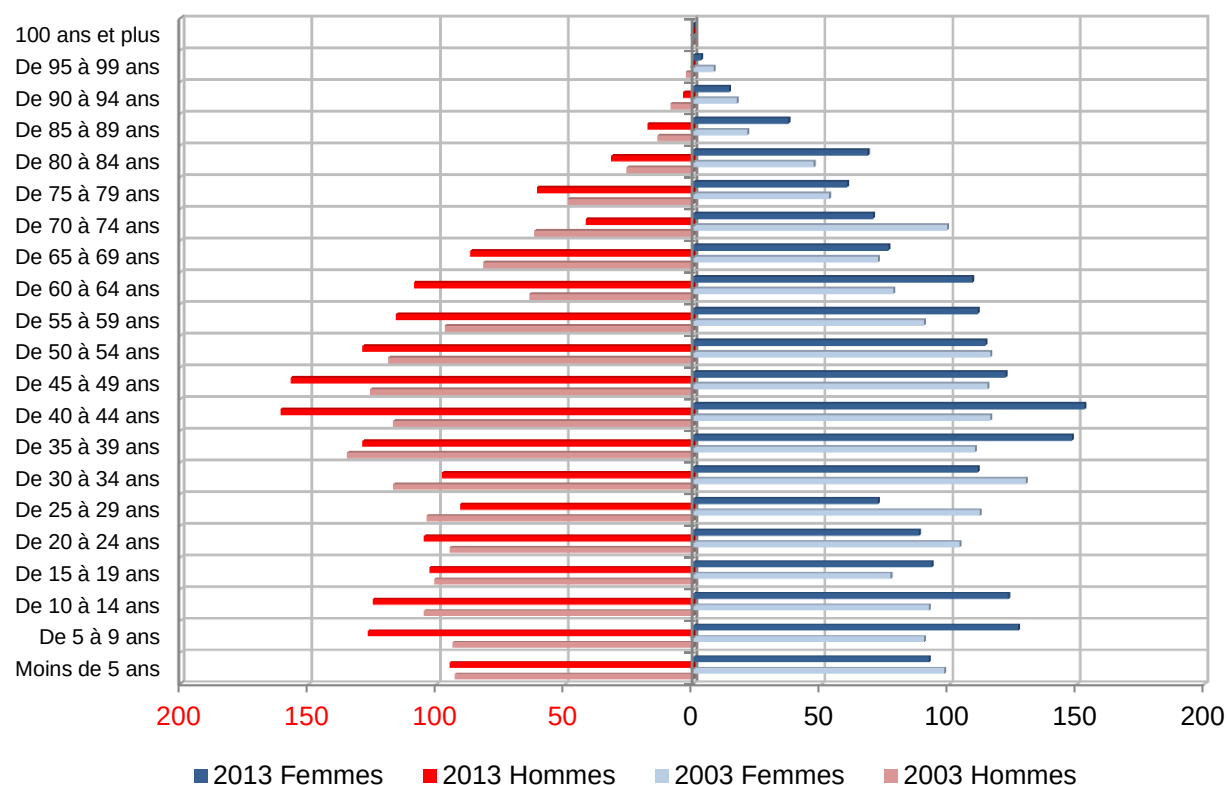


Figure 22 | Pyramide des âges, 2003-2013 [DGSIE]

4.1.4 Répartition spatiale

D'une manière générale, la répartition de la population par village est bien équilibrée.

Avec 544 habitants, Russeignies est le plus petit village tandis qu'Anserœul (1.041 habitants) coiffe de peu Amougies (1.030 habitants). Au milieu, Orroir compte 860 habitants.

La répartition fine de la population, à l'échelle du secteur statistique¹⁰, met en évidence les noyaux villageois. Les plus fortes concentrations se trouvent dans les centres d'Amougies et d'Orroir avec respectivement 901 et 926 habitants par km².

Le secteur Enclus (626 hab./km²) affiche une densité comparable aux cœurs de Russeignies (632 hab./km²) et Anserœul (593 hab./km²).

Ce constat confirme l'attractivité résidentielle du versant sud du Mont-de-l'Enclus.

Les autres secteurs de la commune, hors des cœurs de village, affichent des densités très basses.

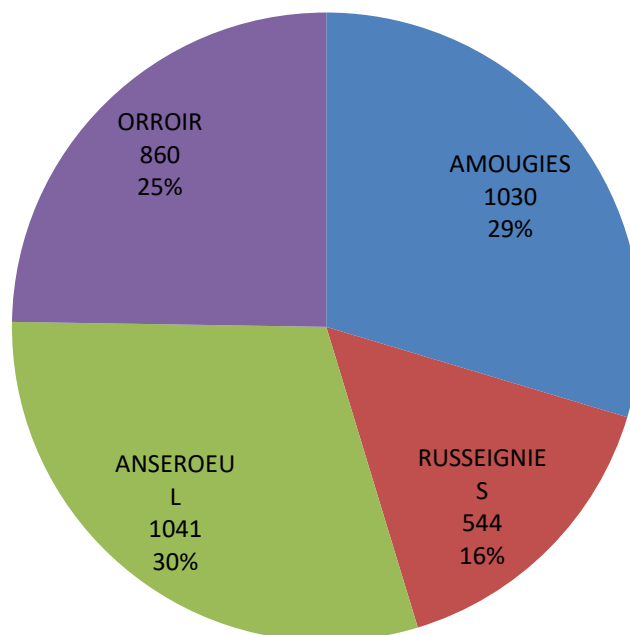
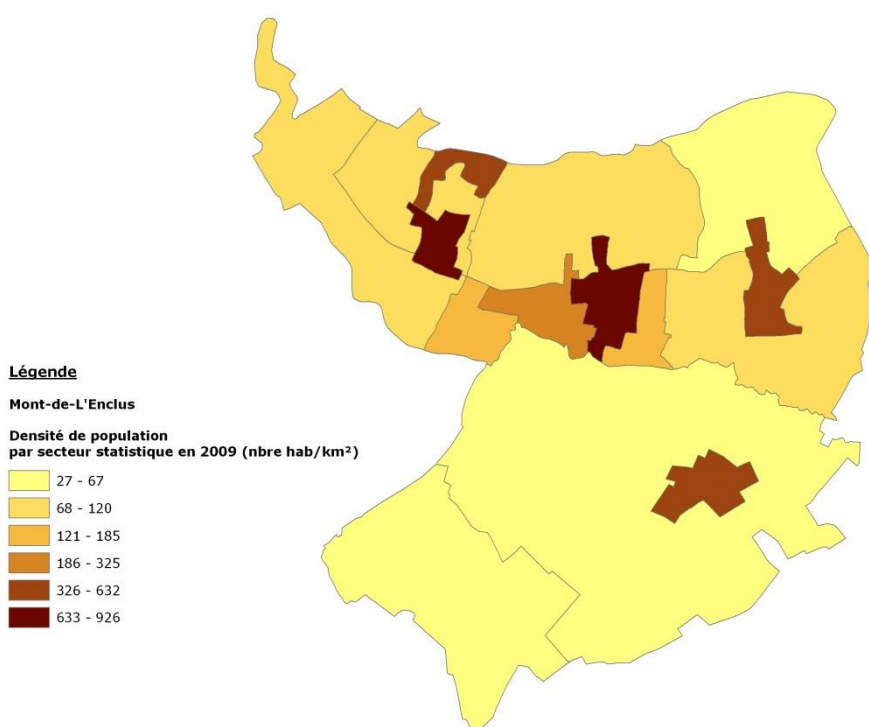
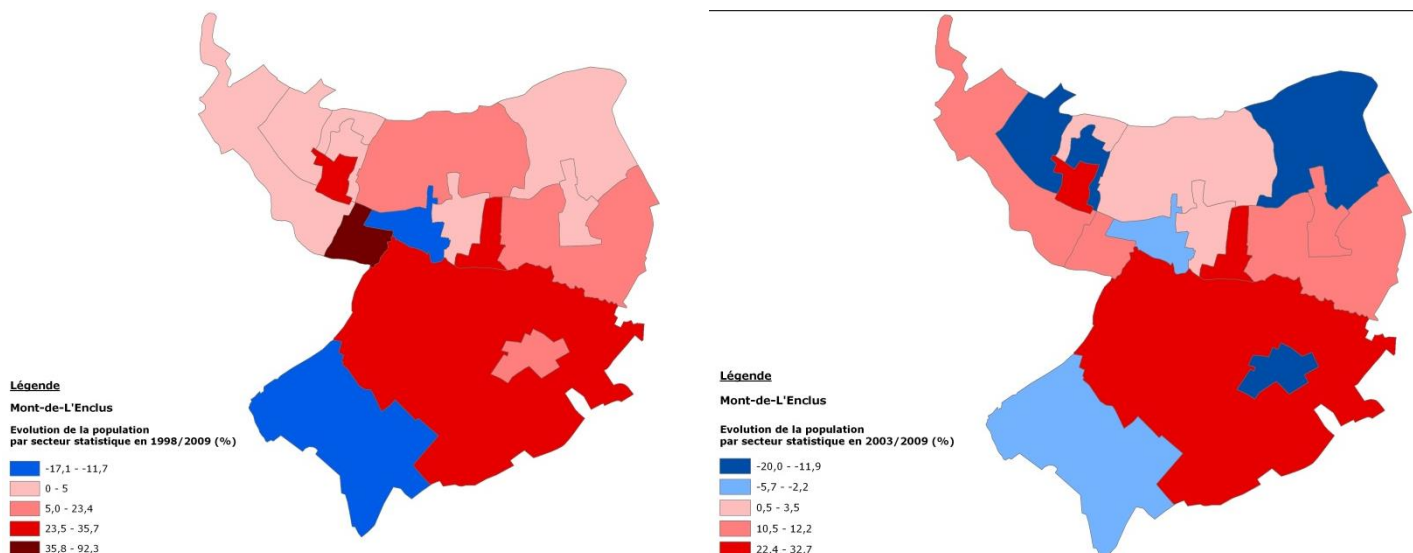


Figure 23 | Répartition des habitants par village, 2009 [DGSIE]



Carte 13 | Répartition spatiale de la densité de population, 2009 [SPF Economie, DGSIE]

¹⁰ La dénomination des secteurs statistiques est présentée sur la carte jointe à l'annexe 10.4.



Carte 14 | Evolution de la densité de population par secteurs statistiques, 1998-2009, 2003-2009 [SPF Economie, DGSIE]

Les cartes d'évolution de la population délivrent une information d'attractivité des secteurs statistiques¹¹. Cette information doit cependant être analysée avec circonspection étant donné les effectifs souvent réduits dans certains secteurs.

D'une manière générale les cœurs de village sont attractifs, voire très attractifs sur la période. Entre 1998 et 2009, seuls les secteurs « Saint-Pierre » à Amougies et « Carnois – Chemin d'Hollaye » à Anserœul perdent en la population. Sur la période 2003-2009, les secteurs des pentes du mont semblent perdre en attractivité résidentielle. La question se pose d'un effet induit par les glissements de terrain survenus sur le mont en 1994 et le Plan Communal d'Aménagement qui en a découlé qui a contraint l'urbanisation de cette zone.

¹¹ La dénomination des secteurs statistiques est présentée à l'annexe 10.4.

4.1.5 Typologie des ménages et des noyaux familiaux

En 2010, la commune de Mont-de-l'Enclus compte 1.393 ménages d'une taille moyenne de 2,54 personnes. A titre comparatif, la taille moyenne des ménages est de 2,39 pour le Pays des Collines, 2,32 pour l'arrondissement de Tournai, de 2,35 pour la Wallonie picarde et de 2,32 pour la Wallonie.

Les hommes et femmes habitant seuls représentent 25,9% des ménages de l'entité, si l'on y ajoute les ménages de deux personnes, on atteint un pourcentage de 57,4%. Les ménages composés de plus de 5 personnes interviennent pour 7,5%.

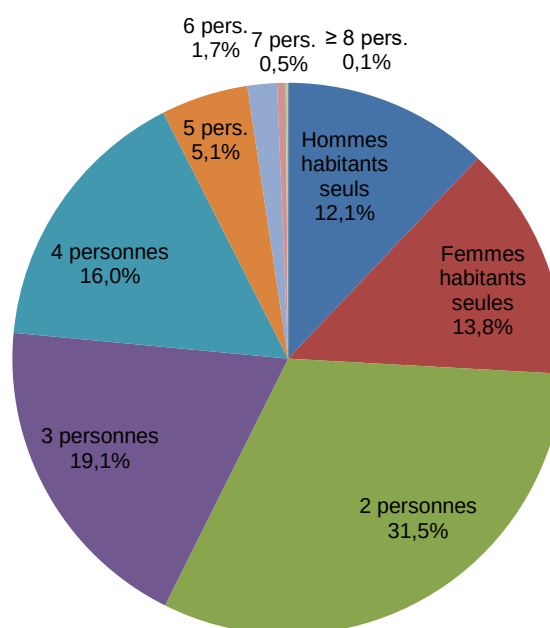
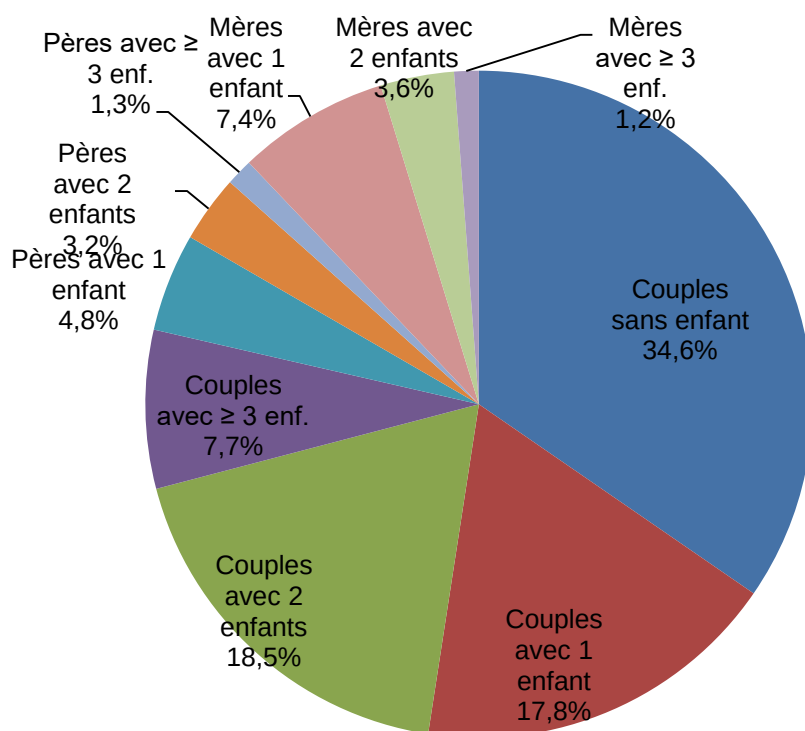


Figure 24 | Structure des ménages privés en 2010 [DGSIE]



Les couples sans enfants représentent 34,6 % des noyaux familiaux. Les familles monoparentales représentent 21,4 % des noyaux familiaux. Les couples avec enfants représentent 44,0% des noyaux familiaux.

Par rapport aux territoires de référence, Mont-de-l'Enclus compte davantage de couples avec et sans enfants mais nettement moins de parents seuls avec enfants.

Figure 25 | Typologie des noyaux familiaux [DGSIE]

4.2 Revenus

4.2.1 Revenu moyen

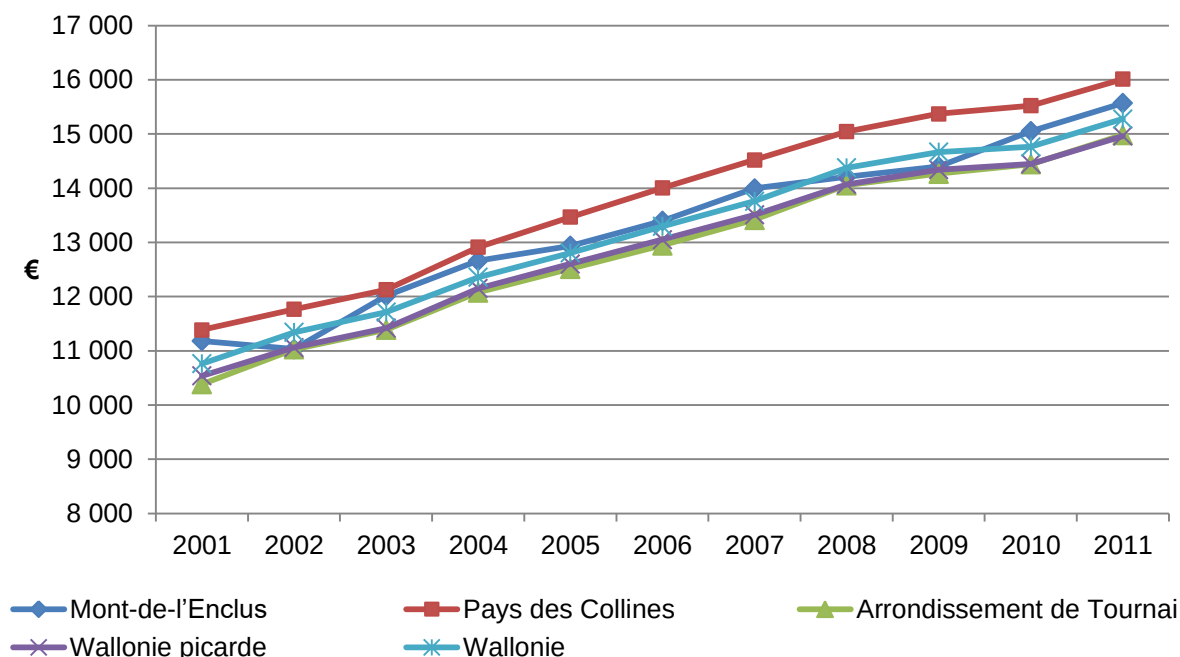


Figure 26 | Evolution comparée du revenu moyen par habitant [DGSIE]

Le revenu moyen par habitant s'élève, en 2011, à 15.571 €/an¹². Ce chiffre est inférieur à la moyenne du Parc naturel du Pays des Collines mais supérieur aux moyennes de l'arrondissement, de Wallonie picarde et de Wallonie.

Son évolution durant ces dix dernières années (+39,3%) est légèrement plus faible mais suit cependant les mêmes tendances que ces territoires de référence : +40,7% dans le Parc naturel du Pays des Collines, +44,3% dans l'arrondissement de Tournai, +42,0% en Wallonie picarde et +41,9% en Wallonie.

4.2.2 Classes de revenu

La plus grande part des revenus déclarés à Mont-de-l'Enclus se situe dans la tranche de 10.001 à 20.000€ (30,2%). Ce pourcentage est cependant plus faible que dans les territoires de référence alors que la proportion de déclarants de revenus compris entre 20 et 30.000 € est sensiblement plus élevée à Mont-de-l'Enclus. La part des revenus élevés, supérieurs à 40.000 €, est nettement supérieure aux territoires de référence : à Mont-de-l'Enclus, 22,1% des revenus sont supérieurs à 40.000€ tandis qu'ils représentent 20,4% dans le Pays des Collines, 17,3% dans l'arrondissement de Tournai, 17,5% en Wallonie picarde et 18,3% en Wallonie.

¹² Mise à jour : le revenu moyen par habitant s'élève en 2016, à 17.210€/an.

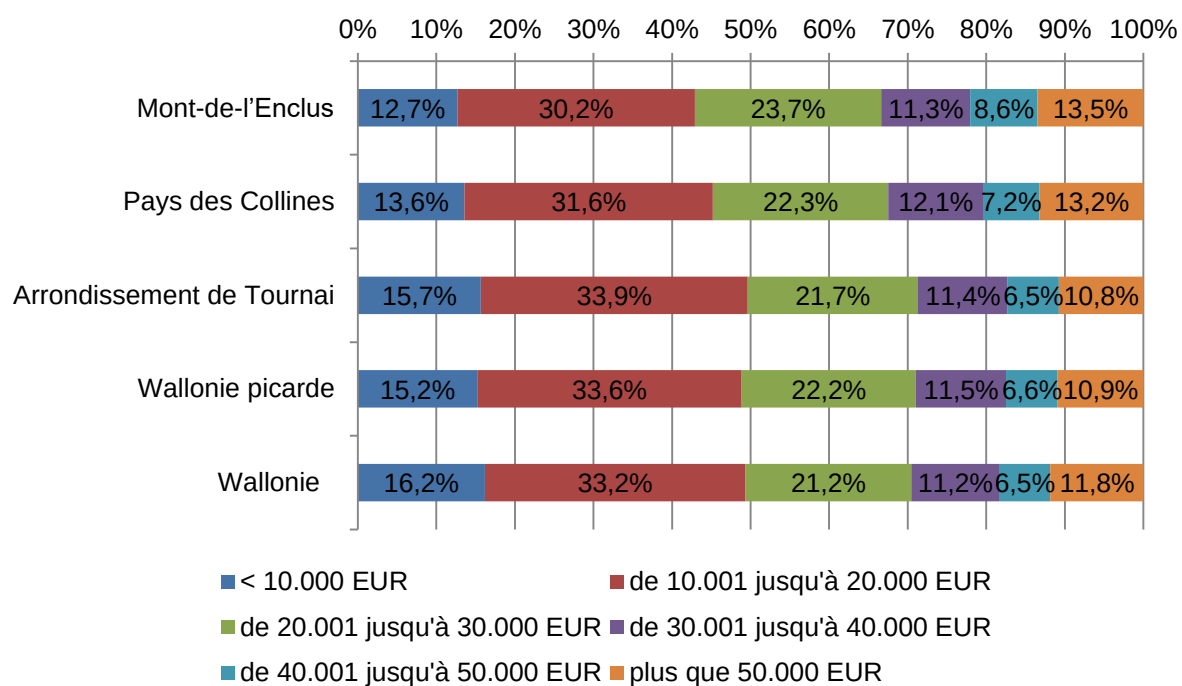
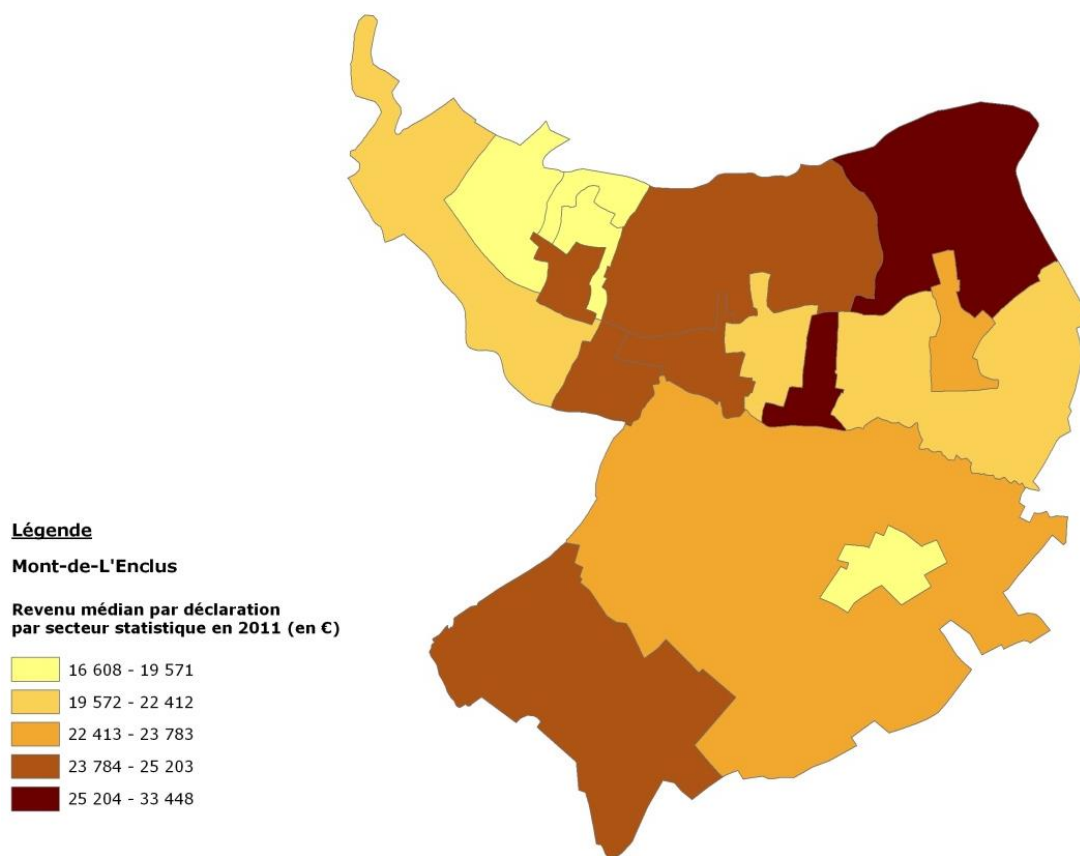


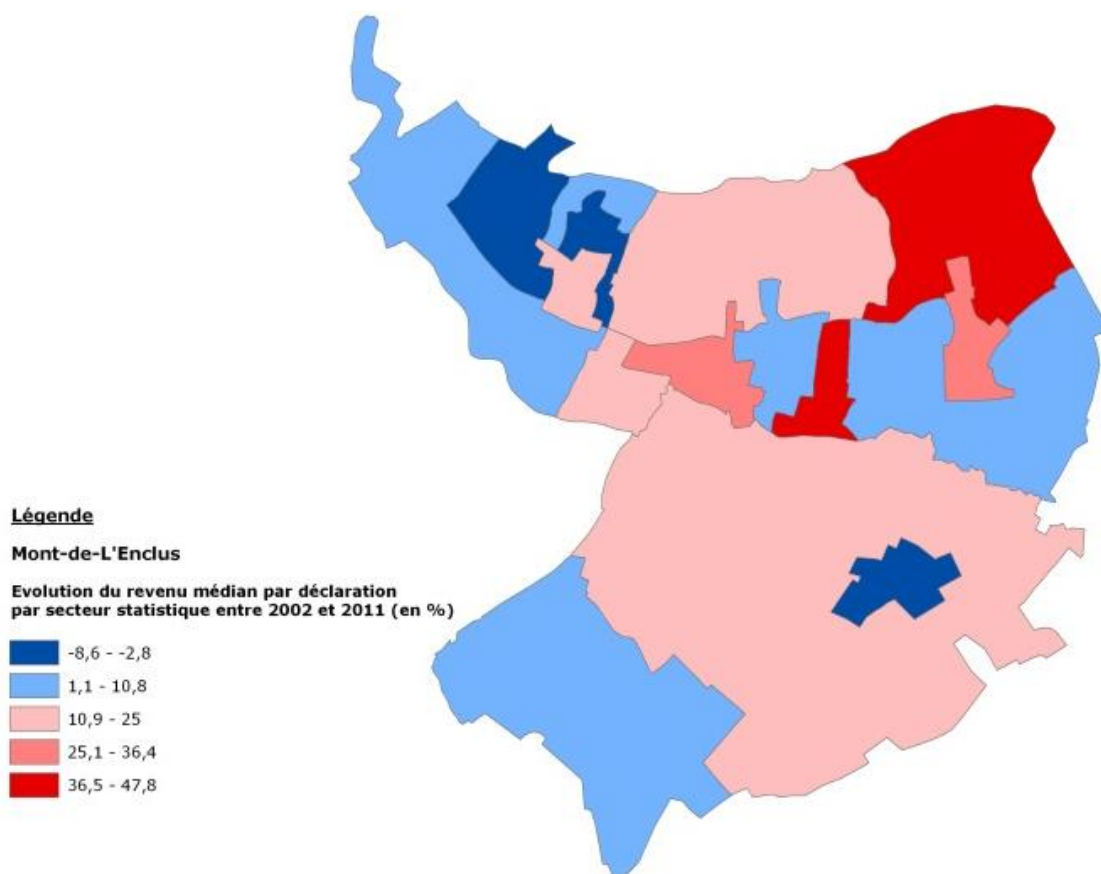
Figure 27 | Répartition par classes de revenus 2012 [DGSIE]

4.2.3 Répartition spatiale



Carte 15 | Répartition spatiale des revenus, 2011 [SPF Economie, DGSIE]

D'une manière générale, les secteurs statistiques aux revenus médians les plus élevés sont ceux situés en dehors des noyaux villageois. Le niveau de revenu médian des cœurs de village peut s'expliquer par la présence de maisons plus anciennes et plus petites tandis que les nouvelles constructions et les rénovations se font plutôt en périphérie. L'apparente richesse des habitants des versants du mont est cependant minimisée par l'effet des seconds résidents (48 résidences secondaires déclarées à Mont-de-l'Enclus en 2013) qui ne déclarent pas leurs revenus dans la commune.



Carte 16 | Evolution du revenu médian par déclaration, 2002-2011 et 2006-2011 [SPF Economie, DGSIE]

En termes d'évolution sur les dix dernières années observées, on constate une baisse globale du revenu médian dans des secteurs réputés attractifs comme l'Enclus du Bas, même pas contrebalancé par l'augmentation amorcée les cinq dernières années. A l'exception du noyau d'Anserœul qui connaît une diminution de son revenu médian moyen, les trois autres centres connaissent des augmentations assez significatives, jusqu'à +36,5% pour le cœur de Russeignies.

En outre, deux secteurs ont particulièrement augmenté ces cinq dernières années : « Carnois – Chemin d'Hollaye » et « Vert Breucq ». Dans le cas du « Vert Breucq », cette évolution a accompagné une augmentation toute aussi forte de la population. A contrario, l'évolution du « Carnois – Chemin d'Hollaye » se fait en parallèle d'une diminution de la population sur la période.

4.2.4 Droit à l'intégration sociale

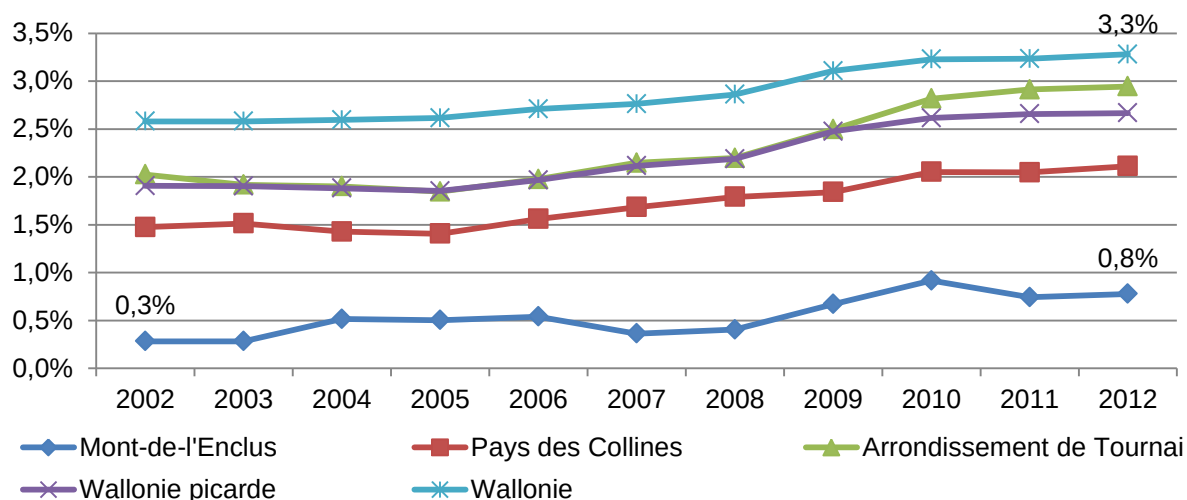


Figure 28 | Evolution du taux de bénéficiaires du RIS 2002-2012 [SPP Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie Sociale et Politique des Grandes Villes]

En 2012, le taux de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) est de 0,8%¹³ de la population en âge de travailler (15-64 ans).

Malgré une augmentation ces dix dernières années, cet indicateur reste nettement inférieur aux moyennes des territoires de référence.

Ces faibles taux de bénéficiaires dans la population totale en âge de pouvoir bénéficier du droit à l'intégration sociale s'expliquent, d'une part, par une part importante de la population relativement aisée (cf. point 4.2.2) et, d'autre part, par la faible offre en logements sociaux sur le territoire (cf. point 4.3.2).

4.3 Logement

4.3.1 Typologie

D'après la statistique cadastrale du fichier des bâtiments, en 2016, Mont-de-l'Enclus comptait 1639 logements, dont 43 logements d'habitations collectifs et 1550 logements classiques occupés.

La part des buildings et d'immeubles à appartements parmi les logements est assez faible sur Mont-de-l'Enclus. On compte seulement 7 bâtiments de type buildings/immeubles à appartements pour 43 logements.

On en observe une part de 2,6% à Mont-de-l'Enclus contre 9,6% sur l'arrondissement de Tournai et 14% en Wallonie.

D'après la statistique cadastrale du parc bâtiments 2016, la plupart des indicateurs sont plus favorables à Mont-de-l'Enclus que comparés à ceux de l'arrondissement de Tournai.

En effet concernant notamment la superficie des logements, 63% du parc de Mont-de-l'Enclus a une superficie supérieure à 104m², contre 46% sur l'arrondissement de Tournai.

Concernant les équipements des logements, l'écart est toujours présent, avec 50% des logements de Mont-de-l'Enclus équipés d'un système de chauffage central contre 38% sur l'arrondissement de Tournai.

La part des logements construits après 1981 est largement supérieure sur Mont-de-l'Enclus, avec 27% du parc, contre 7,3% sur l'arrondissement de Tournai.

¹³ Mise à jour : en 2015, le taux de bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) est de 0,66% de la population en âge de travailler.

On constate un parc bâti plus récent sur Mont-de-l'Enclus que sur l'arrondissement de Tournai (51% de logements antérieurs à 1945 contre 70% sur l'arrondissement de Tournai).

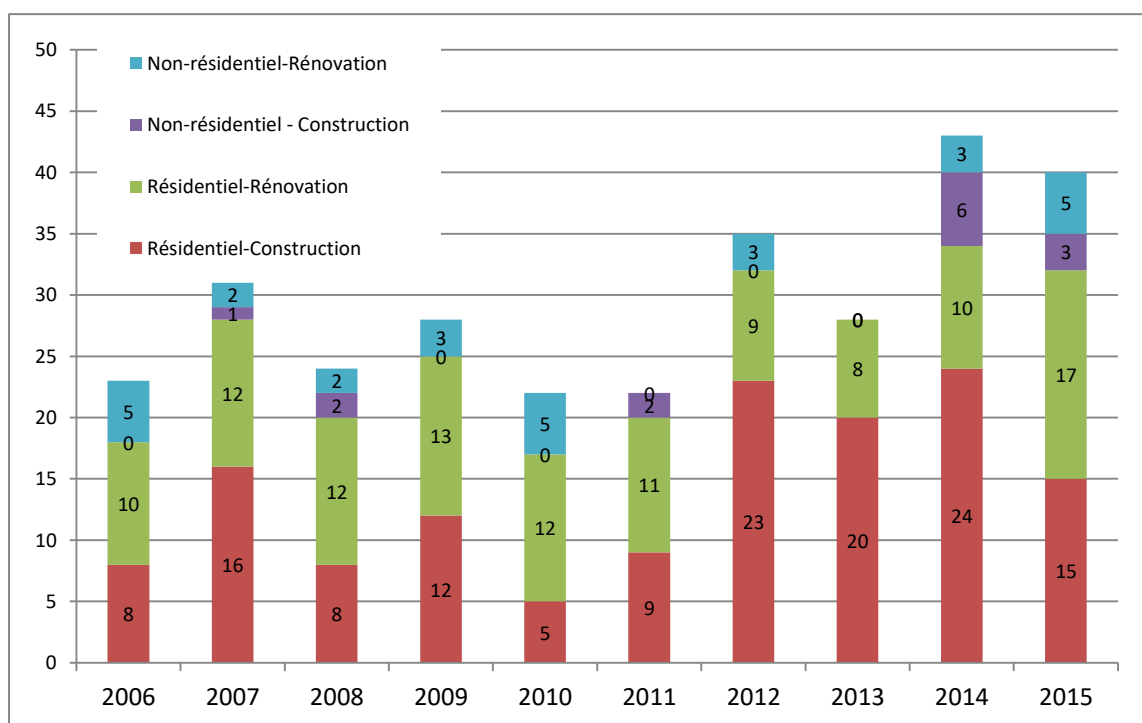


Figure 29 Evolution du nombre et du type de permis de bâtir autorisés 2006-2016 (SPF Economie – DG Statistique)

Entre 2006 et 2015 on observe une relative constance dans l'évolution globale des autorisations de permis de bâtir (de 20 à 30 autorisations annuellement), avec toutefois un pic observé sur 2014 et 2015, puisqu'on passe à une quarantaine d'autorisations ces deux années là.

La part des constructions de résidentiel représente depuis 2012 la majeure partie des autorisations.

Les autorisations de constructions ou rénovations du non-résidentiel représentent une part nettement moins importante dans ce chiffre global des autorisations de permis de bâtir.

L'enquête Cytise nous indique que la part de ménages vivant dans un logement public est très faible sur Mont-de-l'Enclus, avec 0,88% en 2015. L'enquête nous indique que la part de ménages vivant dans un logement public était jusqu'en 2012 nulle.

Les autres échelle territoriales dressent un constat beaucoup plus élevé avec 6% pour l'arrondissement de Tournai, près de 8% pour la province du Hainaut et 6,3% pour la Wallonie.

4.3.2 Coûts

▪ Coûts de l'immobilier

En 2013, le prix moyen de vente d'une maison d'habitation ordinaire¹⁴ à Mont-de-l'Enclus s'élève à 145.100€¹⁵, ce qui est légèrement inférieur aux moyennes du Pays des Collines et de la Wallonie mais supérieur à celles de l'arrondissement de Tournai et de la Wallonie picarde.

En 10 ans, le prix a augmenté de 59,2%, ce qui est légèrement moins fort que pour les territoires de référence (jusqu'à +76,2% en Wallonie).

Ces coûts moins élevés peuvent s'expliquer par la moins forte pression exercée sur les maisons d'habitation ordinaire que sur les villas pavillonnaires. En effet, pour cette dernière catégorie de bien immobilier, le prix de vente moyen en 2013 atteint 249.500€, ce qui est nettement supérieur à la moyenne du Parc naturel du Pays des Collines (246.183€) mais reste inférieur aux autres références territoriales.

L'envolée des prix est probablement tempérée par l'assez bonne disponibilité foncière observée dans la commune. En outre, si Mont-de-l'Enclus est une commune à l'immobilier réputé cher, la moyenne tempérée reflète la mixité locale de l'offre immobilière.

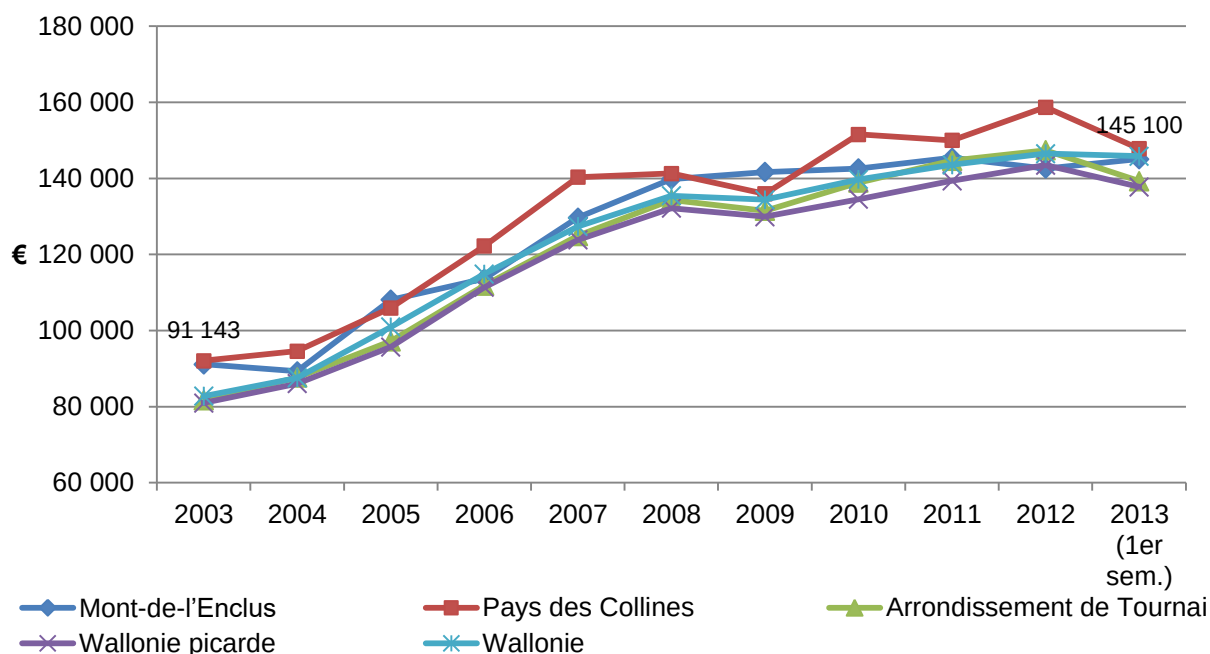


Figure 31 | Evolution comparée du prix de vente moyen des maisons d'habitation ordinaires [DGSIE]

▪ Coût du foncier

Concernant le prix de vente moyen des terrains à bâtir, la moyenne locale reflète davantage la pression résidentielle pressentie à Mont-de-l'Enclus : avec un prix de vente moyen de 72,38 €/m²¹⁶, Mont-de-l'Enclus dépasse largement les moyennes de référence. Et ce, malgré les importantes disponibilités foncières observées sur le terrain.

¹⁴ Maisons d'habitations ordinaires : comprennent les maisons ouvrières, d'employé, de rentier, les maisons bourgeoises mais aussi les maisons rurales, d'agriculteurs, etc. pour autant que la superficie ne dépasse pas les 5 ares (SPF Economie, DGSIE).

¹⁵ Mise à jour : en 2016, le prix moyen de vente d'une maison d'habitation ordinaire s'élevait à 159.276€ à Mont-de-l'Enclus.

¹⁶ Mise à jour : en 2014, le prix du terrain à bâtir était de 64,64€/m² à Mont-de-l'Enclus.

De plus, durant ces dix dernières, le prix moyen du terrain à bâtir s'est littéralement envolé : avec +271,2% d'augmentation, il dépasse largement les territoires de référence (+160,6% en Wallonie picarde et +93,1% en Wallonie).

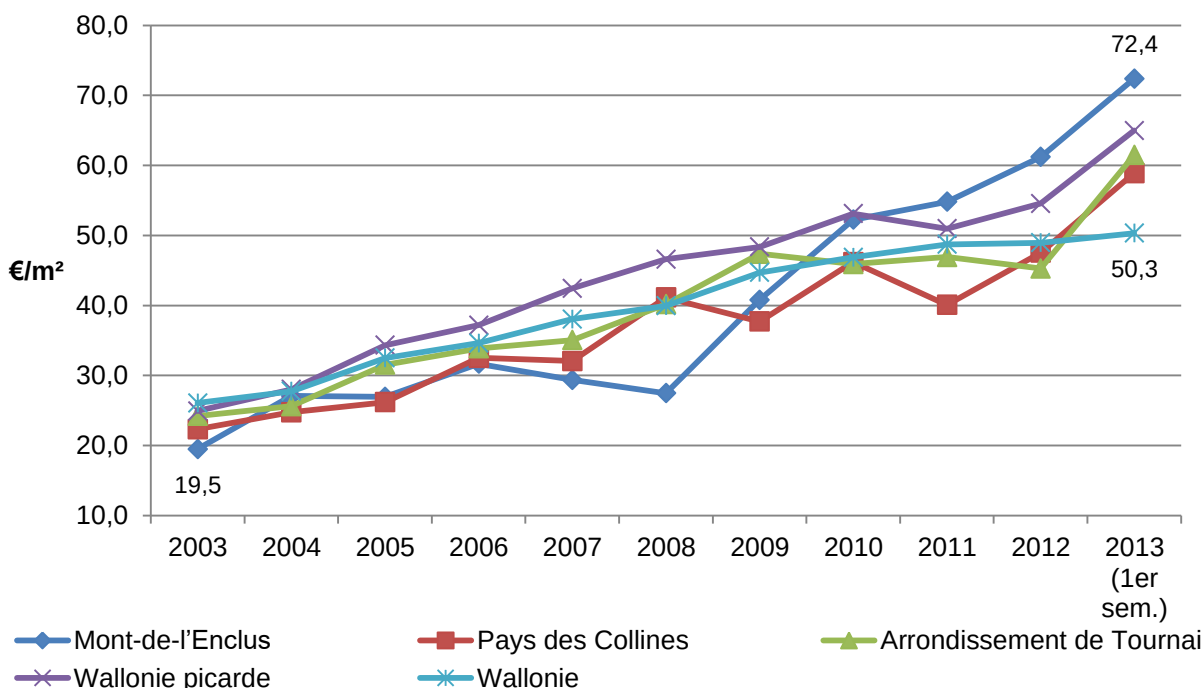


Figure 32 | Evolution comparée du prix de vente moyen du terrain à bâtir [DGSIE]

4.3.3 Logements publics

La commune de Mont-de-l'Enclus dispose de quelques logements publics :

- à Amougies, rue du Marais : 1 appartement à l'étage de la Maison de village et 4 autres logements ;
- à Anserœul, dans l'ancienne école communale, 3 logements sociaux ;
- à Russeignies : 5 appartements.

La Société Nationale Terrienne a créé le lotissement social de la Haute Vainière à Anserœul (32 maisons).

Le CPAS dispose de deux logements d'Initiative Locale d'Accueil (ILA) à la route provinciale à Anserœul (56 et 56A). Ces deux logements sont occupés.

Le Plan d'Ancrage communal 2014-2016 prévoyait :

- pour 2014 : la construction de 2 maisons passives et adaptées aux personnes à mobilité réduite ou moins valides. Rue des Marais à Amougies
- Pour 2015 : la construction de 2 maisons – 3 chambres Rue Vertbreucq à Amougies
- Pour 2016 : la construction de 3 maisons Rue Ducqueignies à Anserœul

4.4 Enseignement et population scolaire

Il n'y a plus qu'un seul établissement scolaire à Anserœul. L'école libre subventionnée d'Anserœul fait partie du Centre Scolaire Libre Celles – Mont-de-l'Enclus. Un service gratuit d'étude dirigée est proposé aux élèves du primaire.

Les villes voisines sont attractives pour l'enseignement primaire francophone ou néerlandophone.

Le lycée d'Amougies a fermé en 2005. Le cursus secondaire doit se faire dans les villes voisines : Renaix, Tournai ou Frasnes.

Lors de la rentrée 2013, l'école d'Anserœul a accueilli 115 élèves maternels et primaires confondus. Après un plafond à plus de 130 élèves entre 2009 et 2011, une légère diminution du nombre d'élèves est observée, due uniquement à une diminution dans les classes maternelles.

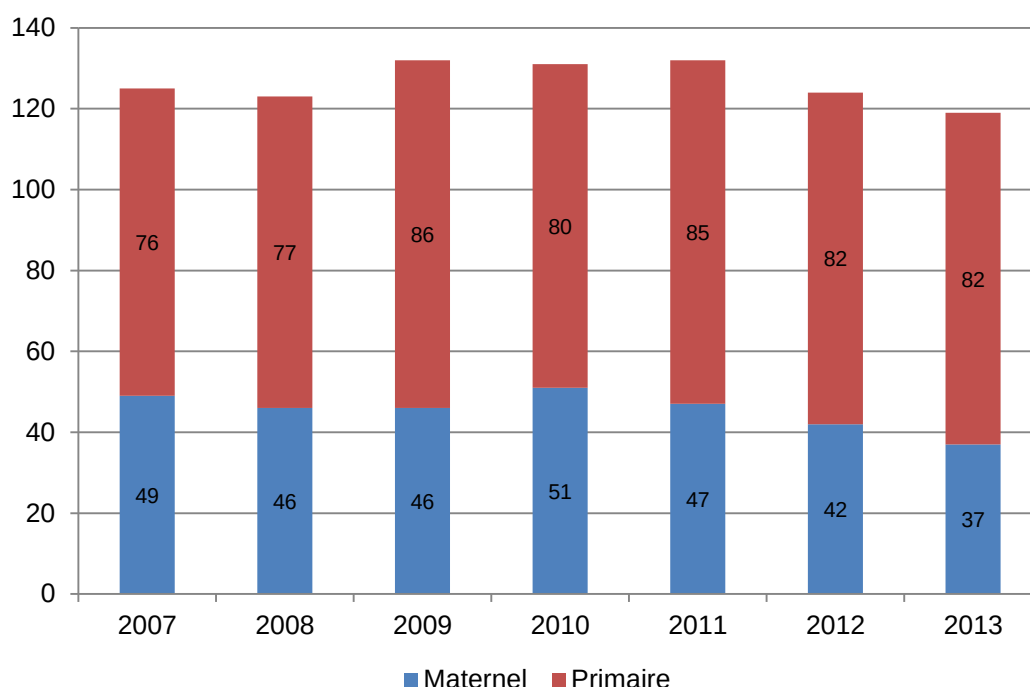


Figure 33 | Evolution de la population scolaire [Données communales, 2014]

4.5 Services aux personnes

4.5.1 Soins de santé

	Amougies	Anserœul	Orroir	Russeignies	TOTAL
Médecin généraliste	2		1		3
Médecin ORL				1	1
Kinésithérapeute	3	1		1	5
Ostéopathe			1		1
Ophtalmologue	1				1
Dentiste	1				1
Pharmacien	1				1
Logopède		1	1		2
Infirmier	1	3	1	1	6
Vétérinaire	1		1		2

Tableau 5 | Répartition des professions médicales et paramédicales [Données communales, 2014]

La plus forte concentration de professions médicales et paramédicales se trouve à Amougies. Cependant, comme le montre la figure 33, le nombre de médecins exerçant à Mont-de-l'Enclus est relativement faible en comparaison des territoires de référence.

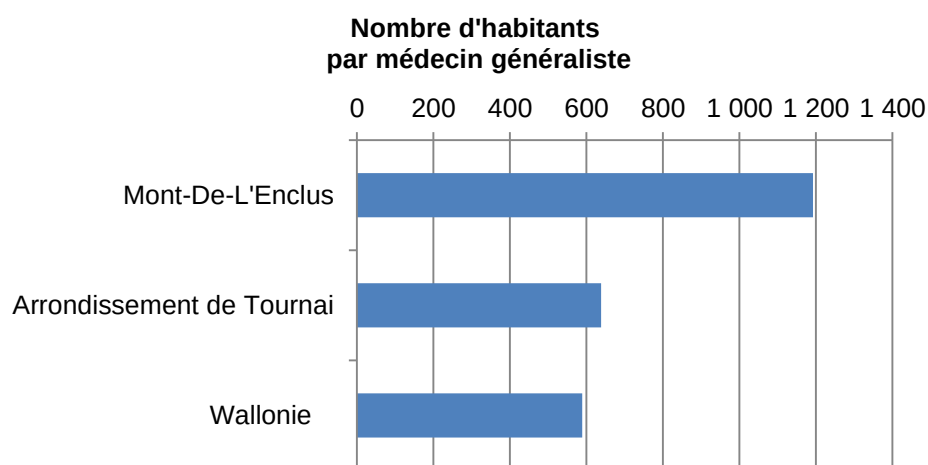


Figure 34 | Taux de couverture médicale [Observatoire de la santé en Hainaut, INAMI, 2013]

Outre les infirmiers présents sur le territoire, il est également possible de faire appel aux infirmiers de l'Intercommunale IMSTAM ou de la Croix Jaune et Blanche.

L'hôpital le plus proche est la clinique CH Glorieux à Renaix. À Tournai, le CHWaPi (Centre Hospitalier de Wallonie Picarde) présente tout l'éventail de services hospitaliers.

4.5.2 Aide à la personne

▪ **Action sociale**

Le Centre Public d'Action Sociale de Mont-de-l'Enclus est implanté à Amougies, au premier étage de l'Administration Communale.

Outre les services habituels proposés par les CPAS (service social, médiation de dettes, fonds mazout, permanence juridique, ...), il propose un service de repas chauds à domicile et un service de dépannage pour les tâches ménagères pour les personnes âgées et les personnes en repos suite à une intervention chirurgicale. Il dispose de deux logements « Initiative Locale d'Accueil » pour candidats réfugiés politiques à Anserœul.

Le CPAS de Mont-de-l'Enclus a aussi signé une convention avec des services d'aides familiales / garde-malade et avec un service de gardiennes d'enfants à domicile. Le CPAS dispose également d'une convention d'aide juridique.

Etant donné la configuration des lignes de transport collectif (cf. point 3.3.4), le CPAS est difficilement accessible depuis Anserœul pour les personnes ne disposant pas d'un véhicule.

▪ **Enfance**

L'ONE organise des consultations pour les enfants de 0 à 6 ans au local social situé sur la place d'Anserœul.

La commune compte 2 **accueillantes d'enfants subventionnées et agréées** par l'ONE, la première accueille des enfants de 0 à 6 ans à Amougies, la seconde accueille des enfants de 0 à 3 ans à Russeignes.

Le service **Accueil Temps Libre « Ribambelle »** peut accueillir jusqu'à 25 enfants entre 2 ½ et 12 ans en dehors des horaires scolaires et en période de congés ou de vacances scolaires. La structure est installée dans les locaux de l'ancienne école communale d'Anserœul.

La commune organise également, à la maison de village d'Orroir, des **plaines de jeux** pendant les vacances d'été pour les enfants de 4 à 14 ans, à raison de 15 jours en juillet et 15 jours en août.

▪ **Jeunesse**

Deux initiatives viennent en aide aux jeunes en difficulté :

- Le **HAMO** est un service d'aide en milieu ouvert s'adressant aux jeunes de 0 à 18 ans. Il organise des projets collectifs destinés à servir de base pour créer des liens et construire les projets communautaires.
- Le **Home L'Espoir** (Russeignies) encadre les enfants placés en institution sur ordonnance du juge de la jeunesse.

▪ **Personnes âgées**

La **maison de repos « Emmaüs »** à Orroir permet d'accueillir 21 personnes en maison de repos pour personnes âgées et 43 personnes en maison de repos et de soins. De nombreux résidents de cette maison de repos sont des résidents néerlandophones.

▪ **Personnes handicapées**

Basée à Anserœul, la « **Clé de Fa** » est une structure d'accueil et d'hébergement pour personnes handicapées (maladie mentale et /ou une déficience mentale légère à modérée).

L'asbl « **Entraide enclusienne** » est une association créée pour venir en aide aux personnes handicapées et aux malades nécessitant des traitements onéreux, principalement des enfants, grâce aux bénéfices récoltés lors de différentes manifestations (repas, marche ADEPS, concert apéritif, ...).

Les **Totos d'Ruchnies** tiennent une buvette à l'entrée du « Fiertel »¹⁷ dans le village de Russeignies et organisent diverses activités (souper fromage, ...) dont la totalité des bénéfices est reversée en faveur d'enfants handicapés.

La **Ferme du Harby** pratique l'hippothérapie pour les enfants à partir de 4 ans souffrant de handicap physique ou mental.

Les locaux de l'ancien lycée d'Amougies sont en cours de transformation en vue d'accueillir des personnes handicapées.

4.6 Activités socio-culturelles

4.6.1 Patrimoine

Le **Cercle d'Histoire Locale** publie régulièrement des ouvrages sur l'histoire enclusienne, disponibles au Centre de Lecture Publique. Il y tient une permanence mensuelle.

Le **Comité de la Mémoire** organise 2 événements par an dont le « Drapeau éternel » renouvelé chaque année par un « parrain » et « une marraine » lors d'une cérémonie d'hommage aux résistants fusillés d'Orroir.

4.6.2 Folklore

L'administration communale organise chaque année un **défilé carnavalesque** qui regroupe les différentes associations actives pour la jeunesse.

4.6.3 Culture

Le **Centre Culturel du Pays des Collines** est basé à Frasnes-lez-Anvaing. Un calendrier culturel est publié chaque année. À Mont-de-l'Enclus, il organise des ateliers yoga¹⁸ et d'art floral à la maison de

¹⁷ Le Fiertel est une procession religieuse longue de 32,6 kilomètres qui se déroule chaque année le jour de la Sainte Trinité à Renaix en Belgique. Cette marche est réalisée en l'honneur de Saint-Hermès. Cette procession consiste à réaliser un pèlerinage autour de la ville de Renaix passant par les villages voisins Louise-Marie, Ellezelles, Saint-Sauveur, Wattripont, Russeignies et Kwaremont constituant donc un parcours de 32,6 kilomètres de long. [Wikipédia, juillet 2014]

¹⁸ Mise à jour : Les ateliers yoga et d'art floral sont désormais organisés par des sociétés privées. Le Centre Culturel organise les jeudis de la création.

village d'Orroir, des conférences et des spectacles. Il soutient et promeut des ateliers pour enfants et pour adultes en collaboration avec le Centre de Lecture Publique, des expositions à la Maison des Randonneurs, le Harby Farm Festival, etc.

Le **Centre de Lecture Publique** de Mont-de-l'Enclus, est implanté à Amougies. En plus des nombreux ouvrages proposés, il organise diverses activités (ateliers écriture, animations lecture, expositions, ...). L'E.P.N. (Espace Public Numérique) y dispense une formation d'initiation à l'utilisation d'Internet.

Enfin, notons que la « **Maison des Randonneurs** », située à l'Enclus-du-Haut à Orroir, s'est dotée depuis peu d'une orientation culturelle en se dotant d'une salle d'exposition où des artistes locaux peuvent faire connaître leurs œuvres.

En 1969 s'est déroulé à Amougies le "festival Pop", considéré comme l'un des premiers grands festivals de musique pop européen dans la veine du festival de Woodstock. A l'occasion du 45^{ème} anniversaire de cette manifestation, un mini festival Woodstock a été organisé en 2014.

4.6.4 Sports

Les **terrains de tennis communaux** et l'**espace multi-sports**, attenant au **terrain de football** et comprenant notamment un **skate park**, peuvent être utilisés par les personnes domiciliées dans l'entité.

Le **FC Mont-de-l'Enclus** est basé à Amougies. Les autorités communales, propriétaires des infrastructures, ont pour projet de les rénover en les intégrant dans un projet multi-sports plus vaste avec les infrastructures adjacentes et a introduit, pour ce faire, une demande de subsides auprès d'InfraSport.

Le **vélo club** « Le braquet d'Orroir » participe, entre autres, à l'organisation du **Triptyque des Monts et Châteaux** qui s'arrête désormais systématiquement à Mont-de-l'Enclus ainsi qu'à l'organisation du Ronde van Vlaanderen qui y passe également régulièrement.

L'**aérodrome d'Amougies** « Airport Amougies » est un aérodrome privé.

Le centre « **Aqua Sun Fit** » à Amougies est un centre de remise en forme et wellness.

La **Ferme du Harby** est une ferme pédagogique qui propose des leçons et des stages d'équitation aux jeunes à partir de 5 ans. Les écoles, associations, mouvements de jeunesse peuvent y être accueillis. La ferme propose également des séances d'hippothérapie à partir de 4 ans.

D'autres activités de gymnastique, colombophilie, danse, cyclisme ou encore plongée sont proposées à Mont-de-l'Enclus.

4.6.5 Loisirs

Le **Centre Protestant d'Amougies**, situé au sommet du Mont-de-l'Enclus, est un centre d'hébergement de groupes (80 lits répartis sur 3 bâtiments). Le Centre organise également :

- différents camps de vacances (Carnaval, Pâques, été), en partenariat avec l'ATL « Ribambelle », pour les enfants de 6 à 17 ans ;
- le **PAJA (Place aux Jeunes à Amougies)**, accueil hebdomadaire des jeunes de 12 à 26 ans à la maison de village d'Amougies. Différents stages sont également organisés pendant les congés scolaires.

Le **patro « Les P'tits du Mont »** se réunit tous les 15 jours à la Maison de village d'Orroir.

L'asbl « **Les Ateliers du Marais** » organise, chaque vendredi soir, à la maison de village d'Amougies, des ateliers peinture, cuisine et bricolage pour les enfants à partir de 3 ans ½.

La **Ferme du Harby** est affiliée et reconnue par le réseau des Fermes Pédagogiques. Depuis plus de 10 ans, le Harby Farm Festival offre à des groupes musicaux locaux l'occasion de se produire sur scène.

L'asbl « Les **Petits Loups Enclusiens** » organise différentes activités au cours de l'année (voyage annuel, marche d'Halloween, défilé carnavalesque, ...). L'argent récolté est destiné aux enfants défavorisés (distribution de cadeaux, spectacles ...).

Des **clubs 3x20** sont actifs dans les communes d'Amougies, Anserœul et Russeignies.

Le **Chœur des collines** (anciennement chorale paroissiale) comprend plus de 60 choristes dont un tiers d'enfants (à partir de 7 ans) et d'adolescents.

L'**Harmonie enclusienne** se compose de plus ou moins 40 musiciens, essentiellement des jeunes de l'entité qui ont entre 10 et 25 ans. Elle donne, à la maison de village d'Orroir, des cours de solfège aux enfants à partir de 7 ans, ainsi que des cours d'instruments.

Les **Dealers de rire** sont une troupe de théâtre locale composée de comédiens occasionnels qui propose une fois par an une pièce de théâtre dont les bénéfices sont versés à une association caritative pour enfants malades.

La « **Manille anserœuloise** » (jeu de carte) et « **Les Jacobs** » (société regroupant les authentiques fumeurs de longues pipes) proposent d'autres activités de loisirs. Divers comités et associations organisent des festivités dans les villages : fêtes de la musique, Halloween, kermesse, etc.

4.6.6 Structures d'accueil et équipements

▪ **Equipements de plein air**

La commune dispose de plusieurs équipements de plein air :

- Terrains de tennis communaux
- Espace multisports
- Terrain de football

L'Aqua Sun Fit, structure privée, met une piscine extérieure à la disposition du public.

La commune voisine de Kluisbergen exploite, dans le bois du Mont-de-l'Enclus, un complexe de piscines extérieures connu sous le nom de « Kluisbos »¹⁹.

▪ **Lieux de rencontre publics**

Local social des 3x20 à Anserœul et Russeignies (le local de Russeignies appartient aux Heures Claires, une convention permet l'occupation par les 3*20)

Maison de village d'Orroir : 2 salles, coin cuisine (évier), débarras, sanitaires

Maison de village d'Amougies : 1 grande salle avec bar, coin cuisine, débarras, sanitaires, 3 petites salles (fabrique d'église et associations)

Salle des fêtes à Amougies (réservée aux associations de l'entité) : 1 grande salle avec bar et scène, sanitaires, cave (projet de rénovation en 2014)

▪ **Lieux de rencontre privés**

La commune compte de nombreux cafés de village :

- Café des Sports (avec salle à l'arrière) dans le centre d'Anserœul
- Estaminet « Au Soleil Levant » à Anserœul
- Café « Le Cap » en face de l'administration communale à Amougies
- Café « Chez Francine » sur la place d'Orroir
- Café « Le Kitch »²⁰ dans la montée vers l'Enclus-du-Haut à Orroir
- Café « Limoniet » à l'Enclus-du-Haut à Orroir

Seul le village de Russeignies ne dispose d'aucun café de village.

¹⁹ Mise à jour : le centre récréatif a fermé ses portes en 2016.

²⁰ Mise à jour : cet établissement n'existe plus.

Vu son caractère touristique, la commune compte également de nombreuses brasseries/restaurants :

- « Les Acacias », le « Big Ben »²¹, le « Palace » à l'Enclus-du-Haut à Orroir
- « La Tour » au sommet du mont, dans le bois, à Orroir
- le « Spirit of St Louis » à Amougies

On comptera également comme lieux de rencontres le Centre Protestant d'Amougies ainsi que la salle de sports « Natural Gym » également à Amougies.

²¹ Mise à jour : devenu l'Orangerie

4.7 Synthèse et grille AFOM

L'attractivité résidentielle évoquée au premier chapitre « Caractéristiques géographiques » se retrouve nettement dans les statistiques démographiques : la population enclusienne augmente significativement, davantage même que les territoires de référence.

Cette augmentation de la population est le fait d'un solde migratoire positif alors que le solde naturel est, depuis quelques années, systématiquement négatif.

En termes de structure de la population, les statistiques ont montré une évolution progressive de la composition démographique par une diminution des jeunes adultes (< 39 ans) et un renforcement des autres catégories d'âges, principalement des adultes (40-65 ans).

La configuration familiale reste « traditionnelle » dans la mesure où la part des parents isolés (père ou mère seul avec enfants) à Mont-de-l'Enclus est inférieure à celle des territoires de référence.

Cette évolution de la structure démographique se ressent également dans les déclarations de revenus : la population étant plutôt composée d'actifs, le revenu moyen est plutôt élevé. L'examen de la répartition des classes de revenus montrent même que les classes les plus élevées sont plus importantes que les moyennes de référence mais que la moyenne locale est tempérée par une part assez forte de revenus moyens. Cette moyenne est également modérée par un taux de chômage peu élevé et de bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale et par un nombre de logements sociaux particulièrement bas à Mont-de-l'Enclus.

Ces observations sont également confirmées par l'évolution des coûts de l'immobilier. Si le coût des maisons d'habitations ordinaires reste dans les moyennes de référence et a augmenté dans la même mesure, les coûts de l'habitat pavillonnaire et le foncier se sont littéralement envolés ces dernières années. Cependant, bien que les statistiques n'étant disponibles qu'à l'échelle communale, les observations de terrain et les disponibilités foncières existantes tendent à montrer d'importantes disparités locales dans ce domaine.

À l'observation du niveau d'équipements locaux et de la dynamique socio-culturelle, un second paradoxe enclusien apparaît : malgré l'attractivité résidentielle et la croissance démographique observées à Mont-de-l'Enclus, la commune est assez mal desservie. En témoignent principalement, l'unique école, plutôt excentrée et du réseau libre, et le taux de couverture médicale nettement en retrait par rapport aux territoires de référence.

En termes de dynamiques socio-culturelles, il apparaît que les équipements mis à disposition (notamment grâce aux opérations de développement rural précédentes) sont utilisés et valorisés au profit des habitants. Néanmoins, à l'observation des manifestations et des animations proposées dans la commune, l'impression d'un manque de liant social, de mobilisation citoyenne et de fédération domine. Cela se traduit par le risque d'un ancrage local assez faible.

Caractéristiques sociales – Grille AFOM

	Caractéristiques sociales – Grille AFOM	
	Forces	Faiblesses
ORIGINE INTERNE	• Croissance démographique régulière liée à un phénomène d'immigration (famille avec enfants). Augmentation du groupe d'âge <20ans • Evolution du coût de l'immobilier relativement contenue pour les maisons ordinaires • Equipements de base présents : accueillantes d'enfant, ATL, aide à la jeunesse, maison de repos et de soins, Centre de Lecture Publique • Quelques évènements festifs de rayonnement local • Diversité et complémentarité des équipements associatifs (publics et privés) et sportifs • Plusieurs initiatives d'accompagnement et d'intégration de la jeunesse (PAJA, HAMO, patro) → Indicateurs démographiques favorables → Services de base présents (accueil de l'enfance, services aux personnes âgées, support de la dynamique associative)	• Attractivité résidentielle spécifique sur le mont ↔ augmentation du revenu moyen dans ces quartiers ↔ croissance significative du coût des villas et du terrain à bâtir • Taux de bénéficiaires du RIS particulièrement faible • Peu de logements publics • Initiative Locale d'Accueil à Anserœul → dépendance à la voiture → Déséquilibre socio-démographique • Offre médicale concentrée à Amougies • Pas de crèche, 1 seul établissement scolaire
ORIGINE EXTERNE	Opportunités • Centre Culturel du Pays des Collines → Existence de supports d'intégration (pour les jeunes)	Menaces • Taux de couverture médicale le plus faible du Hainaut → Déficience de niveau d'équipement dans les domaines des soins de santé, de l'accueil de la petite enfance et de l'enseignement fondamental



5 CARACTÉRISTIQUES ÉCONOMIQUES

5.1 Emploi

5.1.1 Economie locale

Ce point aborde le profil des emplois proposés à Mont-de-l'Enclus.

▪ **Emploi salarié**

En décembre 2011, il y avait 352 travailleurs assujettis à la sécurité sociale occupés dans 56 établissements sur le territoire de Mont-de-l'Enclus. Parmi ces travailleurs, 285 (81,0 %) travaillaient dans le secteur tertiaire, 67 (19,0%) dans le secteur secondaire et aucun dans le secteur primaire. Ces emplois sont pour 51,4 % des emplois d'ouvriers, pour 45,8% des emplois d'employés et pour 2,8% des emplois de fonctionnaires.

Les principales branches pourvoyeuses d'emplois dans le **secteur tertiaire** à Mont-de-l'Enclus sont les activités médico-sociales et sociales avec hébergement (104 salariés recensés sur 2 établissements), puis, à importance équivalente, la restauration (5 établissements) et le commerce de détail hors véhicules automobiles (6 établissements) qui offrent chacun 35 emplois, et l'administration publique (2 employeurs) qui propose 33 postes de travail salariés.

Les 67 emplois du **secteur secondaire** se répartissent entre la construction (17 emplois dans 5 établissements), la fabrication de textiles (15 personnes dans 2 établissements), l'imprimerie (11 emplois dans une seule unité) et le travail du bois à l'exception des meubles (10 personnes occupées dans une seule entreprise).

En fait, les principaux employeurs sont les différents homes (Emmaüs, L'Espoir, Clé de Fa) suivis par l'Administration communale, deuxième employeur. L'entreprise active dans le secteur des titres-services (Sodalis) occupe, à elle seule, 24 personnes, soit légèrement plus que Sélection Meubles (19 personnes), un magasin spécialisé en ameublement. Suivent, avec un volume d'emploi d'environ 10 personnes chacune, 3 entreprises de restauration, une entreprise d'impression sur textile, une imprimerie et une menuiserie.

▪ **Emploi indépendant**

La commune de Mont-de-l'Enclus comptait 424 indépendants en 2014, un chiffre en progression constante depuis 2002 (+ 21,5% sur la période).

Le **secteur tertiaire** (passé de 202 travailleurs en 2002 à 243 travailleurs en 2012) représente 64,1 % des emplois indépendants. Ces emplois se répartissent pour moitié (117) dans le commerce, pour un tiers dans les professions libérales (78) et pour le solde dans les services divers. La progression du nombre d'emplois indépendants dans le secteur tertiaire est légèrement en-deçà de la progression moyenne de l'ensemble des emplois indépendants bien que le nombre d'emplois dans les professions libérales ait plus que doublé, passant de 37 à 78. Le secteur commercial s'est effrité de 10%, perdant 11 emplois, au bénéfice du secteur des services qui en gagne 9 et occupe désormais 43 personnes.

Le **secteur secondaire**, passant de 45 à 64 personnes, a progressé de 42,2 % sur la période.

Le **secteur primaire**, a progressé également, bien que plus faiblement, et occupe désormais 72 indépendants, venant de 65. Il représente donc 19% des indépendants actifs dans la commune, montrant ainsi que Mont-de-l'Enclus reste une commune essentiellement rurale avec de nombreuses exploitations agricoles en nom propre.

Les tableaux complets de répartition de l'emploi salarié et de répartition de l'emploi indépendant par secteur d'activité sont joints en annexe 10.5.

▪ **Entreprises locales**

Etablie sur le site des anciens textiles UCO, la **zone d'activité du Grand Pré** accueille 5 entreprises : AD Jardins (entretien de parcs et jardins, en voie de liquidation), Estrela Textiles (fabrication et commercialisation de tissus d'ameublement), Eco Prints (employant 11 personnes dans l'impression sur textiles), Alfamétal (fabrications métalliques avec des applications dans le secteur du textile, occupant 7 personnes) et Mitex (retorderie de fils textiles). Cette zone dispose encore de capacités foncières.

La commune de Mont-de-l'Enclus dispose également d'un **atelier rural**, installé dans le cadre de l'Opération de Développement Rural précédente à Anserœul, le long de la route Provinciale. Il propose 300m² sur 2 étages. Il est actuellement occupé par la société Sodalis Corporation, active dans les secteurs du nettoyage de maisons particulières, de lavage de vitres et de repassage. Par ailleurs cette entreprise fonctionne sur le principe des titres-services, elle fait donc partie des entreprises d'économie sociale. Sa situation sur la route nationale de Tournai à Renaix est attractive pour l'économie locale.

La liste des entreprises actives sur le territoire enclusien est reprise à l'annexe 10.6.

Le **projet d'extension de la ZAE d'Escanaffles** vers Orroir pourrait, à terme, être générateur d'emplois sur le territoire de la commune.

5.1.2 Activité de la population

Ce point aborde le profil des travailleurs habitant Mont-de-l'Enclus.

▪ **Taux d'emploi et taux d'activité**

Le **taux d'emploi** est la proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler. Il reflète la capacité d'une économie à utiliser ses ressources en main-d'œuvre.

En 2012, le taux d'emploi de Mont-de-l'Enclus était de 68,3 %, ce qui est largement supérieur à celui du Pays des Collines (63,3 %), de l'arrondissement de Tournai (58,1 %), de la Wallonie picarde (58,6 %) et de la Wallonie 56,9 %.

Entre 25 et 49 ans, le taux d'emploi de Mont-de-l'Enclus dépasse les 80 %, la tranche des 35-39 ans grimpant même à 90,6 %. Ces taux sont largement supérieurs à ceux de l'arrondissement, de la Wallonie picarde et de la Wallonie.

Le **taux d'activité** d'une population donnée est la proportion d'actifs (actifs occupés et chômeurs) dans cette population.

De même, le taux d'activité se chiffre à respectivement 72,8 % pour Mont-de-l'Enclus, 70,7 % pour le Pays des Collines, 67,3 % pour l'arrondissement de Tournai, 67,7 % pour la Wallonie picarde et 67,5 % pour la Wallonie.

▪ **Emploi salarié au lieu de résidence**

En juin 2013, la Commune de Mont-de-l'Enclus comptait 1.242 travailleurs salariés, dont 644 hommes et 588 femmes.

Parmi ceux-ci, on compte presque autant d'ouvriers (551) que d'employés (562) alors que les fonctionnaires sont au nombre de 129 parmi les habitants de la commune.

La répartition par secteur d'activité montre une prédominance du secteur tertiaire qui emploie 815 personnes, soit 65,6 % des salariés résidents dans la commune. Le secteur secondaire en occupe 422 et le secteur primaire est quasiment non représenté avec seulement 5 salariés.

Parmi les emplois du **secteur secondaire**, la fabrication de textiles (114 personnes) et la construction au sens large (91 personnes) pèsent 48,6%. Suivent, à importance plus ou moins égale, les fabrications métalliques (23 salariés), l'industrie alimentaire (21), les fabrications non métalliques (20), la fabrication de produits informatiques (18) et l'industrie de l'habillement (18). La fabrication de

produits en caoutchouc et en plastique (16 salariés) et le travail du bois à l'exception des meubles (15 personnes) revêtent également une importance moyenne.

Dans le **secteur tertiaire**, les secteurs liés aux activités médico-sociales, au sens large, emploient au total 212 personnes de la commune. Les secteurs du commerce de gros et de détail comptabilisent au total 170 emplois dont 73 dans le commerce de détail hors véhicules automobiles. Un autre secteur fortement pourvoyeur d'emplois pour les enclusiens est le secteur de l'enseignement qui en occupe 124. Les activités liées à l'emploi fournissent du travail à 53 personnes. Les 256 autres emplois du secteur tertiaire sont largement répartis entre le secteur du transport (33 salariés), l'administration publique (31), la restauration (28), les services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager (25), les services financiers (18) et les divers autres secteurs (121 salariés).

Le tableau détaillé de l'emploi salarié au lieu de résidence est présenté en annexe 10.7.

5.1.3 Mobilité des travailleurs

Sur base des enquêtes réalisées par le SPF Mobilité et Transports, on constate que le **mode de transport** privilégié par les travailleurs salariés de Mont-de-l'Enclus est la voiture (86,9%) tandis que les transports collectifs représentent 8,5% des déplacements domicile-travail.

En ce qui concerne les **destinations de travail** hors entité des habitants de Mont-de-l'Enclus, 35,3% travaillent en Wallonie picarde. Néanmoins, 52,2% des travailleurs enclusiens travaillent en Flandre, dont la moitié dans une des communes limitrophes.

Ce dernier constat tend à confirmer d'une part la forte attractivité de la commune pour la population flamande qui maintient cependant ses activités en Flandre d'autre part la polarisation de la population enclusienne vers Renaix, pôle urbain le plus proche.

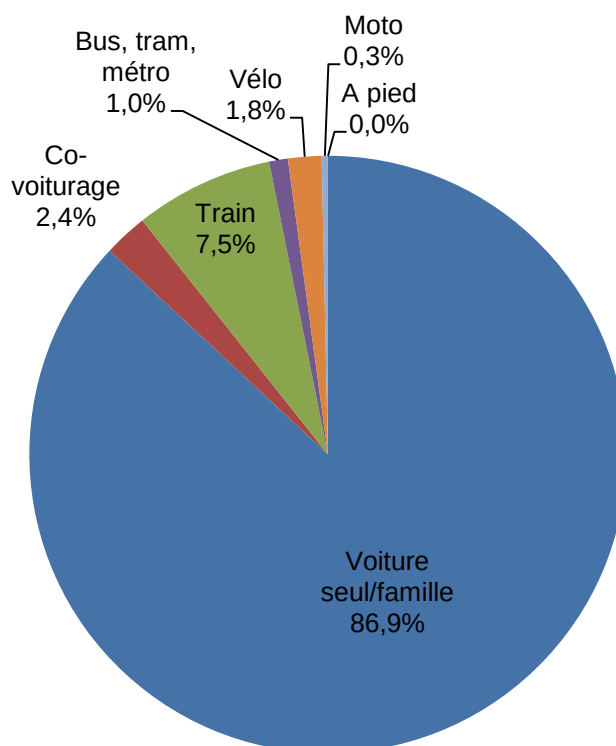


Figure 35 | Mode de transport principal des travailleurs habitant Mont-de-l'Enclus, 2011 [SPF Mobilité et transports]

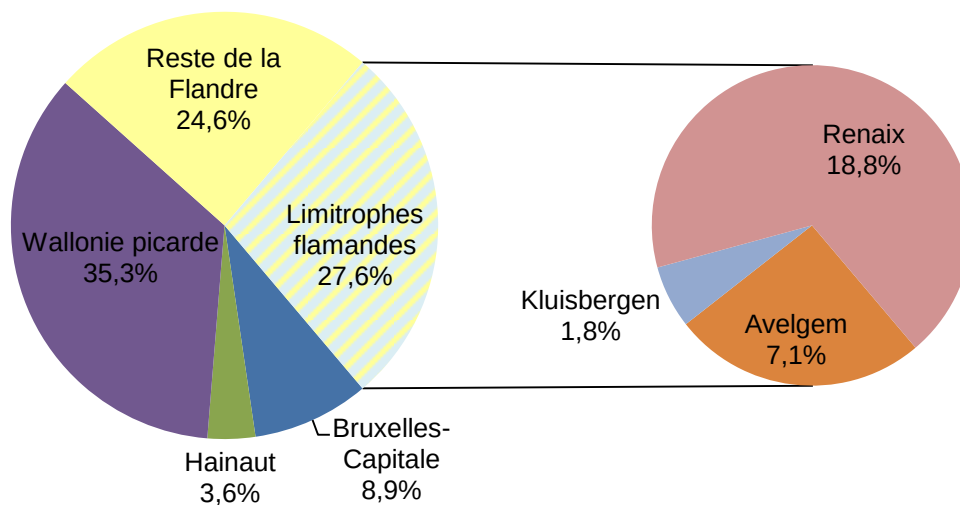


Figure 36 | Destination de travail des habitants de Mont-de-l'Enclus travaillant hors de la commune, 2011 [SPF Mobilité et transports]

5.1.4 Chômage

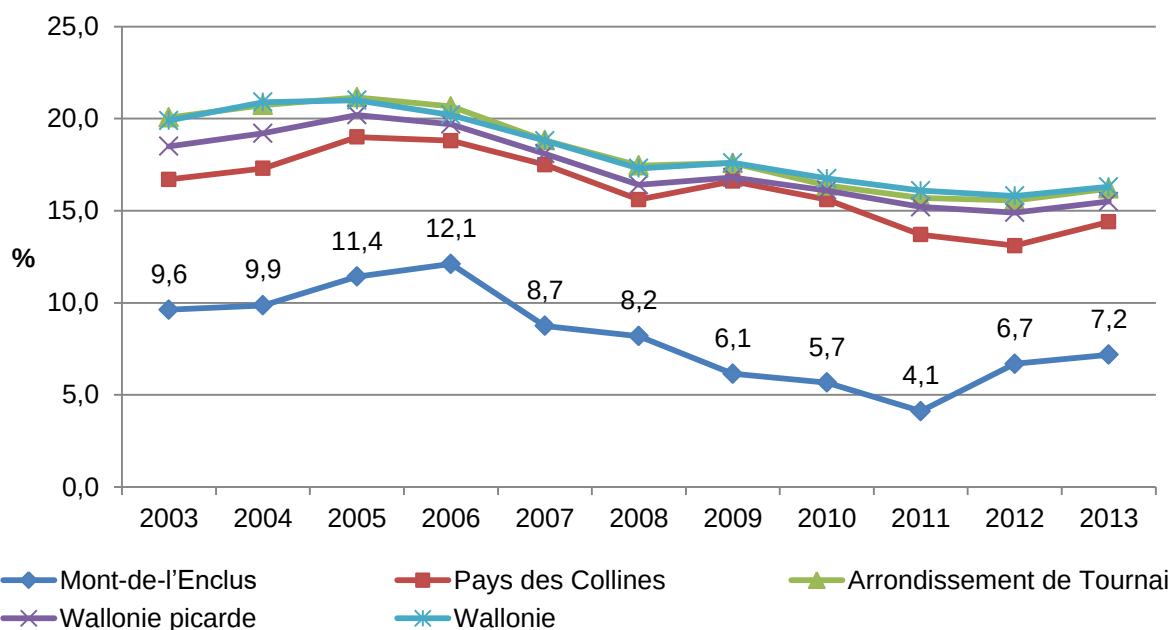


Figure 37 | Evolution comparée du taux de chômage 2003-2013 [ONEM]

Le taux de chômage des habitants de Mont-de-l'Enclus est particulièrement faible (7,2%) et s'établit à moins de la moitié du taux enregistré dans le Pays des Collines (près de 15%). La comparaison avec l'arrondissement de Tournai, la Wallonie picarde ou l'ensemble de la Région wallonne est encore plus favorable.

La courbe inclusienne suit cependant les mêmes **fluctuations**, à l'exception de l'effet de la crise de 2008 : alors qu'en 2009, les territoires de référence connaissent tous un soubresaut ou une stagnation

de son taux de chômage, celui de Mont-de-l'Enclus poursuit la diminution amorcée depuis 2006. Dans cet intervalle, le taux de chômage a été divisé par 3, passant de 12,1% à 4,1 % en 2011. Il s'est néanmoins dégradé depuis lors pour revenir à 7,2% en 2 ans seulement, soit une augmentation beaucoup plus forte qu'ailleurs.

Comparativement à la zone du Pays des Collines, à l'arrondissement de Tournai, à la Wallonie picarde ou à l'ensemble de la Région wallonne, les chômeurs de Mont-de-l'Enclus sont essentiellement des **chômeurs de courte durée** : 34,3% sont chômeurs depuis moins de 6 mois alors qu'ils sont 28,4% en Région wallonne, et 20,4% sont sans emploi depuis 6 mois à 1 an alors que c'est le cas pour 16,2% des chômeurs wallons. Ces chiffres pourraient s'expliquer par la qualité de la main-d'œuvre enclusienne et sa mobilité transrégionale (cf. point précédent).

Le pourcentage de chômeurs de moins de 30 ans (36,1%) est similaire à la moyenne wallonne (36,4%) avec cependant une plus forte proportion de **chômeurs de moins de 25 ans** (+4%) compensée par une moindre proportion des personnes sans-emploi de la tranche 25-30 ans. Les chômeurs de la tranche d'âge de 30 à 40 ans sont également proportionnellement beaucoup moins nombreux. Mont-de-l'Enclus compte par contre une proportion de chômeurs de plus de 50 ans, 6% plus élevée que la moyenne enregistrée dans son environnement proche ou plus global.

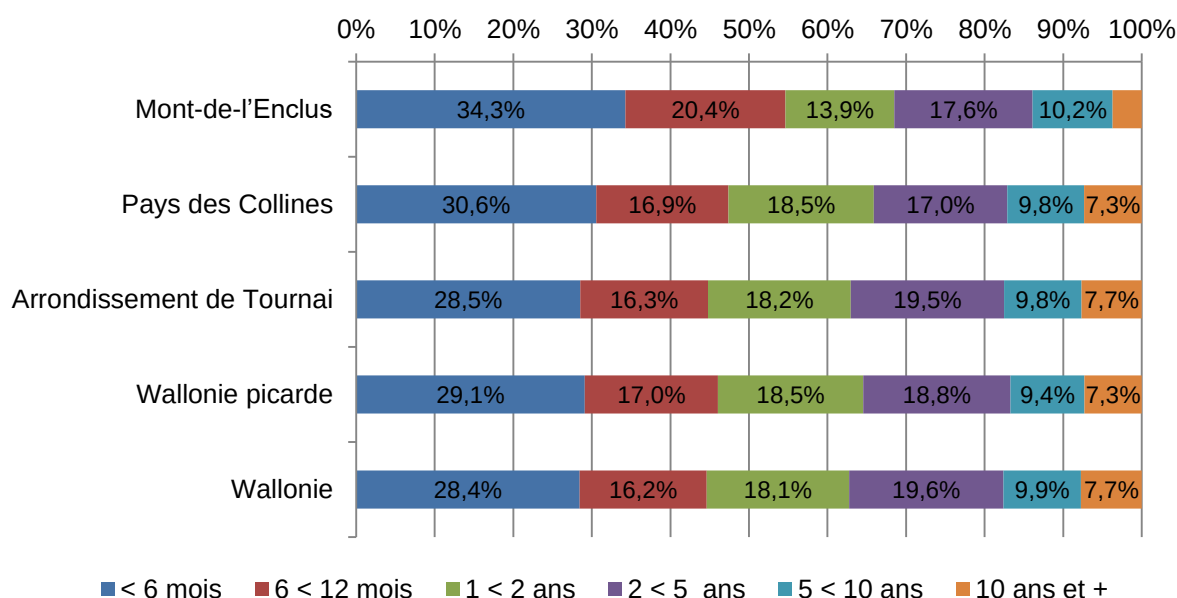


Figure 38 | Répartition comparée des demandeurs d'emploi par durée, février 2014 [ONEM]

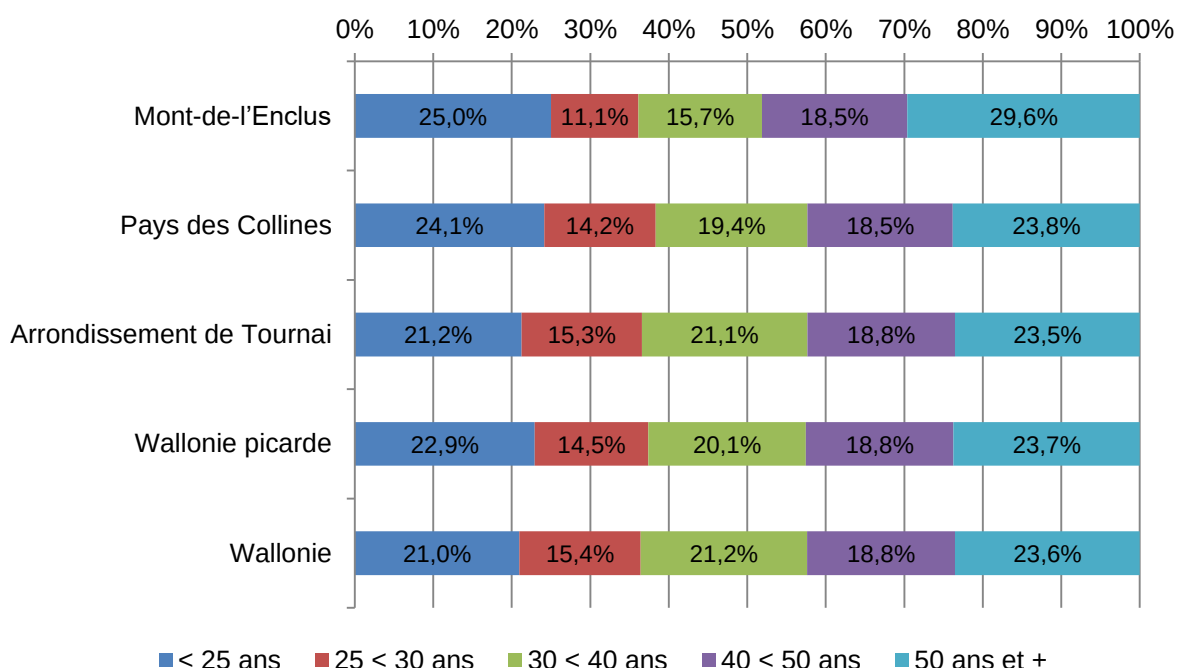


Figure 39 | Répartition comparée des demandeurs d'emploi par groupes d'âges, février 2014 [ONEM]

5.1.5 Outils de développement

La **Maison de l'Emploi**, basée dans l'entité d'Estaimpuis, est active pour les communes d'Estaimpuis, Pecq, Celles et Mont-de-l'Enclus. Auparavant, elle organisait une permanence le 1^{er} mercredi du mois à Mont-de-l'Enclus. Désormais, les personnes intéressées n'ont pas d'autre choix que de se déplacer jusqu'à Estaimpuis.

L'Administration communale héberge une antenne de l'**Agence locale pour l'Emploi** (ALE) qui a pris la forme d'une A.S.B.L. Ses permanences se tiennent à Amougies, dans les locaux de l'Administration communale.

L'Agence de Développement local (ADL) Pecq-Celles-Mont-de-l'Enclus a été dissoute.

5.2 Agriculture

5.2.1 Typologie des exploitations

En 2012, on dénombre 49 exploitations dans la commune, d'une superficie moyenne de 31,2 ha : 4 exploitations (dont 1 à titre accessoire) à Orroir, 29 exploitations (dont 1 à titre accessoire) à Anserœul, 11 exploitations (dont 2 à titre accessoire) à Russeignes et 3 exploitations à Amougies.

L'agriculture enclusienne suit les tendances générales du secteur : une baisse continue du nombre d'exploitations (-22% en dix ans), une augmentation de leur superficie moyenne directement proportionnelle (+24,6%) et une diminution de la main-d'œuvre employée dans le secteur (-24,3%).

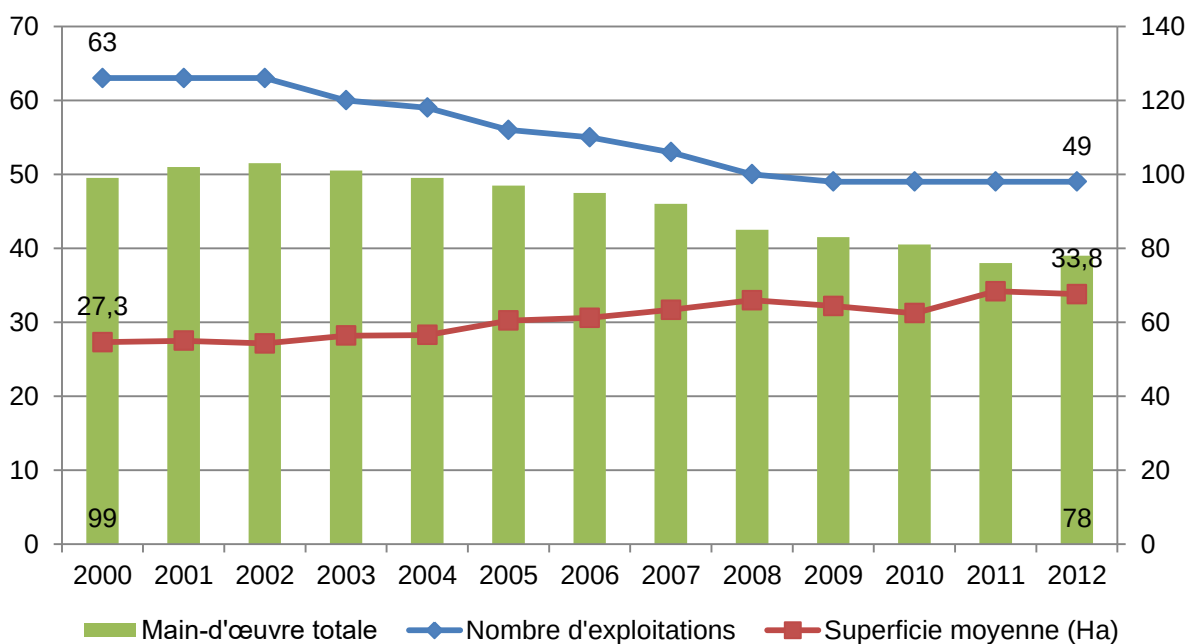


Figure 41 | Evolution des exploitations et de l'emploi agricole [Enquête agricole]

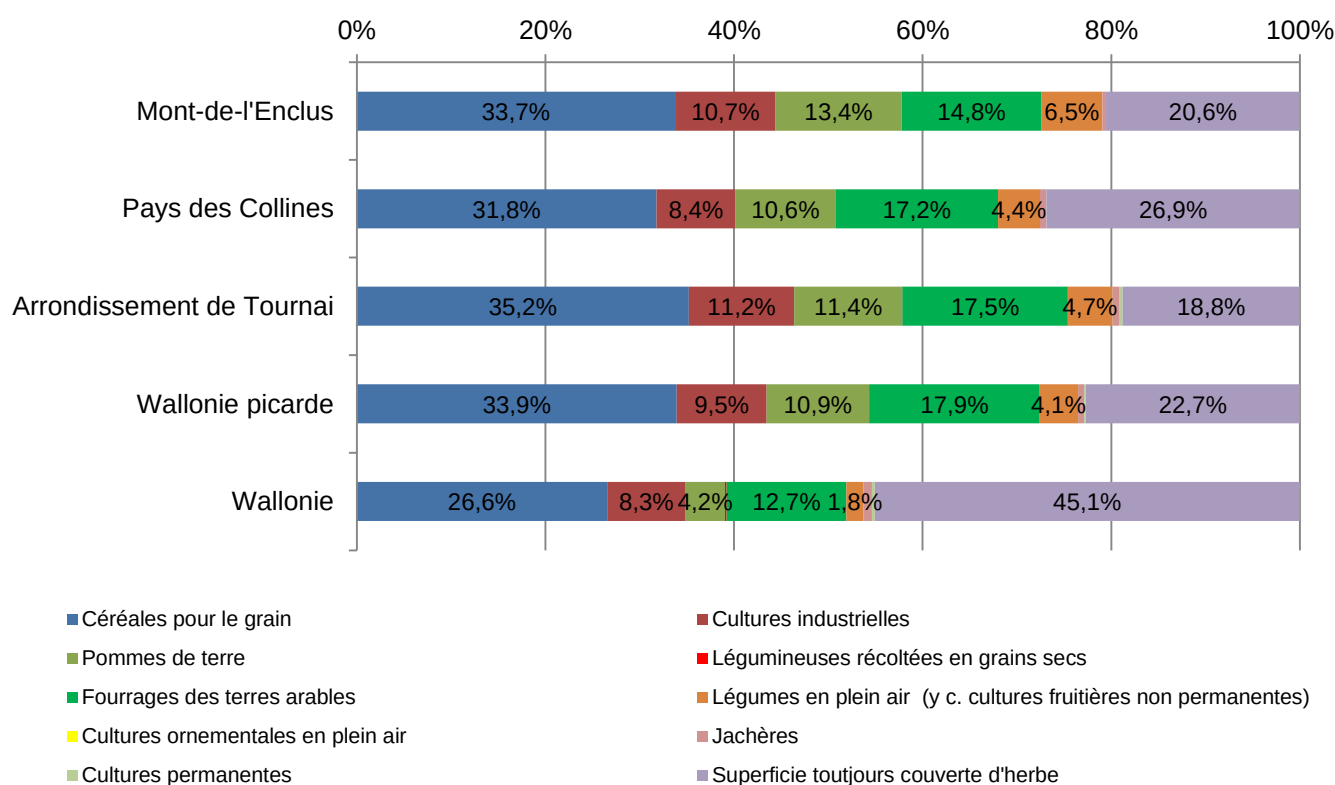


Figure 40 | Spéculations agricoles [Enquête agricole 2012]

En ce qui concerne le **type de culture**, les principales spéculations présentes sont les céréales (33,7%), les pâtures (20,6%), le fourrage des terres (14,8%), les pommes de terre (13,4%) et les cultures industrielles (betterave, chicorée, lin, colza principalement – 10,7%), conformément aux moyennes des territoires de référence locale, nettement moins tournés vers l'élevage – et donc les pâtures – que la moyenne wallonne. À noter que la culture de légumes de plein air représente 6,5% de la superficie agricole, ce qui est nettement supérieur aux moyennes territoriales locales et régionales.

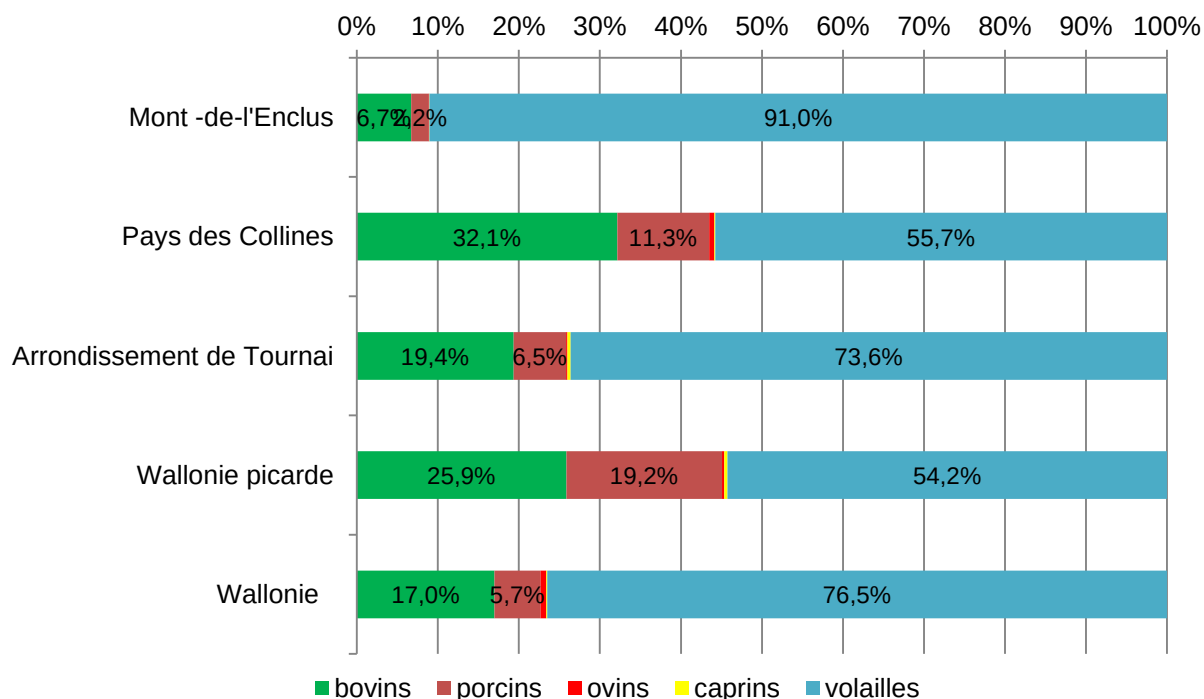


Figure 42 | Elevage [Enquête agricole 2012]

Deux exploitations enclusiennes se sont lancées dans la **diversification** : une chèvrerie qui transforme sur place le lait et la Ferme du Harby déjà évoquée aux points 4.5. Services aux personnes et 4.6. Activités socio-culturelles.

Le **Parc naturel du Pays des Collines** met en place de nombreuses actions d'accompagnement des agriculteurs : visibilité, soutien technique, développement de nouvelles filières (fourrage, Bois Raméal Fragmenté, laine, etc.), etc.

5.2.2 Emplois

L'activité agricole génère quelques 81 emplois dont 80 (98,8 %) émanent de la cellule familiale. L'emploi est en baisse constante depuis 2001 soit une chute de 18,2%.

La diminution de la **main-d'œuvre agricole** s'expliquent principalement par l'augmentation croissante de la sous-traitance (due aux coûts croissants du matériel agricole) et par le choix d'un travail salarié hors de l'exploitation d'une partie de la main-d'œuvre familiale.

5.2.3 Perspectives

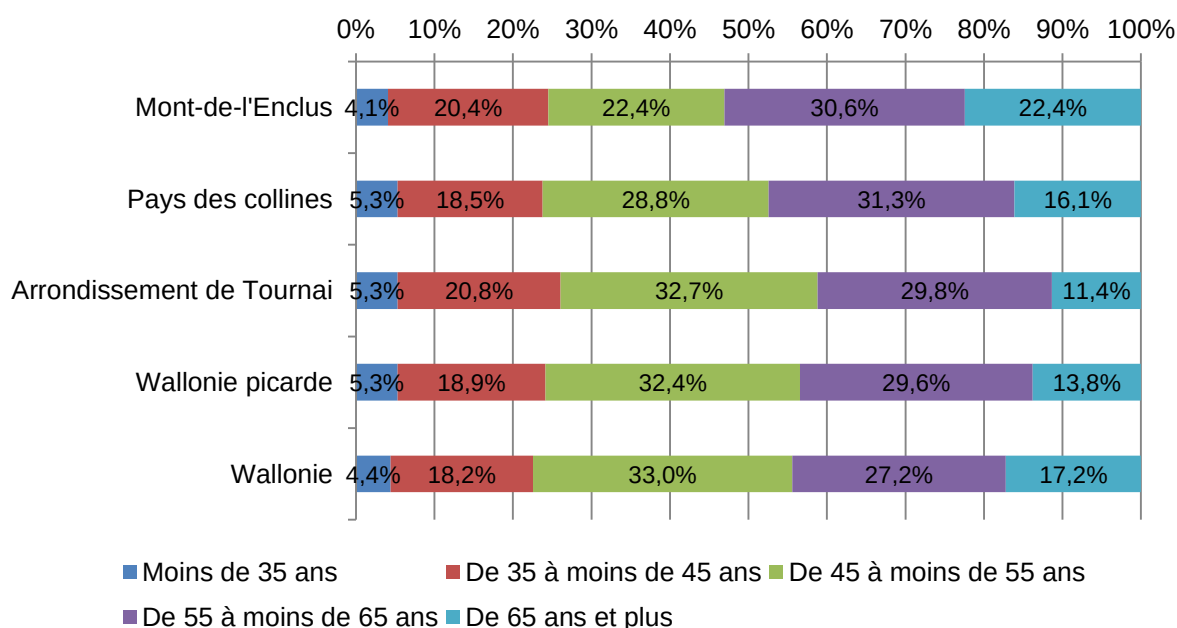


Figure 43 | Répartition des exploitants agricoles par groupes d'âge [Enquête agricole 2010]

L'enquête agricole annuelle permet d'appréhender l'avenir de l'agriculture par l'évaluation de l'âge des exploitants et des perspectives de reprise de l'exploitation.

À Mont-de-l'Enclus, 53,0 % des chefs d'exploitation ont plus de 55 ans en 2010. Moins de 5% des agriculteurs ont moins de 35 ans, ce qui est légèrement plus faible que les moyennes de référence.

Seuls 5 exploitants signalent la présence d'un successeur, si on y ajoute les indécis le pourcentage de successeurs « potentiels » s'élève à 62,5 % en 2010, il est de 61,8% dans le Pays des Collines, 69,8% dans l'arrondissement de Tournai, 62,9 % en Wallonie picarde et 60,6 % en Wallonie.

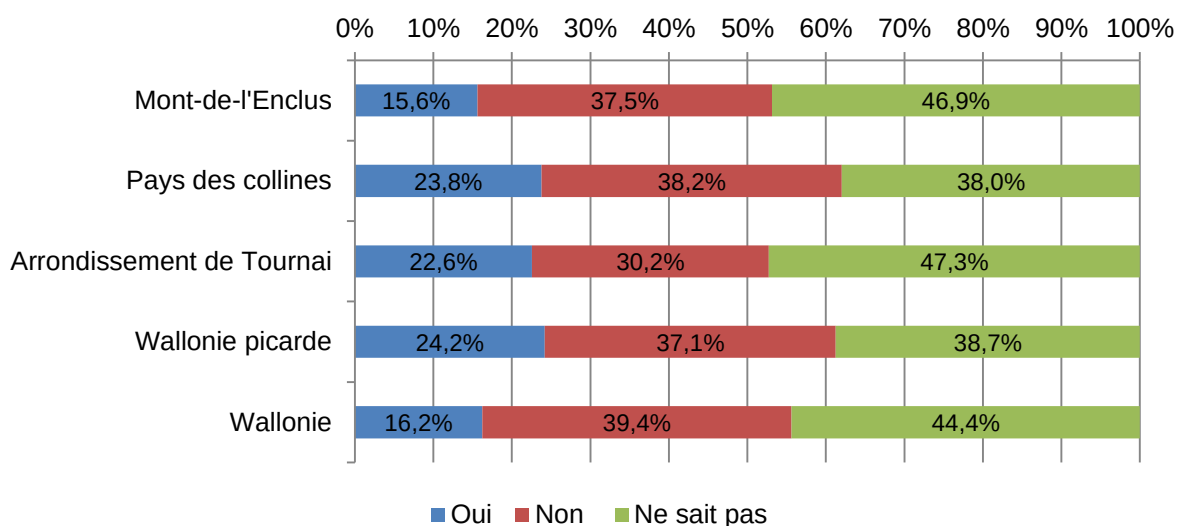


Figure 44 | Présence d'un successeur chez les exploitants de plus de 50 ans [Enquête agricole 2010]

5.3 Commerces et professions libérales

Dans le domaine **alimentaire** :

- La commune ne compte plus aucun boucher ni aucun boulanger. Une boulangerie « point chaud »²² s'est récemment installée à Anserœul.
- Depuis juillet 2014, un supermarché (OKAY, groupe Colruyt) est installé à Amougies.
- Quelques autres petits commerces alimentaires, un producteur de légumes et un fermier-producteur complètent l'offre locale.

Dans le secteur des **soins et beauté**, la commune compte 6 salons de coiffure répartis dans les 4 villages, un centre d'esthétique à Anserœul et un centre de bien-être à Amougies.

Le secteur de la **construction et de l'aménagement de la maison** est bien représenté : 1 architecte (à Orroir) et 5 entreprises de construction/rénovation (1 à Amougies, 1 à Anserœul et 3 à Orroir) côtoient 1 entreprise de terrassement (établie à Russeignies), 2 électriciens (à Anserœul et Orroir), 2 plombiers/chauffagistes (également à Anserœul et à Orroir), 2 menuisiers (à Amougies et à Anserœul), 3 couvreurs (à Amougies, Anserœul et Orroir). D'autres entreprises plus spécialisées existent également : climatisation (Orroir), rénovation de façades (Orroir), portails électriques (Amougies), portes de garage (Orroir), systèmes d'alarme (Amougies) et réparations diverses (Anserœul). Par ailleurs, la commune compte 2 entreprises de fabrications métalliques (à Amougies et Orroir), un commerce de chauffages industriels et un commerce de foyers de chauffage (à Amougies). On trouve également un commerce de décoration (à Orroir) et d'électro-ménager (à Anserœul) ainsi qu'un architecte d'intérieur (à Anserœul).

Le côté résidentiel de Mont-de-l'Enclus voit également prospérer 4 entreprises de parcs et jardins (3 à Amougies, 1 à Orroir), une jardinerie et un entrepreneur d'abattage/élagage (à Anserœul). Les animaux domestiques ne sont pas oubliés avec 1 animalerie (à Anserœul).

Les **nouvelles technologies de l'information** sont également présentes sur le territoire avec plusieurs sociétés d'entretien de matériel (à Russeignies), de logiciels (à Orroir) ou de développement de sites web (à Russeignies).

Dans le domaine des **services**, on peut trouver 1 antenne d'auto-école, 1 banque (à Amougies), 3 courtiers d'assurances (à Amougies, Anserœul et Orroir), 2 experts-comptables/fiscalistes (à Amougies et à Anserœul), 2 consultants en organisation (à Amougies et à Orroir), 3 agences immobilières (1 à Amougies et 2 à Russeignies), 1 service de navettes aéroport (à Anserœul). Plus spécifiquement liés à la voiture : 3 garages (Russeignies, Amougies et Orroir), un carrossier, un magasin de pièces détachées pour « tuning » de voitures et une station-service (le tout à Anserœul). Nous citerons finalement les pompes funèbres (à Anserœul), le matériel médical (à Amougies), l'imprimerie (à Orroir) et le transport international (à Anserœul).

Le caractère agricole de la commune se traduit par la présence d'une entreprise agricole sur le territoire (à Russeignies), un commerce d'engrais ainsi que par deux marchands de bestiaux (établis tous les trois à Anserœul).

Enfin, deux avocats disposent d'un cabinet dans la commune.

Mont-de-l'Enclus recense par ailleurs quelques autres **commerces plus spécialisés** qui participent au rayonnement de la commune, que ce soit par leur attractivité transfrontalière (ameublement à Amougies) ou locale (cycles à Orroir) ou leur orientation touristique (cadeaux/décoration et HORECA à l'Enclus-du-Haut à Orroir).

La liste des entreprises locales est jointe en annexe 10.6.

²² C'est-à-dire qui assure sur place uniquement la cuisson finale du pain et des viennoiseries, sur base de pâtes précuites.

5.4 Tourisme

La commune de Mont-de-l'Enclus bénéficie d'une attractivité touristique et récréative intéressante offerte par la qualité de ses paysages, son relief accidenté et les nombreux sentiers dans le bois, partagé avec la commune voisine de Kluisbergen, situé au sommet du mont.

5.4.1 Sites et équipements touristiques

L'Enclus-du-Haut concentre l'attrait touristique de Mont-de-l'Enclus : des aménagements de l'espace public ont été réalisés durant la précédente ODR afin de renforcer et pérenniser l'attractivité des lieux. Cependant, du fait de la présence de la limite communale et régionale sur la ligne de crête, la qualité des équipements (trottoirs, stationnement) reste encore hétéroclite.

Dans l'optique de poursuivre la valorisation des lieux, la Commune a acquis deux biens stratégiques : une parcelle urbanisable à la rue du Renard (volonté des autorités locales d'y créer une zone de stationnement) et l'ancienne tour de l'Enclus-du-Haut, adjacente à un équipement HORECA. La commune envisage d'exploiter le potentiel touristique de cet ancien poste de guet.

Afin de valoriser les différents atouts locaux et supra-locaux, le territoire est équipé de différentes structures et supports touristiques :

- La **Maison des Randonneurs**, inaugurée en 2002, a bénéficié d'une rénovation et d'un agrandissement en 2014 afin de mieux coller aux attentes des visiteurs et aux besoins locaux. Elle a pour vocation première d'accueillir les visiteurs et touristes pour leur fournir diverses informations utiles : circuits de randonnées, possibilités d'hébergement, restaurants, activités organisées sur le territoire de la commune. Elle peut désormais accueillir des expositions.
- Le territoire est maillé de nombreux **circuits de randonnée**, VTT et équestre mis sur pied en collaboration avec la Maison du Tourisme de Wallonie picarde. Par la configuration de son territoire (relief accidenté et chemins forestiers), Mont-de-l'Enclus accueille chaque week-end de nombreux cyclo-touristes et VTTistes. Mis en service courant 2014, le réseau Points-Nœuds crée un nouveau maillage fin et innovant de randonnée cyclo-touristique à l'échelle de la Wallonie picarde et en continuité avec son équivalent flamand.
- Le territoire est également traversé par le **RAVeL « Ligne 87 »** qui relie le RAVeL 1 et le RAVeL 4. La passerelle nécessaire à sa connexion vers la Flandre est en cours de construction²³. Le circuit, qui démarrera à la rue du Rivage et se terminera près du moulin Talpe sera destiné aux piétons, cyclistes ainsi qu'aux cavaliers sur une piste distincte. Idéalement placée entre Lille et Bruxelles, la Ligne 87 constituera un itinéraire attractif pour le tracé de l'Eurovélo 5. Cette qualification en itinéraire européen vise à attirer des clientèles de cyclistes en itinérance, générateurs de retombées économiques plus importantes, et à renforcer la visibilité et l'attractivité de ce tronçon.

Outre les brasseries qui agrémentent l'Enclus-du-Haut, des équipements privés s'appuient sur le rayonnement du mont et sur ses atouts, notamment l'aérodrome et le Domaine de Jaurieu.

Sur le versant nord du mont, la commune de Kluisbergen exploite dans le bois un complexe sportif et un complexe de plusieurs piscines extérieures entourées d'une grande pelouse et de jeux pour enfants. Ces installations appelées « Kluisbos »²⁴ attirent de nombreux habitants de la région dans le bois pendant la haute saison.

5.4.2 Hébergements

L'attrait paysager de Mont-de-l'Enclus remontant déjà à plusieurs dizaines d'années, on compte encore, en 2013, 48 résidences secondaires.

Plusieurs structures proposent l'hébergement :

- Le Centre protestant offre jusqu'à 80 lits ;

²³ Mise à jour : la passerelle a été inaugurée en 2015.

²⁴ Mise à jour : le centre récréatif est fermé depuis septembre 2016.

- Trois gîtes : « Gîte de la Rhosnes » à Amougies (4 personnes), « Thilouba » à Amougies (5/7 personnes), « Liedericq, le petit géant » à Russeignies (40 lits) ;
- Trois chambres d'hôtes « Le guidon fatigué » (1 chambre) et « Aqua Sun Fit » (2 chambres)
- Le Domaine de Jaurieu propose 16 chambres doubles en Bed&Breakfast et 150 lits en dortoir.

Le territoire communal ne compte aucun camping et il n'existe pas de primes communales aux hébergements touristiques.

5.5 Synthèse et grille AFOM

La dynamique économique de Mont-de-l'Enclus offre 352 postes d'emplois salariés, complétés par 379 indépendants. Ces postes d'emplois salariés représentent 28,3% des actifs enclusiens : cela signifie que nombreux d'entre eux doivent sortir des limites communales pour travailler.

Les travailleurs, quelques soient leur lieu de travail hors Mont-de-l'Enclus, sont actifs dans les domaines secondaires et tertiaires et se dirigent principalement vers les pôles d'emploi périphériques : un enclusien actif sur deux se dirige vers la Flandres (et presque 1 sur 5 à Renaix) et 1 sur 3 travaille en Wallonie picarde. Les travailleurs restent relativement proches de leur lieu de résidence : probablement du fait de la dépendance à la voiture pour leurs déplacements et de l'isolement de Mont-de-l'Enclus des grands axes de communication autoroutier et donc des métropoles.

L'attractivité récréative évoquée au premier chapitre « Caractéristiques géographiques » se perçoit dans les données économiques locales, notamment au travers des emplois disponibles dans le secteur HORECA. La présence historique d'activités industrielles à Amougies est aussi apparente : des emplois dans le secteur manufacturier sont bien présents, notamment dans les secteurs du textile, de l'imprimerie et du bois.

L'agriculture se manifeste principalement dans le secteur indépendant, la main-d'œuvre agricole étant en très nette perte de vitesse. Les tendances conjoncturelles que subit le secteur n'échappent pas à Mont-de-l'Enclus : diminution du nombre d'exploitations, vieillissement des chefs d'exploitation, faible taux de reprise. La diversification est peu perceptible, à l'exception d'un éleveur de chèvres qui transforme et vend sur exploitation et une ferme pédagogique.

L'attractivité récréative et touristique de Mont-de-l'Enclus se répercute également dans l'économie locale : des emplois salariés sont bien présents dans le secteur HORECA et plusieurs possibilités d'hébergements touristiques sont proposées. La Maison des Randonneurs est le relai de la commune au cœur du site de l'Enclus du Haut. Le déploiement des réseaux de randonnées (réseau cyclable et Ligne 87) devrait optimiser la visibilité de Mont-de-l'Enclus sur le plan touristique.

En ce qui concerne les commerces, le constat rejoint le second paradoxe enclusien : la population est croissante mais le niveau d'équipement diminue progressivement. Si sur le papier la diversité commerciale et artisanale est constatée, un point attire rapidement l'attention : les besoins de première nécessité ne sont plus rencontrés dans la mesure où la commune ne dispose plus d'aucun boucher ni boulanger. Ces secteurs ont été repris par les commerces de proximité et par le tout nouveau supermarché mais ne peuvent prétendre au même niveau de services que des artisans.

L'atelier rural installé à Anserœul contribue lui-aussi au maintien de la dynamique économique dans l'entité.

Caractéristiques économiques – Grille AFOM

	Caractéristiques économiques – Grille AFOM	
	Forces	Faiblesses
ORIGINE INTERNE	• Emplois locaux présents et diversifiés du fait d'une économie locale bien ancrée : ZAE du Grand Pré, atelier rural • Indicateurs de l'emploi plutôt favorables (emploi, activité, chômage) • Outils : ALE, titres-services • Tourisme : ○ Attractivité récréative reconnue (paysages, relief, bois) ○ 35 emplois et plusieurs possibilités d'hébergement ○ Biens communaux à l'Enclus du Haut (parcelle de la rue du Renard, Tour) • Concentration de commerces et services à Amougies ➔ Economie locale bien présente, offrant des emplois locaux et des services de proximité (artisanats, commerces, etc.) ➔ Profil socio-économique de la population plutôt favorable	• Chômage des jeunes (<25ans) et des aînés (>50ans) • Maison de l'emploi basée à Estaimpuis • Part élevée (>50%) des travailleurs employés en Flandre • Pas d'artisans alimentaires (boucher, boulanger), pas de commerces alimentaires de proximité à Russeignies • Pas de diversification, pas de producteurs locaux ➔ Forte dépendance à la voiture pour les travailleurs et les chômeurs ➔ Déficiance de l'offre commerciale de première nécessité (artisans)
ORIGINE EXTERNE	Opportunités • Projet d'extension d'une ZAE à Orroir • Parc naturel du Pays des Collines • Maison du tourisme de Wallonie picarde, Maison des Randonneurs • Développement de la randonnée : réseau Points-Nœuds, Ligne87 • Commerces spécialisés dont l'attractivité dépasse l'échelle locale (ameublement, vélo, tourisme) ➔ Potentiel de retombées économiques liées à l'attractivité récréative et au développement (moyen-long terme) d'un pôle de chimie verte ➔ Image positive véhiculée par certains commerces	Menaces • Diminution conjoncturelle des exploitations agricoles, âge des exploitations et faible taux de reprise ➔ Stagnation du milieu agricole

6 GESTION COMMUNALE

6.1 Conseil communal

Collège communal	Jean-Pierre Bourdeaud'Huy	Bourgmestre	MR
	<i>Affaires générales, police, transport et sécurité, informations et relations publiques, affaires sociales et familiales, bien-être, gestion du personnel, affaires juridiques et contentieux, finances et aménagement du territoire, urbanisme et environnement</i>		
	Magda Mas	1er Echevin	MR
	<i>Etat civil, population, affaires électorales, festivités et accueil, 3ème âge, ALE, accueil extrascolaire</i>		
	Guy Weytsman	2ème Echevin	MR
	<i>Travaux publics, développement rural, cimetières, espaces verts, agriculture, intercommunales, fabriques d'église, relations Parc Naturel</i>		
	Noël Geurts	3ème Echevin	MR
	<i>PME, tourisme, commerces, sports et loisirs, culture et Centre de lecture publique, comités de quartier, informatique, jeunesse</i>		
	Philippe D'Hondt	Président du CPAS	MR
Conseil communal	Marie-Rose Maes	Directrice générale	/
	Jonathan Antoin		PS/CDH/Ecolo
	Frédéricka Buckens		MR
	Oscar Delcoigne		PS/CDH/Ecolo
	Denis Detemmerman		Neutre
	Stefaan De Keyser		MR
	Dominique Depuydt		PS/CDH/Ecolo
	Nicole Martin		MR
	Marnix Verstraeten		MR
	Nora Vinck		MR

Tableau 6 | Composition du Conseil communal au 01/08/2016

6.2 Politiques locales

6.2.1 Programme de politique générale

La note de politique générale adoptée par la majorité en place est jointe in extenso à l'annexe 10.8.

Les principaux axes mis en avant sont :

- La santé des finances communales, notamment par l'anticipation des éléments externes à la commune ;
- La mise en place d'actions en faveur de la sécurité des citoyens : sécurité routière, prévention ;
- L'appui important que constitue le personnel communal ;
- Le maintien de la qualité du cadre de vie au travers de plusieurs thématiques :
 - Le soin aux espaces publics (trottoirs, voiries, accotements, fossés, mobilier) ;
 - L'entretien des cimetières ;
 - La lutte contre les inondations ;
 - La politique urbanistique ;
 - La finalisation du raccordement au réseau d'eau public ;
- L'importance du développement rural ;

- Le renforcement de l'attractivité touristique ;
- Le maintien de la cohésion sociale au travers différents angles d'approches :
 - Le maintien d'un tissu relationnel au sein de la population ;
 - La poursuite des actions du CPAS ;
 - L'accompagnement de la jeunesse et la valorisation de la pratique sportive ;
- L'entretien et la valorisation du patrimoine immobilier communal ;
- La limitation de l'impact environnemental et économique de l'énergie pour les citoyens et pour les administrations.

La note évoque plusieurs pistes de projets auxquels les autorités locales sont attachées. Ceux-ci pourront être confrontés aux attentes des citoyens et intégrés, le cas échéant, dans le nouveau PCDR.

6.2.2 Politique communale du logement 2014-2016

La politique communale du logement 2014-2016 (voir en annexe 10.9) prévoit :

- À Amougies :
 - La construction de 2 maisons passives et adaptées aux personnes à mobilité réduite ou moins valides (rue des Marais)
 - La construction de 2 maisons avec 3 chambres (rue Vertbreucq)
- À Anserœul (rue Ducquegnies) :
 - La construction de 2 maisons avec 3 chambres ;
 - La construction de 1 maison avec 4 chambres.

6.2.3 Fonds d'investissement 2014-2016

Le Fonds d'investissement 2014-2016 prévoit (cf. annexe 10.10) :

- 2014 : Chaussée de la Libération et Place d'Orroir
- 2015 : Rue des Marais à Russeignies et à Amougies
- 2016 : Chemin du Carnois à Anserœul

6.3 Politique de gestion des eaux usées et des déchets

6.3.1 Consommation en eau

D'après les données fournies par la Société Wallonne de Distribution d'Eau (SWDE), la consommation moyenne d'eau par habitant à Mont-de-l'Enclus s'élève à 29,1 m³. Ce chiffre est inférieur aux moyennes des territoires de référence. Sur les 6 dernières années observées, la consommation moyenne a diminué de 10,5%.

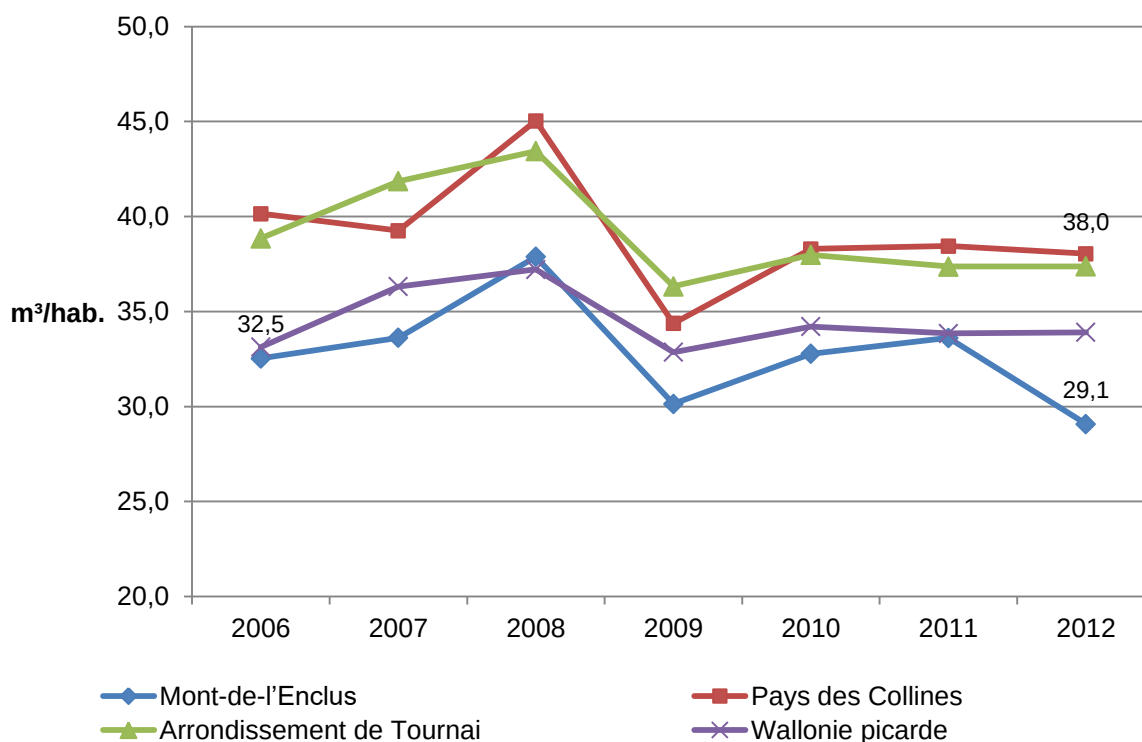


Figure 45 | Evolution comparée de la consommation moyenne en eau par habitant [SWDE]

6.3.2 Gestion des eaux usées

Le Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) définit les régimes d'assainissement auxquels sont soumises les zones urbanisables : collectif, autonome ou transitoire. Approuvé par le Gouvernement wallon en 2005, le PASH Escaut-Lys couvre le territoire de Mont-de-l'Enclus.

On ne recense sur le territoire inclusien ni point de captage d'eau, ni de station d'épuration en fonction. Les eaux usées sont actuellement évacuées dans la Rhosnes.

L'examen des documents (cf. annexe 10.11) montre que :

- Les principales zones urbanisables sont inscrites en zone d'assainissement collectif. Pour ce faire, 4 stations d'épuration sont prévues à Anserœul (le long de la N48), à Amougies (près du Moulin Saint-Pierre), à Orroir (rue des Courbes), à Russeignies (rue des Marais) ;
- Des travaux d'égouttage sont progressivement réalisés dans la commune. En 2007, 81% des 39 km d'égouts prévus étaient réalisés. Par contre, aucun collecteur n'est encore installé (5 km prévus).
- De nombreux hameaux, affectés à l'habitat à caractère rural au Plan de Secteur, sont inscrits en zone d'assainissement autonome. C'est également le cas des habitations hors zones urbanisables, notamment à Anserœul. Le Centre Protestant est également inscrit en zone d'assainissement autonome.
- Entre 1998 et 2007, 38 primes, pour un montant total de plus de 60.000€, ont été octroyées en faveur de l'assainissement autonome.

Un Règlement communal d'égouttage est en vigueur ; il détermine deux types de zones :

- Zone d'assainissement autonome : micro-station d'épuration individuelle
- Zone d'assainissement collectif : fosse septique avec by-pass et dégraisseur

6.3.3 Collecte des déchets

De manière générale, deux méthodes de collecte sont possibles sur le territoire communal : le porte-à-porte périodique ou l'apport volontaire au parc à conteneurs ou dans des bulles spécifiques.

Les « ordures ménagères brutes » sont collectées sous forme de sacs payant une fois par semaine, les « PMC » sont collectés toutes les deux semaines et les « papiers-cartons » le sont toutes les quatre semaines.

Le parc à conteneurs dont dépend Mont-de-l'Enclus se situe à Escanaffles (Celles).

La commune compte 4 bulles à verre et 4 bulles à vêtements de l'asbl TERRE, réparties dans chaque village.

Des filets à canettes sont implantés le long de nombreuses voiries de la commune.

L'intercommunale IPALLE centralise les déchets des communes de Wallonie picarde et coordonne leur traitement.

6.3.4 Production de déchets

Les données sont issues des données d'IPALLE et de la DGO3.

L'analyse ne tient compte que des principales catégories de déchets en ramassage porte-à-porte. En effet, les données « parc à conteneurs » ne peuvent être exploitées dans la mesure où le parc à conteneurs à disposition des Enclusiens se situent à Celles et est donc partagé avec ses habitants.

Si l'on observe les données de déchets collectés en porte-à-porte, on constate que Mont-de-l'Enclus est assez bon élève en ce qui concerne les « ordures ménagères brutes » (c'est-à-dire les sacs communaux) : 128,7 kg/habitant contre 191,8 kg/habitant en moyenne sur la zone IPALLE (soit 32,9% de moins). Entre 2002 et 2012, la production de déchet n'a augmenté que de 2,8%, ce qui est relativement faible par rapport aux territoires de référence.

6.4 Consommation énergétique des bâtiments communaux

À l'exception de la Maison des Randonneurs (électricité), du Centre de Lecture Publique (gaz) et du local des ouvriers (électricité), les autres bâtiments communaux sont chauffés au mazout.

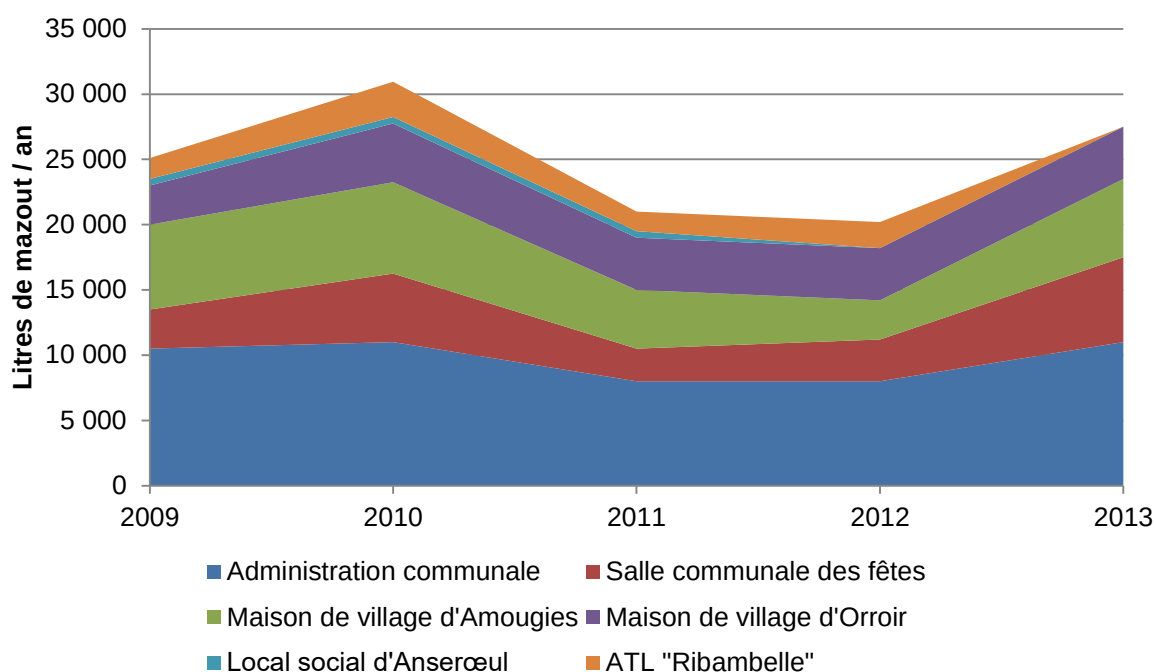


Figure 46 | Evolution de la consommation annuelle de mazout dans les bâtiments communaux [Données communales]

6.5 Outils d'information et de participation

La commune dispose de plusieurs outils de communication vers les habitants :

- La revue semestrielle « Info communale » (services, associations, infos utiles, festivités) est distribuée en toutes boîtes. Afin de palier à son rythme de parution relativement faible, des toutes boîtes complémentaires sont distribués au besoin.
- Une nouvelle version du site internet communal a été mise en ligne en mai 2014.
- Une brochure spéciale est destinée aux nouveaux habitants.

En outre, la commune organise de manière cyclique des réunions citoyennes dans les villages afin d'être à l'écoute des demandes et des attentes des habitants.

La commune ne dispose pas d'un Conseil communal des Enfants, d'un Conseil consultatif des Aînés ni d'une Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.

6.6 Patrimoine public

6.6.1 Propriétés communales

Le patrimoine communal se répartit comme suit :

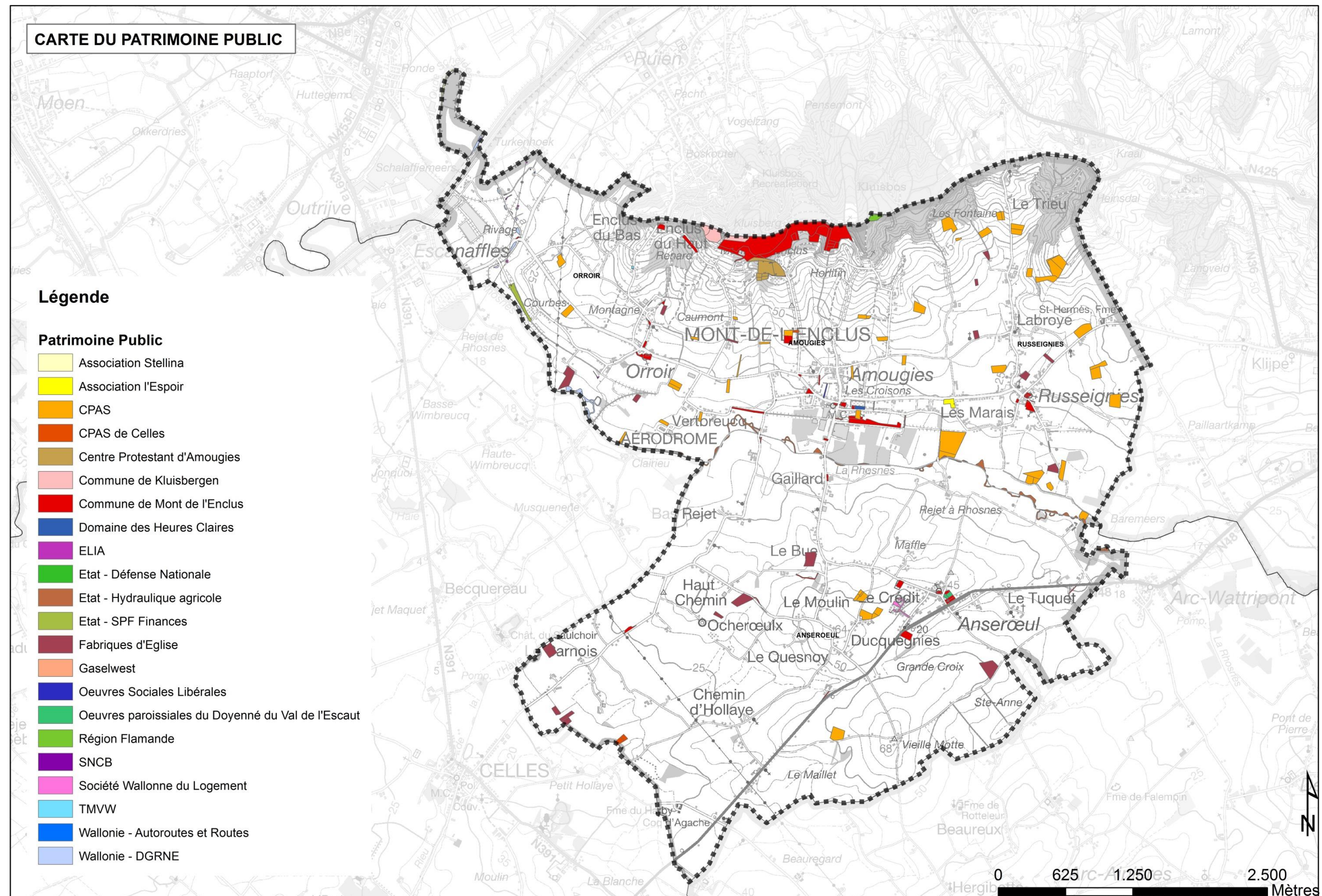
- 1 ha 39 a 21 ca de terrains en zone d'habitat ;
- 1 ha 42 a 85 ca de terrains agricoles ;
- 21 ha 7 a 58 ca de terrains boisés.

Les principaux bâtiments communaux sont : les quatre églises ainsi que la cure de Russeignies, les Maisons de village d'Amougies et Orroir, la Maison des Randonneurs à Orroir, la salle des fêtes, la Maison communale, le Centre de lecture publique et le hangar communal à Amougies, l'atelier rural, l'ATL et le local 3x20 à Anserœul.

La Commune possède également les cimetières, le parking de la place d'Orroir, le parc de la Cure à Russeignies et les équipements sportifs d'Amougies (terrain de football, skate-park, vestiaires, terrains de tennis, espace multisports).

6.6.2 Propriétés du CPAS

Le CPAS possède quelques parcelles en zone urbanisable à Amougies (rue Vertbreucq, rue des Marais, rue Rouge-Croix).



Carte 17 | Patrimoine public

6.7 Services communaux

Cf. organigramme en annexe 10.12

Le cadre communal est composé de 11,5 Equivalents Temps Plein employés, de 7 ouvriers, de 2 techniciennes de surfaces, et de 1,7 Equivalents Temps Plein à l'Accueil Temps Libre.

6.8 Moyens humains et financiers

Voir annexe 10.13.

7 FICHES « VILLAGES »

7.1 Amougies

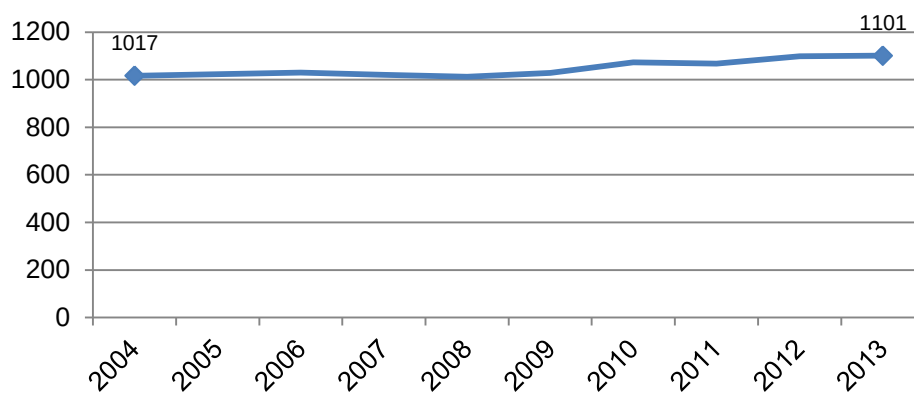
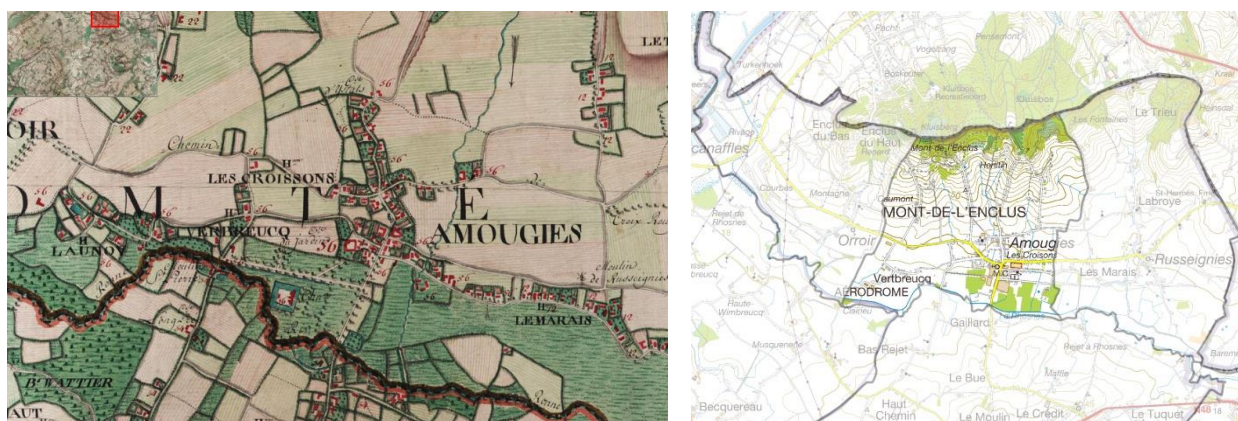


Figure 47 | Evolution de la population d'Amougies [SPF Economie, DGSIE]



Carte 18 | Amougies au 18^{ème} et au 20^{ème} siècles [Ferraris, IGN]

AMOUGIES

Population	Taux de croissance 2004-2013 : + 8,3 % Densité 2009 : 217 hab./km² Part de la population totale 2013 : 30,8%
Structure urbaine	Amougies fait fonction de village-centre. L'habitat est relativement étendu, avec une diffusion vers Russeignies, présente depuis des siècles, vers Anserœul et des extensions vers les hauteurs du mont. Il en découle une importante mixité du style et de l'âge du bâti. Le village se caractérise par l'unique implantation économique de l'entité, visuellement très présente dans le noyau villageois.
Services et équipements publics	Centre administratif (AC, CPAS, Centre de lecture publique, hangar communal) Bureau bpost Maison de village Salle des fêtes communale
Espaces publics	Place du village requalifiée en DR Espace multi-sport de plein air : football, terrain de tennis, agora-space Petits aménagements, par exemple point MAYA à l'angle des rues d'Orroir et Couture d'Orroir
Mobilité	TEC : ligne 97 Renaix-Amougies-Avelgem-Kain-Tournai Ligne 483 vers Anserœul (1 aller, 2 retours) Piste cyclable vers Anserœul
Commerces, services et équipements	Pharmacie, banque-assurance, salon de coiffure Café Supermarché OKAY (groupe Colruyt) Sélection Meubles Zone d'activités économique du Grand Pré Aqua Sun Fit (centre de bien-être) Aérodrome (ULM, hélicoptères) Centre protestant
Patrimoine remarquable	Eglise Bois
Patrimoine communal	Bois, maison communale, salle communale des fêtes, maison de village, Centre de lecture publique et hangar communal

7.2 Anserœul

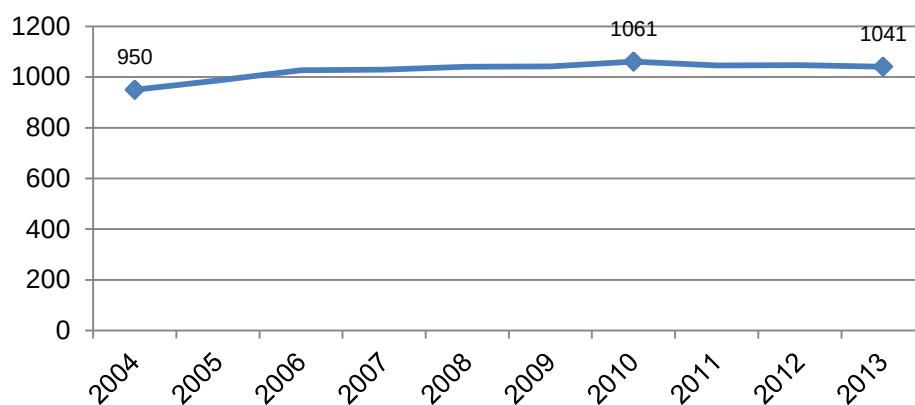
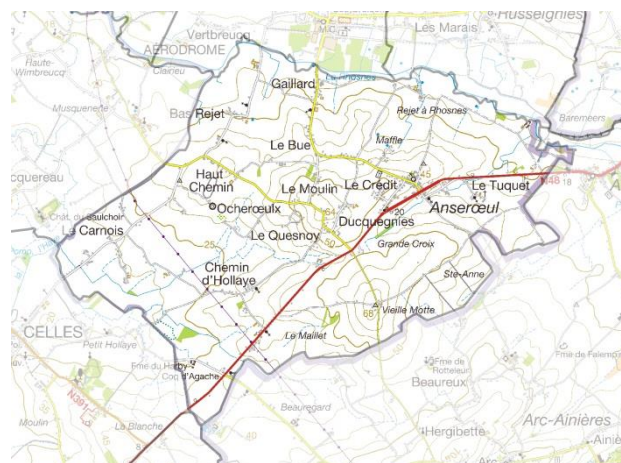


Figure 48 | Evolution de la population d'Anserœul [SPF Economie, DGSIE]



Carte 19 | Anserœul au 18^{ème} et au 20^{ème} siècles [Ferraris, IGN]

ANSERŒUL

Population	Taux de croissance 2004-2013 : + 9,6% Densité 2009 : 81 hab./km ² Part de la population totale 2013 : 29,1%
Structure urbaine	Anserœul est le village le plus rural et le plus étendu de l'entité, adossé à la N48 Tournai-Renaix. On y trouve quelques fermes à cour carrée et des habitations éparses, dans une configuration similaire aux villages adjacents de la commune de Celles. Le fait d'avoir longtemps fonctionné sans ses trois voisins se ressent fortement puisqu'Anserœul est assez différent de la structure des autres villages de l'entité.
Services et équipements publics	Ecole fondamentale Libre Accueil Temps Libre « Ribambelle » Local social Logement public ILA
Espaces publics	Place du village requalifiée en DR
Mobilité	TEC : Ligne 483 Renaix-Celles-Molenbaix-Tournai (2 allers, 1 retour vers Amougies) Piste cyclable vers Amougies
Commerces, services et équipements	Atelier rural Banque AXA Ferme du Harby : ferme pédagogique, stages, événements culturels
Patrimoine remarquable	Eglise
Patrimoine communal	ATL, local social, atelier rural, logement ILA

7.3 Orroir

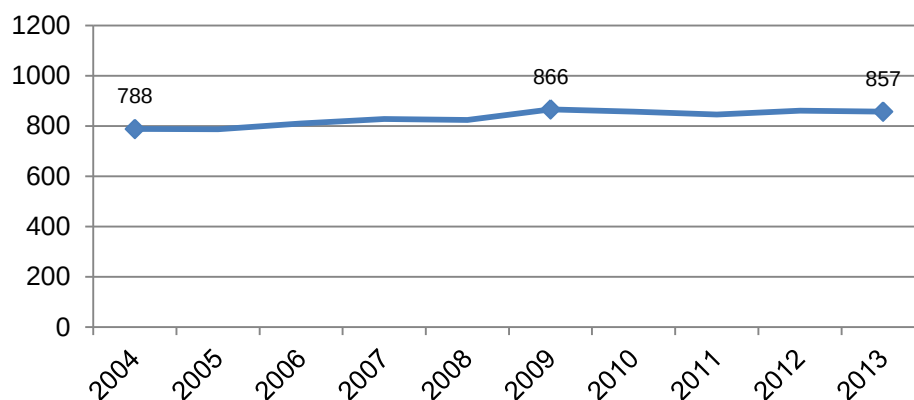
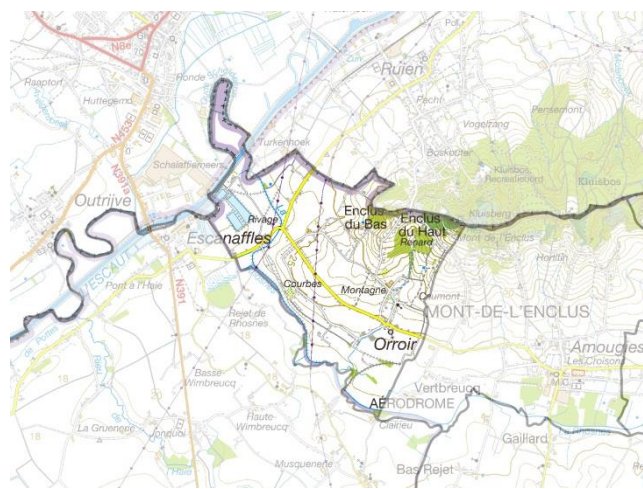
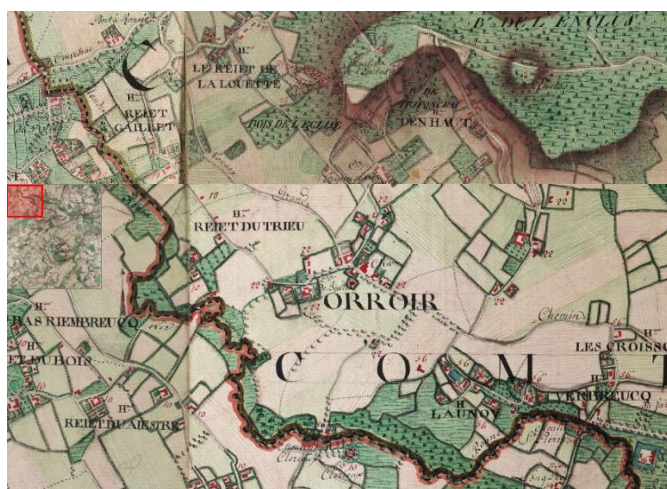


Figure 49 | Evolution de la population d'Orroir [SPF Economie, DGISE]



Carte 20 | Orroir au 18^{ème} et au 20^{ème} siècles [Ferraris, IGN]

ORROIR

Population	Taux de croissance 2004-2013 : 8,8% Densité 2009 : 216 hab./km² Part de la population totale 2013 : 24,0%
Structure urbaine	L'habitat d'Orroir est assez dispersé. L'urbanisation centrale du village est complétée par des extensions linéaires dont l'âge et l'architecture des maisons sont divers, du fait de l'attractivité résidentielle déjà ancienne des versants du mont. Il en résulte une mixité importante : fermes imposantes et maisons traditionnelles côtoient des villas cossues.
Services et équipements publics	Maison de village Maison des Randonneurs
Espaces publics	Place requalifiée en DR Enclus du Haut requalifié en DR
Mobilité	TEC : Ligne 97 Renaix-Amougies-Avelgem-Kain-Tournai
Commerces, services et équipements	Maisons de repos Emmaüs Commerces et HORECA à l'Enclus du Haut
Patrimoine remarquable	Eglise Monument commémoratif aux fusillés de la Résistance Ferme classée
Patrimoine communal	Maison de village Maison des Randonneurs Tour

7.4 Russeignies

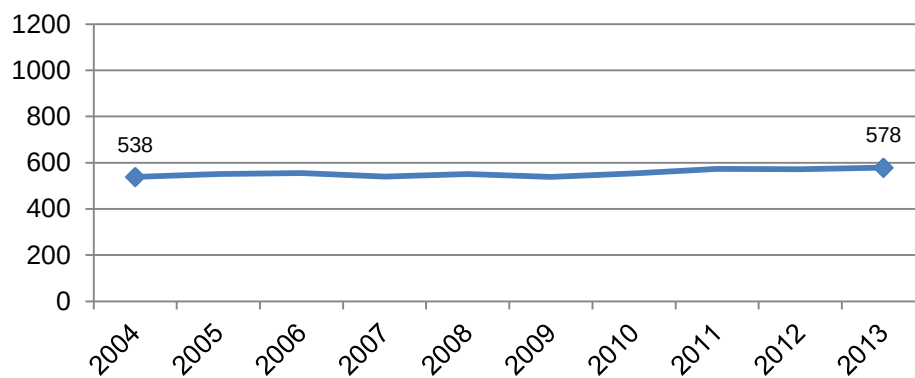
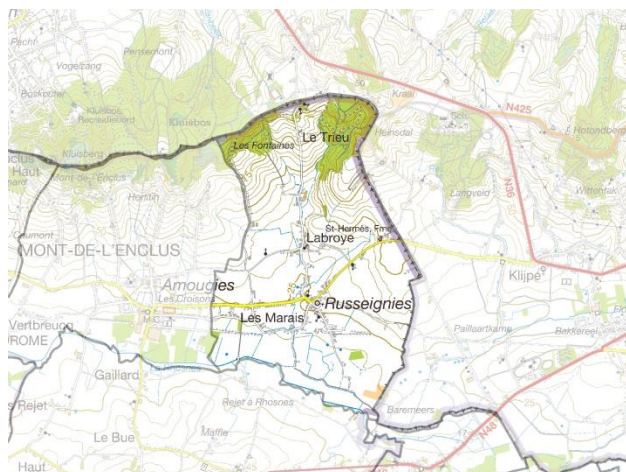


Figure 50 | Evolution de la population de Russeignies [SPF Economie, DGSIE]



Carte 21 | Russeignies au 18ème et au 20ème siècles [Ferraris, IGN]

RUSSEIGNIES

Population	Taux de croissance 2004-2013 : 7,4% Densité 2009 : 102 hab./km² Part de la population totale 2013 : 16,2%
Structure urbaine	L'habitat est assez concentré autour de l'église, bien que l'on constate une diffusion stellaire principalement vers Amougies. Contrairement à Orroir et Amougies, Russeignies ne présente pas d'extension de l'habitat le long de la pente menant au Mont.
Services et équipements publics	/
Espaces publics	Place de l'ancienne gare rénovée en DR Parc Place
Mobilité	TEC : Ligne 97 Renaix-Amougies-Avelgem-Kain-Tournai
Commerces, services et équipements	Homes pour enfants « L'Espoir »
Patrimoine remarquable	Eglise Parc
Patrimoine communal	Cure Parc

8 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION, DE DÉVELOPPEMENT ET DE GESTION EN VIGUEUR

8.1 Documents d'orientation supra-communaux

	Territoire	Objectifs	Applications sur Mont-de-l'Enclus
Programme Wallon de Développement Rural (PWDR)	Wallonie	- Améliorer la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers ; - Améliorer l'environnement et l'aménagement de l'espace rural ; - Développer l'économie des zones rurales.	
Schéma Directeur de l'Espace Régional (SDER)	Wallonie	Orienter les révisions des plans de secteur, référence pour les décisions concernant l'habitat, le cadre de vie, les déplacements, l'implantation des activités économiques, l'urbanisme, la conservation des milieux naturels.	
Contrat de Rivière	Escaut-Lys	Protéger et restaurer les cours d'eau et leurs abords ainsi que valoriser les ressources en eau du bassin.	Le protocole d'accord en vigueur couvre la période 2014-2016. Les actions reprises portant sur le territoire de Mont-de-l'Enclus : - Travaux d'égouttage au Chemin du Renard - Travail d'inventaire : diagnostic des cours d'eau, points de rejet, etc. - Travaux d'entretien
Projet de Territoire	Wallonie picarde	Plan d'actions, comprenant près de 80 projets (18 projets structurants et 60 chantiers) répartis en 7 axes stratégiques, qui ambitionne d'offrir à la Wallonie Picarde les moyens de faire face aux enjeux à venir et de se positionner par rapport à l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai et à la métropole bruxelloise.	
Schéma d'accessibilité et de mobilité pour la Wallonie picarde (SAMWaPi)	Wallonie picarde	- Politique globale de déplacements - Hiérarchisation du réseau de voiries, tant pour les véhicules légers que pour le charroi lourd	
Plan stratégique du Parc naturel du Pays des Collines (PNPC)	PNPC	- Protéger, gérer et valoriser le patrimoine naturel et paysager ; - Définir et orienter les projets d'aménagement du territoire suivant les principes du développement	

		durable ; • Encourager le développement durable • Organiser l'accueil, l'éducation et l'information du public.	
Charte paysagère du Parc naturel du Pays des Collines	PNPC	• Pré-étude paysagère et recommandations réalisées en 2001, en attente de l'arrêté ministériel « Charte Paysagère »	
Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH)	Sous-bassin hydrographique Escaut-Lys	• cohérence dans la conception régionale de l'épuration • appartenance de chaque parcelle à une zone d'assainissement définie	

8.2 Documents d'orientation communaux

	Enjeux
Déclaration de politique générale	
Schéma de Structure Communal (SSC)	La commune ne dispose pas d'un Schéma de Structure Communal.
Programme Communal de Développement Rural (PCDR)	En cours d'élaboration
Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)	La commune ne dispose pas d'un PCDN
Plan Communal de Mobilité (PCM)	La commune ne dispose pas de Plan Communal de Mobilité.
Plan Maya	La commune a adhéré au plan MAYA en 2012. Il s'agit de sauvegarder la population d'abeilles et d'insectes butineurs.

8.3 Documents réglementaires

	Remarques
Plan de secteur	Plan de secteur Tournai-Leuze-Péruwelz (adopté par Arrêté Royal du 24 juillet 1981). Pas d'arrêté de modification ou de révision
Règlement communal d'urbanisme (RCU)	La commune ne dispose pas de Règlement communal d'urbanisme.
Plan Communal d'Aménagement (PCA)	PCA du Renard (approuvé le 05/07/2007) : il précise les contraintes urbanistiques dans un périmètre sujet aux glissements de terrain. Il est prévu de le réviser en 2014.
Zone protégée en matière d'urbanisme (ZPU)	La commune ne dispose pas de Zone Protégée en matière d'Urbanisme.

Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGBSR)	La commune ne dispose pas de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural.
--	--

8.4 Périmètres d'aménagement

	Remarques
Revitalisation urbaine	La commune ne comprend pas de périmètre de revitalisation urbaine.
Rénovation urbaine	La commune ne comprend pas de périmètre de rénovation urbaine.
Zone d'Initiative Privilegiée (ZIP)	La commune ne comprend pas de Zone d'Initiative Privilegiée.
Périmètre de Reconnaissance Economique (PRE)	La commune ne comprend pas de Périmètre de Reconnaissance Economique.
Site A Réaménager (SAR)	La commune ne comprend pas de Site à Réaménager.
Périmètre de remembrement	La commune ne comprend pas de Périmètre de remembrement.
Site de Réhabilitation Paysagère et Environnementale (SRPE)	La commune ne comprend pas de Site de Réhabilitation Paysagère et Environnementale.

8.5 Autres périmètres juridiques

	Remarques
Monument classé	La commune compte un seul bien classé, localisé sur le village d'Orroir.
Zone archéologique potentielle	La commune ne possède pas de site archéologique sur son territoire.
Arbres remarquables	Le territoire de Mont de l'Enclus compte 32 arbres ou haies remarquables. On les trouve majoritairement sur la partie nord du territoire de l'entité, notamment par groupes d'arbre.
Natura 2000, SGIB	Un site Natura 2000 dénommé « Pays des Collines ». Pas d'arrêté de désignation. Un Site de Grand Intérêt Biologique effleure le territoire de Mont de l'Enclus : Rejet de Rhosnes.
Permis de lotir	Plus de 164 permis de lotissements (hors révision) sont actifs.
Permis d'urbanisme	

9 PREMIÈRES CONCLUSIONS

L'analyse des caractéristiques géographiques, sociales et économiques de Mont-de-l'Enclus a fait apparaître deux grands paradoxes « enclusiens » :

1. La pression foncière exercée sur la commune, ou du moins sur certains quartiers, alors que les disponibilités foncières sont encore relativement larges et qualitatives
2. La croissance démographique qui résulte de l'attractivité résidentielle de la commune n'engendre pas une amélioration proportionnelle de son niveau d'équipement : les écoles ferment, les commerces ferment, les activités socio-culturelles stagnent et l'on observe pas de réel liant au sein de la population.

10 ANNEXES

10.1 Bilan des Opérations de Développement Rural précédentes – tableaux récapitulatifs

SCHEMA DIRECTEUR 1981			
THEMES	OBJECTIF	PROJET	État d'avancement
Agriculture / Economie	Aider les jeunes agriculteurs	Création d'un bureau d'études agricoles	Réalisé (fonctionné d'avril 82 à 86, puis fermé) *
	Améliorer les relations agriculture – hôtellerie	Création d'un comptoir de vente	Abandonné
	Favoriser le maraîchage	Lotissement de serres	Abandonné
Infrastructure prioritaire	Améliorer voire créer le réseau de distribution d'eau	Adduction d'eau à Orroir	Réalisé *
		Adduction d'eau à l'Enclus du bas	Réalisé *
		Adduction d'eau à Anserœul	Réalisé *
		Créer un réservoir d'eau potable	Réalisé *
Social / Loisirs	Maintien des jeunes familles avec enfants dans l'entité	Créer un système de gardiennage à domicile	Réalisé *
		Créer des aides familiales	Réalisé *
	Aider le troisième âge	Organiser un service de repas à domicile	Réalisé *
	Améliorer les équipements socio-collectifs	Création d'un local à Russeignies	Réalisé *
		Aménagement d'une école à Anserœul	Réalisé *
		Aménagement de la cour d'école à Orroir	Réalisé
		Création d'un terrain d'aventure à Amougies	Abandonné
	Améliorer l'accessibilité des services communaux	Agrandissement de la maison communale (Amougies)	Réalisé *
Transports / Communications / Infrastructures	Perfectionner les transports afin de favoriser le maintien d'habitants	Mise en service d'une nouvelle ligne entre Tournai et Renaix	Réalisé
	Favoriser la communication entre les ruraux	Aménagement des chemins agricoles	
		- Rouge-Croix Guérissart	Abandonné
		- rue du Couvent	Réalisé
	Amélioration du réseau des routes et chemins	Réaménagement du chemin de Bue (Anserœul)	Réalisé
		Aménagement rue des Courbes	Réalisé *
		Réfection rue Profondeux	Réalisé *
		Jonction Verbreucq-rue Saint Pierre	Réalisé *
Habitat	Maintenir les habitants	Création d'un lotissement Anserœul – Orroir	Abandonné
		Mise en place d'une prime communale	Réalisé (supprimé en 1990) *
Tourisme / Loisirs / Patrimoine	Améliorer l'attrait de la commune	Assainissement du plan d'eau de Triponchaux	Abandonné
		Création de chemins pédestres	Réalisé *
		Réalisation de trottoirs aux accès du Mont de l'Enclus	Réalisé
		Amélioration de diverses voiries :	
		- la Verte Voie (piétonne)	Réalisé *
		- av. Opsomer	Réalisé *

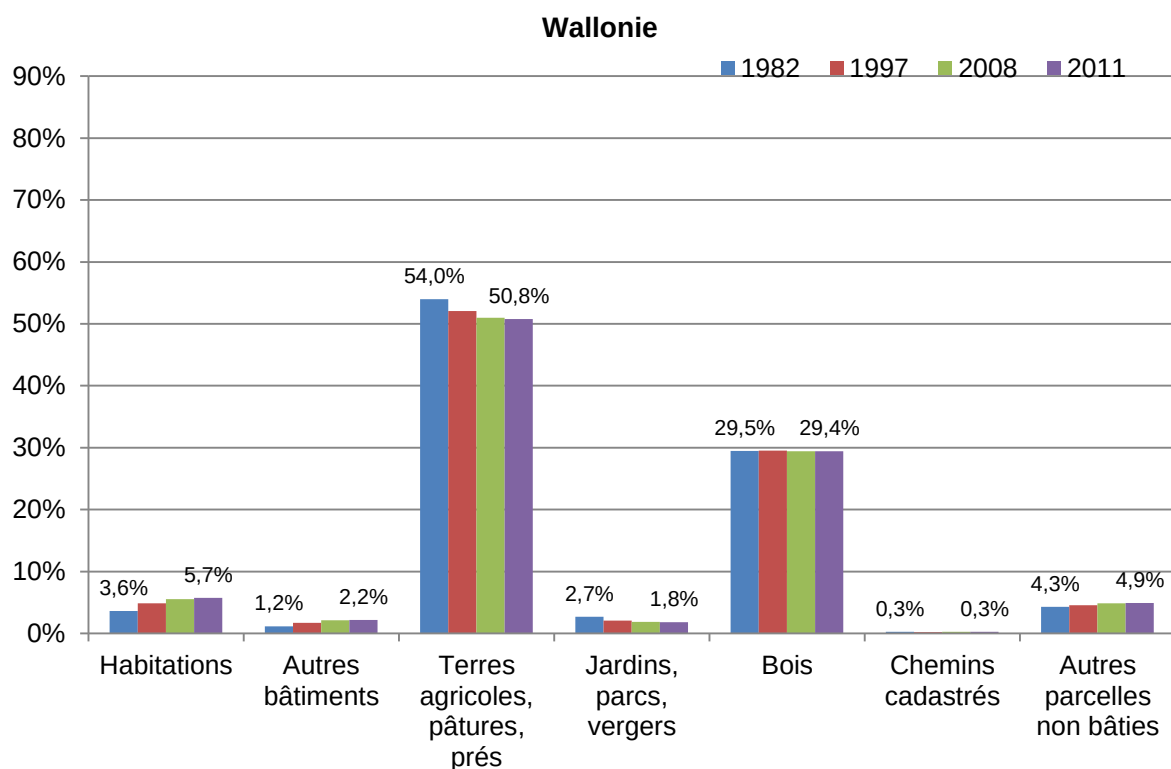
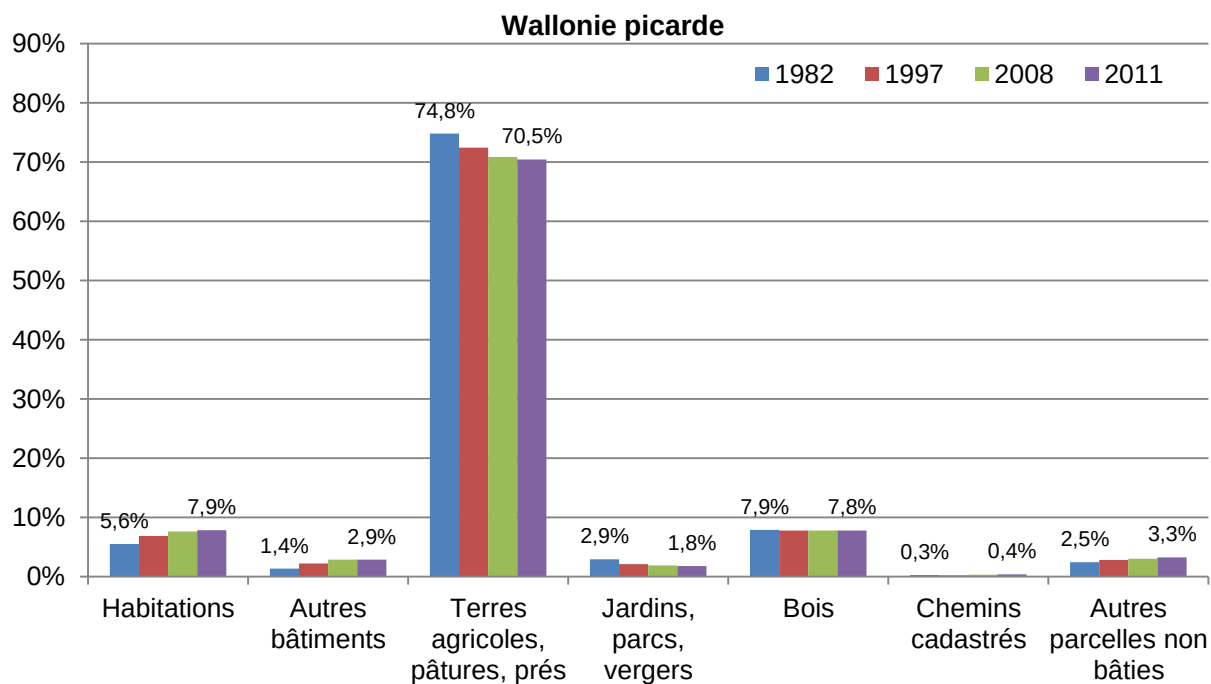
		- chemin de la Libération	Réalisé *
		Aménagement de points de vue avec des bancs	Réalisé *
		Mise en place de panneaux indicateurs	Réalisé *
		Aménagement de la place d'Anserœul	Réalisé
		Ouverture au public du bois d'Anserœul (Behaghel de Bueren)	Réalisé
		Déplacement du monument aux morts d'Orroir	Abandonné
		Restauration des églises	Réalisé *
		Aménagement de la rue Caumont	Réalisé *
		Plantation arbres axe Russeignies-Orroir	Réalisé *
		Aménagement de l'hôtel Balmoral	Réalisé *
		Aménagement de l'ancienne gare d'Orroir	Projet privé

PCDR 1991			
THEMES	OBJECTIF	PROJET	État d'avancement
Tourisme et loisirs	Renforcer la renommée de la commune 'verte et de loisirs'	Réaffectation en hall de sport de l'ancien manège EPSON	Abandonné (racheté par privé à manège)
		Aménagement d'un plan d'eau à Triponchaux	Abandonné
		Réaffectation d'un bassin de décantation de l'ancienne sucrerie d'Escanaffles	Abandonné
	Améliorer l'identification de la clientèle	Enquête auprès de la clientèle touristique	Réalisé *
	Etablir des actions de relais pour faire bénéficier le reste de la commune de la polarisation du Haut de l'Enclus	Aménagement du Haut de l'Enclus (4 phases)	Réalisé
		Promouvoir les festivités villageoises	Réalisé *
		Aménagement d'une piste cyclable Orroir-Russeignies	Réalisé *
	Faire évoluer le tourisme d'un jour en tourisme de séjour	Organisation de circuits touristiques couplant patrimoine et commerce	Réalisé *
Activités économiques	Améliorer les capacités d'accueil	Création d'un poste communal d'accueil des entreprises	Abandonné
		Formation de main-d'œuvre qualifiée	Abandonné
		Aménagement d'un hall relais	Réalisé
		Création d'une zone de PME paysagère	Abandonné
Agriculture	Maintenir l'activité agricole afin d'éviter la banalisation des paysages par l'amélioration du cadre de l'accueil et de l'information des agriculteurs	Réouverture du bureau local d'information et d'accueil	Abandonné
		Création d'un marché de produits locaux	Réalisé une fois
Commerce	Faire bénéficier les commerces du bas de l'entité de l'impact touristique	Rapprocher le commerce et le tourisme par trois opérations concrètes	Réalisé *
Equipements socio-collectifs	Réaliser des équipements d'accueil	Aménagement d'une maison de village à Anserœul (ds PCDR)	Abandonné
		Aménagement d'une maison de village à Orroir	Réalisé

		Aménagement d'une maison de village à Amougies	Réalisé
Communications et infrastructures	Améliorer la sécurité des usagers et des résidents	Etude d'un plan de circulation	Réalisé *
		Amélioration de la sécurité des places-carrefours	
		-d'Orroir	Réalisé
		-d'Amougies	Réalisé
		-chemin du crédit et de la place d'Anseroeul	Réalisé
	Adapter le réseau des transports publics	Améliorer le réseau en collaboration avec la SNCV	Abandonné
	Favoriser la communication entre les ruraux	Amélioration des chemins agricoles	Réalisé *
Patrimoine	Donner un rôle actif au patrimoine en le considérant comme un produit touristique	Sauvegarder le patrimoine architectural (cité Delacroix)	Abandonné
		Entreprendre la restauration botanique du bois communal	Réalisé *
Logement	Renforcer le parc de logements moyens et sociaux	Construction de logements pour personnes âgées	Abandonné
		Dresser un inventaire des terrains constructibles ainsi que des logements à vendre et à louer	Abandonné

* projet réalisé sans convention

10.2 Evolution de l'occupation du sol en Wallonie picarde et en Wallonie



10.3 Inventaire des arbres et haies remarquables



Wallonie

Service public
de Wallonie

ARBRES ET HAIES REMARQUABLES DE WALLONIE

3/09/2011 16:08:54 Page 1592/2470

N°INS : 57095 N°du site : 1 Localité : 7750 RUSSEIGNIES Commune : MONT-DE-L'ENCLUS Cantonnement : MONS Direction : MONS
Province : HAINAUT Propriétaire : COMMUNE Adresse : RUE DE LA CURE Domaine : Public

N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1 A Taxus baccata <i>Commentaire : Parc communal.</i>	If commun	6	211	8	1999	P	I	P	O,,20/03/03
2 A Quercus rubra <i>Commentaire : Parc communal.</i>	Chêne rouge d'Amérique	6	386	32	1999	T,P	I	P	O,,20/03/03
3 A Fraxinus excelsior <i>Commentaire : Parc communal.</i>	Frêne commun	6	300	23	1999	P	I	P	O,,20/03/03

N°INS : 57095 N°du site : 2 Localité : 7750 RUSSEIGNIES Commune : MONT-DE-L'ENCLUS Cantonnement : MONS Direction : MONS
Province : HAINAUT Propriétaire : Adresse : RUE LABROYE Domaine : Privé

N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1 A Salix alba <i>Commentaire : Face au n°16 ; 12 sujets + 3 frênes.</i>	Saule blanc	5	300	10	1999	P	A	A	O,,20/03/03

N°INS : 57095 N°du site : 3 Localité : 7750 RUSSEIGNIES Commune : MONT-DE-L'ENCLUS Cantonnement : MONS Direction : MONS
Province : HAINAUT Propriétaire : Adresse : RUE LABROYE, 2 Domaine : Privé

N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1 A Carpinus betulus <i>Commentaire : 8 sujets.</i>	Charme commun	5	120	10	1999	P	A	A	O,,20/03/03

N°INS : 57095 N°du site : 4 Localité : 7750 RUSSEIGNIES Commune : MONT-DE-L'ENCLUS Cantonnement : MONS Direction : MONS
Province : HAINAUT Propriétaire : Adresse : RUE COUTURE DU MOULIN, 71 Domaine : Privé

N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1 A Tilia x europaea <i>Commentaire : Ruisseau (en bordure du).</i>	Tilleul de Hollande	6	180	18	1999	P	I	A	O,,20/03/03

N°INS : 57095 N°du site : 5 Localité : 7750 RUSSEIGNIES Commune : MONT-DE-L'ENCLUS Cantonnement : MONS Direction : MONS
Province : HAINAUT Propriétaire : Adresse : RUE COUTURE DU MOULIN Domaine : Privé

N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1 A Salix alba <i>Commentaire : A l'arrière du n°96 ; le long du ruisseau ; plus ou moins 40 sujets.</i>	Saule blanc	5	200	8	1999	P	A	A	O,,20/03/03

N°INS : 57095 N°du site : 6 Localité : 7750 RUSSEIGNIES Commune : MONT-DE-L'ENCLUS Cantonnement : MONS Direction : MONS
Province : HAINAUT Propriétaire : Adresse : CHAUSSEE DE RENAIX, 2 Domaine : Privé

N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1 A Buxus sempervirens <i>Commentaire : Entre n°2 et l'église.</i>	Buis commun	6	58	3	1999	T	I	V	O,,20/03/03

N°INS : 57095 N°du site : 7 Localité : 7750 RUSSEIGNIES Commune : MONT-DE-L'ENCLUS Cantonnement : MONS Direction : MONS
Province : HAINAUT Propriétaire : Adresse : RUE DU TRIEU Domaine : Privé

N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1 A Salix alba <i>Commentaire : 3 bouts d'alignement de plus ou moins 30 sujets ; mesure estimée.</i>	Saule blanc	5	300	6	1999	P	A	A	O,,20/03/03



Wallonie

Service public
de Wallonie

ARBRES ET HAIES REMARQUABLES DE WALLONIE

3/09/2011 16:08:54 Page 1593/2470

N°INS : 57095 N°du site : 8 Localité : 7750 RUSSEIGNIES Commune : MONT-DE-L'ENCLUS Cantonnement : MONS Direction : MONS
Province : HAINAUT Propriétaire : Adresse : RUE GUERISSART, 6 Domaine : Privé

N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat. Réf.	Officialisation
1 A Salix alba	Saule blanc	5	130		1999	P	A A	O,,20/03/03
Commentaire : 21 sujets entourant la propriété + 1 tilleul (130 cm x 13 m) en bordure de route.								

N°INS : 57095 N°du site : 9 Localité : 7750 ORROIR Commune : MONT-DE-L'ENCLUS Cantonnement : MONS Direction : MONS
Province : HAINAUT Propriétaire : ERNOULD Adresse : RUE DES FUSILLES Domaine : Privé

N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat. Réf.	Officialisation
1 A Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles	6	316	22	1999	P	G A	O,,20/03/03
Commentaire : Ferme ; 3 sujets (+ 280/200 cm) ; + ensemble de haies ; + plusieurs saules têtards.								

N°INS : 57095 N°du site : 10 Localité : 7750 ORROIR Commune : MONT-DE-L'ENCLUS Cantonnement : MONS Direction : MONS
Province : HAINAUT Propriétaire : MASTERLINCK Adresse : ENCLUS DU HAUT, 8A Domaine : Privé

N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat. Réf.	Officialisation
1 A Castanea sativa	Châtaigner commun	0	0	0	2006	P	I A	O,,20/03/03
Commentaire : En face du n°7 ; abattu en 2006 Evolution : 1999-6-305-15								

N°INS : 57095 N°du site : 11 Localité : 7750 ORROIR Commune : MONT-DE-L'ENCLUS Cantonnement : MONS Direction : MONS
Province : HAINAUT Propriétaire : Adresse : RUE DEFLIERE Domaine : Privé

N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat. Réf.	Officialisation
1 A Salix alba	Saule blanc	5	350	8	1999	P	A A	O,,20/03/03
Commentaire : 10 sujets (7+2+1) ; 1 sujet se trouve de l'autre côté de la rue.								

N°INS : 57095 N°du site : 12 Localité : 7750 ANSEROEUL Commune : MONT-DE-L'ENCLUS Cantonnement : MONS Direction : MONS
Province : HAINAUT Propriétaire : Adresse : BAS REJET Domaine : Privé

N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat. Réf.	Officialisation
1 A Salix alba	Saule blanc	5	250	8	1999	P	A A	O,,20/03/03
Commentaire : En face et sur le côté du n°12 ; 9 + 7 sujets ; me sure estimée.								

N°INS : 57095 N°du site : 13 Localité : 7750 ANSEROEUL Commune : MONT-DE-L'ENCLUS Cantonnement : MONS Direction : MONS
Province : HAINAUT Propriétaire : DERONNE Adresse : CHEMIN D'HOLLAYE, 12 Domaine : Privé

N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat. Réf.	Officialisation
1 A Salix alba	Saule blanc	4	450	20	1999	P	I A	O,,20/03/03
Commentaire : Planté en 1935 ; penché.								

N°INS : 57095 N°du site : 14 Localité : 7750 ANSEROEUL Commune : MONT-DE-L'ENCLUS Cantonnement : MONS Direction : MONS
Province : HAINAUT Propriétaire : DASSONVILLE E. Adresse : CHEMIN DES PRES, 1 Domaine : Privé

N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat. Réf.	Officialisation
1 A Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles	6	243	15	1999	P	I A	O,,20/03/03



Wallonie

Service public
de Wallonie

ARBRES ET HAIES REMARQUABLES DE WALLONIE

3/09/2011 16:08:54 Page 1594/2470

N°INS : 57095 N°du site : 15 Localité : 7750 ANSEROEUL Commune : MONT-DE-L'ENCLUS Cantonnement : MONS Direction : MONS
Province : HAINAUT Propriétaire : DELBAR Adresse : CHEMIN DU CARNOIS, 16 Domaine : Privé

N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat. Réf.	Officialisation
1 A Quercus robur	Chêne pédonculé	0	0	0	2011	P	I A	O,,20/03/03
<i>Commentaire : Déraciné par orage en 2011</i>								
<i>Evolution : 1999-6-259-22</i>								

N°INS : 57095 N°du site : 16 Localité : 7750 ANSEROEUL Commune : MONT-DE-L'ENCLUS Cantonnement : MONS Direction : MONS
Province : HAINAUT Propriétaire : VANDENBERGHE C. Adresse : CHEMIN DU CARNOIS, 19 Domaine : Privé

N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat. Réf.	Officialisation
1 A Salix alba	Saule blanc	5	400	10	1999	P	A A	O,,20/03/03
<i>Commentaire : 12 sujets. + 5 sujets supplémentaires plantés</i>								

N°INS : 57095 N°du site : 17 Localité : 7750 ANSEROEUL Commune : MONT-DE-L'ENCLUS Cantonnement : MONS Direction : MONS
Province : HAINAUT Propriétaire : DESSEAUX D. Adresse : CHEMIN D'HOLLAYE, 5 Domaine : Privé

N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat. Réf.	Officialisation
1 A Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde	6	342	19	1999	P	I A	O,,20/03/03

N°INS : 57095 N°du site : 18 Localité : 7750 ANSEROEUL Commune : MONT-DE-L'ENCLUS Cantonnement : MONS Direction : MONS
Province : HAINAUT Propriétaire : Adresse : CHEMIN D'HOLLAYE Domaine : Privé

N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat. Réf.	Officialisation
1 A Salix alba	Saule blanc	5	200	10	1999	P	A A	O,,20/03/03
<i>Commentaire : Avant le n°4 ; plus ou moins 47 sujets.</i>								

N°INS : 57095 N°du site : 19 Localité : 7750 ANSEROEUL Commune : MONT-DE-L'ENCLUS Cantonnement : MONS Direction : MONS
Province : HAINAUT Propriétaire : FAVERE/GESQUIERE DELEU Adresse : ROUTE PROVINCIALE, 26 - chemin d'Hollaye Domaine : Privé

N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat. Réf.	Officialisation
1 H Crataegus sp.	Aubépine sp.	7			1999	P		O,,20/03/03
<i>Commentaire : Après le n°4 ; haie mélangée (+ aulne, etc, ...) sur environ 60 m. par machine agricole</i>								

N°INS : 57095 N°du site : 20 Localité : 7750 ANSEROEUL Commune : MONT-DE-L'ENCLUS Cantonnement : MONS Direction : MONS
Province : HAINAUT Propriétaire : DEBUYSSCHERE Adresse : BAS REJET, 1 Domaine : Privé

N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat. Réf.	Officialisation
1 H Crataegus sp.	Aubépine sp.	7			1999	P		O,,20/03/03
<i>Commentaire : Haie mélangée (+ aulne, saule et ronces) sur environ 300 m.</i>								

N°INS : 57095 N°du site : 21 Localité : 7750 ANSEROEUL Commune : MONT-DE-L'ENCLUS Cantonnement : MONS Direction : MONS
Province : HAINAUT Propriétaire : Adresse : Lieu-dit "LES HAUTS CHAMPS DE GAILLARD" Domaine : Privé

N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat. Réf.	Officialisation
1 A Salix alba	Saule blanc	5	250	8	1999	P	A A	O,,20/03/03
<i>Commentaire : Plus ou moins 15 sujets.</i>								

Pas vu ??



ARBRES ET HAIES REMARQUABLES DE WALLONIE

3/09/2011 16:08:54 Page 1595/2470

N°INS : 57095 N° du site : 22 Localité : 7750 ANSEROEUL Commune : MONT-DE-L'ENCLUS Cantonnement : MONS Direction : MONS
Province : HAINAUT Propriétaire : Adresse : CHEMIN FILS Domaine : Privé

N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1 A	Salix alba	Saule blanc	5	250	6	1999	P	A	A	O,,20/03/03
	<i>Commentaire : Plus ou moins 26 sujets.</i>									

N°INS : 57095 N°du site : 23 Localité : 7750 ANSEROEUL Commune : MONT-DE-L'ENCLUS Cantonnement : MONS Direction : MONS
Province : HAINAUT Propriétaire : Adresse : CHEMIN DE LA DUCQUEGNIES Domaine : Privé

N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1	A	Salix alba								
		Commentaire : Hangar de ferme (à 50 m) : 7 sujets.	5	200		1999	P	A	A	O,,20/03/03

N°INS : 57095 N°du site : 24 Localité : 7750 ANSEROEUL Commune : MONT-DE-L'ENCLUS Cantonnement : MONS Direction : MONS
Province : HAINAUT Propriétaire : COMMUNE Adresse : CHEMIN DU CREDIT Domaine : Public

N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1	A	Tilia tomentosa	6	166	15	1999	F,P	I	V	O,,20/03/03
		Commentaire : Chapelle.								

N°INS : 57095 N°du site : 25 Localité : 7750 ANSEROEUL Commune : MONT-DE-L'ENCLUS Cantonnement : MONS Direction : MONS
Province : HAINAUT Propriétaire : Adresse : CHEMIN VIEILLE MOTTE Domaine : Privé

N°	A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1	A	Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde	6	230	10	1999	P	I	A	O,,20/03/03
		<i>Commentaire : Au carrefour avec le Grand Chemin.</i>									
2	A	Fraxinus excelsior	Frêne commun	4	210	20	1999	P	I	A	O,,20/03/03
		<i>Commentaire : Au carrefour avec le Grand Chemin.</i>									

N°INS : 57095 N° du site : 26 Localité : 7750 ANSEROEUL Commune : MONT-DE-L'ENCLUS Cantonnement : MONS Direction : MONS
Province : HAINAUT Propriétaire : Adresse : CHEMIN DU CARNOIS - lieu-dit "MARAI DES PRES" Domaine : Privé

N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1 A	Salix alba	Saule blanc	4	590	15	1999	P	I	A	O,,20/03/03
	<i>Commentaire : Face au n°15A ; à 300 m ; ruisseau (au bord du) ; assez bon état.</i>									

N°INS : 57095 N° du site : 27 Localité : 7750 ANSEROEUL Commune : MONT-DE-L'ENCLUS Cantonnement : MONS Direction : MONS
Province : HAINAUT Propriétaire : Adresse : RUE DE LA CHEMINIERE Domaine : Privé

N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1 A	Salix alba	Saule blanc	3	300	4	1999	P	I	A	O,,20/03/03
Commentaire : Ferme (autour d'une) ; une dizaine de sujets ; mesure estimée ; reste 8 sujets dont 3 morts sur pied (en 2008)										

N°INS : 57095 N°du site : 28 Localité : 7750 ANSEROEUL Commune : MONT-DE-L'ENCLUS Cantonnement : MONS Direction : MONS
Province : HAINAUT Propriétaire : Adresse : CHEMIN DU CARNOIS, 2 Domaine : Privé

N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1 A	Carpinus betulus <i>Commentaire : En bordure de route, à 6 m d'une maison.</i>	Charme commun	4	227	15	1999	P	I	V	O,,20/03/03



Wallonie



ARBRES ET HAIES REMARQUABLES DE WALLONIE

3/09/2011 16:08:54 Page 1596/2470

N°INS : 57095 N°du site : 29 Localité : 7750 ANSEROEUL Commune : MONT-DE-L'ENCLUS Cantonnement : MONS Direction : MONS
Province : HAINAUT Propriétaire : MAES/BALANGER Adresse : HAUT-CHEMIN Domaine : Privé

N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat. Réf.	Officialisation
1 A Salix alba	Saule blanc	5	250	8	1999	P	A A	O,,20/03/03
<i>Commentaire : Bas Rejet (face à) ; derrière le n°8 ; 8 sujets ; mesure estimée. 2 sujets en mauvais état</i>								

N°INS : 57095 N°du site : 30 Localité : 7750 ANSEROEUL Commune : MONT-DE-L'ENCLUS Cantonnement : MONS Direction : MONS
Province : HAINAUT Propriétaire : Adresse : QUESNOY Domaine : Privé

N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat. Réf.	Officialisation
1 A Salix alba	Saule blanc	5	250	8	1999	P	A A	O,,20/03/03
<i>Commentaire : Plus ou moins 15 sujets ; mesure estimée.</i>								

N°INS : 57095 N°du site : 31 Localité : 7750 ANSEROEUL Commune : MONT-DE-L'ENCLUS Cantonnement : MONS Direction : MONS
Province : HAINAUT Propriétaire : Adresse : QUESNOY Domaine : Privé

N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat. Réf.	Officialisation
1 H Crataegus sp.	Aubépine sp.	7			1999	P		O,,20/03/03
<i>Commentaire : Face et arrière habitation sans numéro ; haie taillée sur environ 100 m ; + haie en prunellier d'environ 50 m.</i>								

N°INS : 57095 N°du site : 32 Localité : 7750 ANSEROEUL Commune : MONT-DE-L'ENCLUS Cantonnement : MONS Direction : MONS
Province : HAINAUT Propriétaire : Adresse : DREVE DES COURBES Domaine : Privé

N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat. Réf.	Officialisation
1 A Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde	4	300	20	1999	P	A A	O,,20/03/03
<i>Commentaire : Ferme del Courbe ; drève de 8 et 9 sujets (certains en très mauvais état) ; + 2 tilleuls. (3)</i>								

N°INS : 57095 N°du site : 33 Localité : 7750 ANSEROEUL Commune : MONT-DE-L'ENCLUS Cantonnement : MONS Direction : MONS
Province : HAINAUT Propriétaire : Adresse : REJET A RHOSNES Domaine : Privé

N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat. Réf.	Officialisation
1 A Salix alba	Saule blanc	5	300	8	1999	P	A A	O,,20/03/03
<i>Commentaire : 12 sujets ; mesure estimée.</i>								

N°INS : 57095 N°du site : 34 Localité : 7750 ANSEROEUL Commune : MONT-DE-L'ENCLUS Cantonnement : MONS Direction : MONS
Province : HAINAUT Propriétaire : Adresse : REJET A RHOSNES Domaine : Privé

N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat. Réf.	Officialisation
1 A Fraxinus excelsior	Frêne commun	4	320	15	1999	P	I A	O,,20/03/03
<i>Commentaire : A l'arrière du n°6, entre une terre et une prairie. tombé</i>								

N°INS : 57095 N°du site : 35 Localité : 7750 AMOUGIES Commune : MONT-DE-L'ENCLUS Cantonnement : MONS Direction : MONS
Province : HAINAUT Propriétaire : DELEERSNYDER J. Adresse : RUE LEQUESNE, 20 - lieu-dit "TPOËTERTJE" Domaine : Privé

N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat. Réf.	Officialisation
1 A Juglans regia	Noyer commun	6	230	17	1999	P	I A	O,,20/03/03
2 A Salix matsudana 'Tortuosa'	Saule tortueux	6	150	10	1999	D	I A	O,,20/03/03



ARBRES ET HAIES REMARQUABLES DE WALLONIE

3/09/2011 16:08:54 Page 1598/2470

N°INS : 57095 N°du site : 43 Localité : 7750 AMOUGIES Commune : MONT-DE-L'ENCLUS Cantonnement : MONS Direction : MONS
Province : HAINAUT Propriétaire : REYNTJENS Adresse : RUE VERTE VOIE, 10 Domaine : Privé

N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat. Réf.	Officialisation
1 A Cedrus atlantica 'Glaucæ' Commentaire : Concierge Heere Renri.	Cèdre bleu de l'Atlas	6	320	20	1999	P	I A	O,,20/03/03

N°INS : 57095 N°du site : 44 Localité : 7750 AMOUGIES Commune : MONT-DE-L'ENCLUS Cantonnement : MONS Direction : MONS
Province : HAINAUT Propriétaire : CENTRE PROTESTANT + COMMUNAUTÉ FRANCAISE Adresse : RUE VERTE VOIE, 16 Domaine : Privé

N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1	A	Acer pseudoplatanus		6	285	22	1999	P	I P	O,,20/03/03
2	A	Cedrus atlantica 'Glauca'		4	380	24	1999	P	I P	O,,20/03/03
3	A	Fagus sylvatica 'Atropunicea'		6	520	20	1999	P	I P	O,,20/03/03
4	A	Acer campestre		6	247	16	1999	P	I P	O,,20/03/03
5	A	Tilia x europaea		6	278	25	1999	P	G P	O,,20/03/03
		Commentaire : 2 sujets.								
6	A	Fagus sylvatica purpurea		6	275	21	1999	P	I P	O,,20/03/03
7	A	Cedrus atlantica 'Glauca Pendula'		6	120	4	1999	D,P	I P	O,,20/03/03
		Commentaire : Penché.								
8	A	Quercus rubra		6	270	21	1999	P	I P	O,,20/03/03
9	A	Aesculus hippocastanum		4	310	24	1999	P	I P	O,,20/03/03
10	A	Acer pseudoplatanus 'Leopoldii'		6	200	22	1999	D,P	I P	O,,20/03/03
11	A	Platanus x acerifolia		6	450	20	1999	P	G P	O,,20/03/03
		Commentaire : 2 sujets (+ 342 cm).								

N°INS : 57095 N°du site : 45 Localité : 7750 AMOUGIES Commune : MONT-DE-L'ENCLUS Cantonnement : MONS Direction : MONS
Province : HAINAUT Propriétaire : Adresse : RUE CAUMONT Domaine : Indéfini

N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat. Réf.	Officialisation
1	H	Corylus avellana							
		Noisetier commun	7			1999			O,,20/03/03
		<i>Commentaire : Sentier menant au chemin du bois ; sur une crête de talus ; haie mélangée (+ prunellier, etc...) sur environ 150 m.</i>							

N°INS : 57095 N°du site : 46 Localité : 7750 AMOUGIES Commune : MONT-DE-L'ENCLUS Cantonnement : MONS Direction : MONS
Province : HAINAUT Propriétaire : DHONDT/HONEKYN Adresse : RUE COUTURE DU MOULIN, 5 Domaine : Privé

N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1 A	Fagus sylvatica 'Atropunicea' <i>Evolution</i> : 1999-6-289-20	Hêtre pourpre <i>Coupe</i>	0	0	0	2008	P	I	A	O,,20/03/03

N°INS : 57095 N°du site : 47 Localité : 7750 AMOUGIES Commune : MONT-DE-L'ENCLUS Cantonnement : MONS Direction : MONS
Province : HAINAUT Propriétaire : Adresse : CHEMIN DU BOIS, 1 Domaine : Privé

N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1 A	Ilex aquifolium	Houx commun	6	85	8	1999	D	I	P	O,,20/03/03
	<i>Commentaire : Villa "Clos des Bois" (à l'entrée).</i>									

10.4 Dénomination des secteurs statistiques



10.5 Economie locale

Travailleurs indépendants	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Mont-de-l'Enclus											
Agriculture	65	78	77	78	75	76	73	71	66	71	72
Pêche		2	2	2	2	2	0	0	0	0	0
PRIMAIRE	65	80	79	80	77	78	73	71	66	71	72
Industrie	45	46	46	47	52	58	65	69	67	67	64
SECONDAIRE	45	46	46	47	52	58	65	69	67	67	64
Commerce	128	125	129	135	130	135	134	115	129	119	117
Professions libérales	37	41	47	46	50	53	59	68	71	72	78
Services	34	36	36	34	33	37	44	51	46	44	43
Divers	3	3	3	3	2	2	1	2	2	3	5
TERTIAIRE	202	205	215	218	215	227	238	236	248	238	243
TOTALGENERAL	312	331	340	345	344	363	376	376	381	376	379

Activité (Nace 2)	Ouvriers	Employés	Fonctionnaires	Total	Etablissements
	Ouvriers	Employés	Fonctionnaires	Total	Etablissements
Industries alimentaires					
Fabrication de textiles	11	4	-	15	2
Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	8	2	-	10	1
Imprimerie et reproduction d'enregistrements	10	1	-	11	1
Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	8	-	-	8	2
Construction de bâtiments, promotion immobilière	16	1	-	17	5
Travaux de construction spécialisés	5	-	-	5	5
Secondaire	58	9	-	67	17
Commerce de gros et de détail et réparation véhicules automobiles et de motocycles	6	3	-	9	3
Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	1	8	-	9	4
Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	10	25	-	35	6
Transports terrestres et transport par conduites	4	-	-	4	3
Restauration	33	2	-	35	5
Programmation, conseil et autres activités informatiques	-	2	-	2	1
Activités juridiques et comptables	-	1	-	1	1
Activités des sièges sociaux; conseil de gestion	3	2	-	5	2
Activités vétérinaires	-	1	-	1	1
Services relatifs aux bâtiments; aménagement paysager	10	-	-	10	2
Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	11	12	10	33	2
Activités médico-sociales et sociales avec hébergement	19	85	-	104	2
Action sociale sans hébergement	21	1	-	22	1
Activités sportives, récréatives et de loisirs	-	1	-	1	1
Activités des organisations associatives	5	9	-	14	5
Tertiaire	123	152	10	285	39
Total général	181	161	10	352	56

10.6 Liste des entreprises

Base de données "Commerces et entreprises"				
Secteur	Sous-secteur	Spécificité	Village	Entreprise
Commerce	Alimentation, librairies, cadeaux	alimentation générale	Amougies	La Gourmandine
Commerce	Alimentation, librairies, cadeaux	glacier	Amougies	???
Commerce	Alimentation, librairies, cadeaux	légumes	Amougies	Jardins de Saint-Pierre
Commerce	Alimentation, librairies, cadeaux	librairie	Amougies	La Gourmandine
Commerce	Alimentation, librairies, cadeaux	supermarché	Amougies	OKAY
Commerce	Beauté	centre de bien-être	Amougies	Aqua Sun Fit
Commerce	Beauté	coiffure	Amougies	Carine
Commerce	Garagistes	garage	Amougies	Laire Etienne
Commerce	Garagistes	pièces détachées	Amougies	Hottuning
Commerce	Médical	matériel médical	Amougies	W M Hopital SPRL
Commerce	Meubles	meubles	Amougies	Sélection Meubles
Entreprises	Autres	titres-services	Amougies	Sodalis Corporation
Entreprises	Entreprises de jardins	parcs et jardins	Amougies	Green Garden
Entreprises	Entreprises de jardins	parcs et jardins	Amougies	Depoorter Sylvain
Entreprises	Entreprises de jardins	parcs et jardins	Amougies	Waelkens Fabrice Construct
Entreprises	Habitat	maçonnerie	Amougies	Waelkens Fabrice Construct
Entreprises	Habitat	menuisier	Amougies	Cousibois
Entreprises	Habitat	portails électriques	Amougies	Drappier Olivier
Entreprises	Habitat	rénovation	Amougies	Waelkens Fabrice Construct
Entreprises	Habitat	système d'alarme	Amougies	Tecosec SPRL
Entreprises	Habitat	toitures	Amougies	ccauw Rudy SPRL
Entreprises	Matériel	chauffage industriel	Amougies	Biosynergy
Entreprises	Matériel	foyers de chauffage	Amougies	Bio-Blaze
Entreprises	Métallique	construction métallique	Amougies	Alfamétal
Entreprises	Textile	impression sur textile	Amougies	Eco Prints
Entreprises	Textile	retorderie	Amougies	Mitex S.A.
Entreprises	Textile	tissus d'ameublement	Amougies	Estrela Textiles
Services	Auto-école	auto-école	Amougies	Bara
Services	Banques et Assurances	assurances	Amougies	AXA Banque
Services	Banques et Assurances	banque	Amougies	AXA Banque
Services	Comptabilité	comptabilité	Amougies	Fiduciaire Masygran SPRL
Services	Comptabilité	fiscalité	Amougies	Fiduciaire Masygran SPRL
Services	Conseil	consultance	Amougies	Codelresearch
Services	Conseil	événementiel	Amougies	DB Management & Events SCS
Services	Immobilier	immobilier	Amougies	Archy Bury SPRL
Tourisme	Aviation	aéroport de plaisance	Amougies	Airport Amougies
Tourisme	Hébergements	centre de bien-être	Amougies	Aqua Sun Fit
Tourisme	Hébergements	hébergement	Amougies	Centre Protestant
Tourisme	Hébergements	hébergement	Amougies	Gîte de la Rhosnes
Tourisme	Hébergements	hébergement	Amougies	Thilouba
Tourisme	Horeca - cafés	café	Amougies	Café Le Cap
Tourisme	Horeca - restaurants/brasseries	brasserie	Amougies	Moulin Saint-Pierre
Tourisme	Horeca - restaurants/brasseries	brasserie	Amougies	Spirit of St. Louis
Commerce	Alimentation, librairies, cadeaux	alimentation générale	Anseroeul	Chez Valou
Commerce	Alimentation, librairies, cadeaux	boulangerie	Anseroeul	Chantal
Commerce	Alimentation, librairies, cadeaux	chocolaterie	Anseroeul	Chocolate Base
Commerce	Alimentation, librairies, cadeaux	confiserie	Anseroeul	Chocolate Base
Commerce	Alimentation, librairies, cadeaux	librairie	Anseroeul	Chez Valou
Commerce	Animaux	animalerie	Anseroeul	A la Claire Fontaine
Commerce	Beauté	coiffure	Anseroeul	Bernadette
Commerce	Beauté	coiffure	Anseroeul	Régine
Commerce	Beauté	esthétique	Anseroeul	Beauté en soi
Commerce	Electricité	élecro-ménager	Anseroeul	Maison Vanmansart
Commerce	Garagistes	carrosserie	Anseroeul	Top's Cars SPRL
Commerce	Jardins	engrais	Anseroeul	Structura S.A.
Commerce	Jardins	jardinerie	Anseroeul	A la Claire Fontaine
Commerce	Stations-essence	station-service	Anseroeul	Maison Vanmansart
Entreprises	Entreprises agricoles	ferme pédagogique	Anseroeul	La Ferme du Harby
Entreprises	Entreprises agricoles	marchand de bestiaux	Anseroeul	De Groote & Fils
Entreprises	Entreprises agricoles	marchand de bestiaux	Anseroeul	Vercruyssen Jozef & Thierry
Entreprises	Entreprises agricoles	poney-club	Anseroeul	La Ferme du Harby
Entreprises	Entreprises de jardins	abattage, élagage	Anseroeul	Dogimont Didier
Entreprises	Habitat	chauffage central	Anseroeul	Delaunoy Christian SPRL
Entreprises	Habitat	électricité	Anseroeul	DV-LEC SPRL
Entreprises	Habitat	menuisier	Anseroeul	Depoorter - Bossut

Secteur	Sous-secteur	Spécificité	Village	Entreprise
Entreprises	Habitat	rénovation	Anseroeul	Demortier Thierry
Entreprises	Habitat	réparations diverses	Anseroeul	ABC Services
Entreprises	Habitat	sanitaire	Anseroeul	Delaunoy Christian SPRL
Entreprises	Habitat	toitures	Anseroeul	Mansart & Fils SPRL
Entreprises	Pompes funèbres	pompes funèbres	Anseroeul	Peereboom SPRL
Professions libérales	Architectes	architecte d'intérieur	Anseroeul	Conclusion S.A.
Professions libérales	Avocats	avocat	Anseroeul	Daniel Guilluy
Services	Banques et Assurances	assurances	Anseroeul	Paul Bossu
Services	Comptabilité	comptabilité	Anseroeul	Warexco SPRL - Warzée Cédric
Services	Comptabilité	fiscalité	Anseroeul	Warexco SPRL - Warzée Cédric
Services	Transports	navettes aéroport	Anseroeul	Ronariatrans
Services	Transports	transport international	Anseroeul	Transport Ganic SPRL
Tourisme	Hébergements	hébergement	Anseroeul	Domaine de Jaurieu
Tourisme	Horeca - cafés	café	Anseroeul	Café des Sports
Tourisme	Horeca - cafés	café	Anseroeul	Estaminet Au Soleil Levant
Tourisme	Horeca - restaurants/brasseries	brasserie	Anseroeul	Domaine de Jaurieu
Tourisme	Horeca - restaurants/brasseries	friterie	Anseroeul	Le Temps d'une frite
Tourisme	Horeca - restaurants/brasseries	restaurant	Anseroeul	Au Forgeron Gourmand
Tourisme	Horeca - restaurants/brasseries	restaurant	Anseroeul	L'Au-delà
Tourisme	Horeca - restaurants/brasseries	restaurant	Anseroeul	Domaine de Jaurieu
Commerce	Alimentation, librairies, cadeaux	alimentation générale	Orroir	Les Jardins du Mont
Commerce	Alimentation, librairies, cadeaux	cadeaux	Orroir	Giftshop Palace
Commerce	Alimentation, librairies, cadeaux	décoration	Orroir	Giftshop Palace
Commerce	Alimentation, librairies, cadeaux	glacier	Orroir	Délice des Collines
Commerce	Alimentation, librairies, cadeaux	librairie	Orroir	Les Jardins du Mont
Commerce	Beauté	coiffure	Orroir	Actuelle coiffure
Commerce	Beauté	coiffure	Orroir	Vanessa
Commerce	Cycles	cycles	Orroir	Morjean
Commerce	Garagistes	garage	Orroir	Declercq Paul et Luc
Entreprises	Autres	étalagiste	Orroir	Colpaert K.
Entreprises	Autres	imprimerie	Orroir	Imprimerie Desmet-Laire
Entreprises	Entreprises agricoles	produits de la ferme	Orroir	A la Ferme Hernould
Entreprises	Entreprises de jardins	parcs et jardins	Orroir	Laureyns François
Entreprises	Habitat	chauffage central	Orroir	Lambert Jean-Luc
Entreprises	Habitat	climatisation	Orroir	Segaert Didier
Entreprises	Habitat	construction	Orroir	Phalempin SPRL
Entreprises	Habitat	construction	Orroir	SPRL BEBU Construct
Entreprises	Habitat	électricité	Orroir	Maison Vanmansart
Entreprises	Habitat	façades	Orroir	Deman Stefaan
Entreprises	Habitat	portes de garages	Orroir	Mathar SPRL
Entreprises	Habitat	rénovation	Orroir	La Couronne
Entreprises	Habitat	rénovation	Orroir	Phalempin SPRL
Entreprises	Habitat	rénovation	Orroir	SPRL BEBU Construct
Entreprises	Habitat	sanitaire	Orroir	La Couronne
Entreprises	Habitat	toitures	Orroir	Deman Stefaan
Entreprises	Informatique	informatique	Orroir	Laureyns Benoît
Entreprises	Métallique	construction métallique	Orroir	Ateliers Mercier & Fils
Professions libérales	Architectes	architecte	Orroir	Meyrant M
Professions libérales	Avocats	avocat	Orroir	Eli De Frene
Services	Banques et Assurances	assurances	Orroir	François Malaise
Services	Conseil	consultance	Orroir	Quazr
Services	Immobilier	immobilier	Orroir	My House My Home
Services	Immobilier	immobilier	Orroir	Beghimmo S.A.
Services	Transports	navettes aéroport	Orroir	SPRL JM Traffics
Tourisme	Horeca - cafés	café	Orroir	Café Chez Francine
Tourisme	Horeca - cafés	café	Orroir	Café Le Kitch
Tourisme	Horeca - cafés	café	Orroir	Limoniet
Tourisme	Horeca - restaurants/brasseries	brasserie	Orroir	Aux Acacias
Tourisme	Horeca - restaurants/brasseries	brasserie	Orroir	Big Ben
Tourisme	Horeca - restaurants/brasseries	brasserie	Orroir	La Tour
Tourisme	Horeca - restaurants/brasseries	brasserie	Orroir	Gasthof Palace
Tourisme	Horeca - restaurants/brasseries	friterie	Orroir	Limoniet
Tourisme	Horeca - restaurants/brasseries	restaurant	Orroir	Aux Acacias
Tourisme	Horeca - restaurants/brasseries	restaurant	Orroir	Big Ben
Tourisme	Horeca - restaurants/brasseries	restaurant	Orroir	En Passant
Tourisme	Horeca - restaurants/brasseries	restaurant	Orroir	Gasthof Palace

Secteur	Sous-secteur	Spécificité	Village	Entreprise
Commerce	Animaux	animalerie	Russeignies	The Angels Ranch
Commerce	Beauté	coiffure	Russeignies	Fabienne
Commerce	Beauté	coiffure	Russeignies	Marie
Commerce	Garagistes	garage	Russeignies	Dewolf Claude
Entreprises	Entreprises agricoles	entreprise agricole	Russeignies	Monnier Willy & Xavier
Entreprises	Entreprises agricoles	terrassment	Russeignies	Van Overmeeren Léon
Entreprises	Informatique	création sites web	Russeignies	Pieter Gyselinck
Entreprises	Informatique	ordinateurs - entretien	Russeignies	MC TEC
Tourisme	Autres activités	jardins	Russeignies	Jardins Les Aiguillons
Tourisme	Hébergements	hébergement	Russeignies	Liederick, le Petit Géant et le Guidon Fatigué

10.7 Activités de la population

Mont-de-l'Enclus - Travailleurs ONSS selon le lieu de résidence - Juin 2014	Ouvriers	Employés	Fonctionnaires	Total	
Culture et production animale, chasse et services annexes	4	1	0	5	0,4%
Total Primaire	4	1	0	5	0,4%
Autres industries extractives	0	0	0	0	0,0%
Industries alimentaires	11	10	0	21	1,7%
Fabrication de boissons	0	1	0	1	0,1%
Fabrication de textiles	97	17	0	114	9,2%
Industrie de l'habillement	13	5	0	18	1,4%
Industrie du cuir et de la chaussure	3	0	0	3	0,2%
Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	9	6	0	15	1,2%
Industrie du papier et du carton	0	1	0	1	0,1%
Imprimerie et reproduction d'enregistrements	9	0	0	9	0,7%
Industrie chimique	2	7	0	9	0,7%
Industrie pharmaceutique	1	7	0	8	0,6%
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	11	5	0	16	1,3%
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	12	8	0	20	1,6%
Métallurgie	8	0	0	8	0,6%
Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	19	4	0	23	1,9%
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	14	4	0	18	1,4%
Fabrication d'équipements électriques	0	2	0	2	0,2%
Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	4	3	0	7	0,6%
Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques	2	3	0	5	0,4%
Fabrication d'autres matériels de transport	0	1	0	1	0,1%
Fabrication de meubles	2	4	0	6	0,5%
Autres industries manufacturières	1	1	0	2	0,2%
Réparation et installation de machines et d'équipements	2	1	0	3	0,2%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0	8	0	8	0,6%
Captage, traitement et distribution d'eau	0	0	1	1	0,1%
Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération	2	1	0	3	0,2%
Construction de bâtiments; promotion immobilière	27	7	0	34	2,7%
Génie civil	8	1	0	9	0,7%
Travaux de construction spécialisés	47	10	0	57	4,6%
Total Secondaire	304	117	1	422	34,0%
Commerce de gros et de détail et réparation véhicules automobiles et de motocycles	20	8	0	28	2,3%
Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	22	47	0	69	5,6%
Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	12	61	0	73	5,9%
Transports terrestres et transport par conduites	25	4	4	33	2,7%
Entreposage et services auxiliaires des transports	5	2	0	7	0,6%
Activités de poste et de courrier	0	2	4	6	0,5%
Hébergement	2	0	0	2	0,2%
Restauration	25	3	0	28	2,3%
Édition	0	1	0	1	0,1%
Programmation et diffusion de programmes de radio et de télévision	0	0	1	1	0,1%
Télécommunications	0	3	2	5	0,4%
Programmation, conseil et autres activités informatiques	0	11	0	11	0,9%
Services d'information	0	2	0	2	0,2%
Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	0	18	0	18	1,4%
Assurance, réassurance et caisses de retraite, à l'exclusion des assurances sociales obligatoires	0	6	0	6	0,5%
Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	0	5	0	5	0,4%
Activités immobilières	0	1	0	1	0,1%
Activités juridiques et comptables	0	13	0	13	1,0%
Activités des sièges sociaux; conseil de gestion	1	8	0	9	0,7%
Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques	1	9	0	10	0,8%
Recherche-développement scientifique	0	4	0	4	0,3%
Publicité et études de marché	0	2	0	2	0,2%
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	0	1	0	1	0,1%
Activités vétérinaires	0	1	0	1	0,1%
Activités de location et location-bail	1	0	0	1	0,1%
Activités liées à l'emploi	34	15	4	53	4,3%
Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes	0	1	0	1	0,1%
Enquêtes et sécurité	1	0	0	1	0,1%
Services relatifs aux bâtiments; aménagement paysager	22	3	0	25	2,0%
Services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises	1	4	0	5	0,4%
Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	2	7	22	31	2,5%
Enseignement	7	26	91	124	10,0%
Activités pour la santé humaine	5	76	0	81	6,5%
Activités médico-sociales et sociales avec hébergement	10	62	0	72	5,8%
Action sociale sans hébergement	38	21	0	59	4,8%
Activités créatives, artistiques et de spectacle	0	2	0	2	0,2%
Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	0	1	0	1	0,1%
Organisation de jeux de hasard et d'argent	1	1	0	2	0,2%
Activités sportives, récréatives et de loisirs	0	2	0	2	0,2%
Activités des organisations associatives	4	8	0	12	1,0%
Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques	0	1	0	1	0,1%
Autres services personnels	4	0	0	4	0,3%
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	0	2	0	2	0,2%
Total Tertiaire	243	444	128	815	65,6%
Total général	551	562	129	1.242	100,0%

10.8 Programme de politique générale

La note de politique générale

1. Les finances communales

Il conviendra lors des 6 prochaines années de mener une politique active en matière de projets tout en ne compromettant pas la bonne santé de nos finances communales et en n'augmentant pas le niveau d'imposition.

Ainsi, l'indexation des salaires, l'inflation, l'augmentation des cotisations vis-à-vis des intercommunales, des taux d'intérêts des emprunts, du coût du service incendie,... sont autant de contraintes importantes auxquelles nous devrons faire face dans le futur.

Nous devrons fixer des priorités en terme de projets et travaux et nous devrons veiller à réduire dans le futur certaines dépenses en essayant notamment de faire encore davantage d'économie d'échelles entre les divers services de notre Administration Communale.

2. La sécurité

La sécurité sera un enjeu important pour les prochaines années.

Outre le renforcement de la sécurité sur nos routes, nous devrons également mener une lutte efficace contre la délinquance et les vols.

Pour se faire, nous devrons agir sur plusieurs fronts :

- Une présence renforcée sur le terrain de nos policiers ;
- Des contrôles plus fréquents en terme de respect des limitations de vitesse imposées aux conducteurs et des interdictions de passage pour les véhicules poids lourds ;
- Le placement dans les endroits dangereux de panneaux électroniques invitant les conducteurs à adapter leurs vitesses ;
- La création de places de parking supplémentaires pour les personnes handicapées ;
- La création de pistes cyclables quand la largeur de la voirie le permet ;
- Un sablage préventif et efficace en période de grand froid ;
- Le placement de caméras de contrôle pour renforcer la sécurité dans le centre de nos 4 villages afin de pouvoir, en cas de nécessité, retracer certains événements qui se sont passés dans notre commune ;

3. Le personnel communal

Le personnel communal devra être révalorisé dans sa fonction.

Nous devrons dans les prochaines années leur confier davantage de responsabilités pour qu'ils répondent encore mieux aux besoins de notre population. Pour ce faire, des formations du personnel seront prévues (conseiller en prévention, marchés publics, ...)

Nous veillerons lors des 6 prochaines années à maintenir, voire même, si nos finances nous le permettent à renforcer le cadre qui est en place.

Il sera important également de prévoir pour notre personnel des formations extérieures de qualité afin de leur permettre d'être efficace et compétant dans les matières qu'ils gèrent.

Nous veillerons comme ce fût le cas dans la précédente législature à révaloriser notre personnel en leur octroyant des avantages en tout genre (flexibilité d'horaires, octroi d'une

assurance Pension pour les APE,...) et de procéder également à certaines nominations statutaires.

4. L'entretien et la propreté

La propreté et l'entretien seront deux volets importants de notre action communale ; ainsi, nous serons particulièrement vigilants sur les points suivants :

- Un entretien et un nettoyage régulier de nos trottoirs, de nos voiries ;
- Un fauchage régulier de nos accotements et talus ;
- Un nettoyage systématique des fossés, des égouts et des avaloirs ;
- Le placement supplémentaire de poubelles et de filets à canettes ;
- La rénovation de notre réseau routier en fonction de nos possibilités ;

5. Cimetières Communaux

Un entretien permanent de nos cimetières communaux :

- La réalisation de nouveaux plans (cadastre de nos cimetières) qui seront à disposition de la population au service Administratif et plus conforme à la réalité de terrain, qui pourraient être informatisés à l'avenir ;
- Aménagement d'ossuaires dans nos cimetières (les ossuaires existants ne correspondent plus aux dispositions du nouveau décret) ;
- Déplacement des columbariums dans nos différents cimetières après avis des fabriques d'Eglise de l'entité.

6. La culture

Notre centre de lecture devra jouer dans les prochaines années un rôle moteur dans ce domaine.

Pour y arriver, nous avons déjà entrepris les démarches administratives pour qu'il soit reconnu comme étant autonome par la Communauté Française, ce qui nous permettra de l'ouvrir 6 jours par semaine. Des animations diverses telles que conférences, contes, atelier, opération « Je lis dans ma commune » devront y être organisées et nous devons également ouvrir au sein même de notre infrastructure un département livres destinés aux lecteurs néerlandophones.

Notre collaboration avec le Centre Culturel devra encore davantage être renforcée notamment dans le cadre de l'organisation de manifestations (Les fêtes de Septembre, fêtes des légendes, des voisins, Parc de Russeignies,...)

Finalement, il sera également judicieux d'envisager l'achat de grands panneaux publicitaires pour permettre à nos associations locales qui devront continuer à bénéficier du soutien communal d'informer au mieux notre population de leurs festivités ;

7. La relance du développement rural

Dans le cadre d'une politique de proximité avec nos citoyens, nous croyons qu'il serait tout à fait judicieux de relancer le développement rural en faisant participer activement la population dans des projets spécifiques.

Cela fait maintenant plusieurs années que nous demandons à la Région Wallonne et à son Ministre en charge de ce volet d'adhérer à cette dynamique et obtenir l'aide de la Fondation Rurale de Wallonie.

Nous espérons vivement que le Ministre appuiera enfin notre candidature afin que des projets importants pour le futur de notre commune puissent enfin démarrer ; je pense notamment à la création d'un parking à l'Enclus du Haut, à la problématique engendrée par la future création d'un zoning industriel sur notre territoire qui pourrait y être abordée.

8. Les inondations

En terme de lutte contre les inondations, nous devons maintenir voire même renforcer notre politique en matière de création en bordure de champs de bandes herbeuses et ce, en parfaite collaboration avec nos agriculteurs.

Nous devons également veiller à finaliser de façon rapide les importants travaux relatifs à la création des bassins d'orage à la rue Profondrieux à Orroir ; parallèlement à cela, nous devons également dans le courant de 2014 démarrer les travaux relatifs à la lutte contre les inondations au Marais Du Pré à Anseroeul ; le projet dans son entièreté comprend 5 volets distincts et il y aura lieu de solliciter prochainement les pouvoirs subsidiaires.

Finalement, nous devons également nous pencher sur les derniers endroits problématiques en terme d'inondations dans notre commune et y apporter les solutions requises.

9. L'environnement et l'urbanisme

Nous devons également à ce niveau mener une politique active ; ainsi, les permis d'urbanisme et d'environnement devront être étudiés de manière attentionnée en veillant notamment au respect de notre magnifique cadre de vie.

Pour ce qui concerne, le PCA (Plan Communal d'Aménagement) qui reprend la problématique des glissements de terrain à l'Enclus du Haut, il devra être revu et des conditions moins strictes en terme d'autorisation à la construction devront être établies ; la démarche se justifiant par le fait que les phénomènes de glissement de terrain ont maintenant pratiquement disparu.

Enfin, pour ce qui concerne la création d'un zoning industriel sur le territoire de la commune d'Orroir, nous devons bien entendu rester extrêmement prudent et attendre les résultats de l'enquête de faisabilité. Dès à présent, nous sommes d'avis que la création d'une zone de 40 hectares telle que proposée par le Ministre nous paraît entièrement disproportionnée par rapport à l'endroit choisi. Bien que la création de cette zone pourrait créer de l'emploi local ainsi que des revenus financiers supplémentaires pour notre commune, nous ne pourrions en aucun cas accepter que des entreprises répertoriées dangereuses et/ou polluantes s'y installent et dénaturent notre beau cadre de vie.

De plus, nous devons également rester attentifs aux nuisances sonores que pourraient entraîner l'augmentation du charroi automobile.

10. La convivialité

Etant donné que nous sommes une commune où de nombreux nouveaux habitants viennent s'installer, il est important de mener une politique où des rencontres entre habitants seront prévues.

Ainsi, les réunions de quartier qui permettent aux habitants de s'exprimer seront prochainement organisées dans les 4 coins de notre entité.

Il en ira de même pour l'accueil des nouveaux habitants et des nouveaux nés ainsi que les célébrations des fêtes d'anniversaires de mariage.

L'aide aux fêtes des voisins sera encore davantage renforcée étant donné leur succès croissant.

La fête des légendes et du Parc de Russeignies seront des fêtes qui seront pérennisées dans le futur et constitueront des événements incontournables pour notre population et un moment unique pour se rencontrer et nouer des liens d'amitiés.

Finalement, nous continuerons notre action relative à l'opération villages fleuris pour faire de Mont de l'Enclus une des communes les mieux fleuries de la Wallonie Picarde.

11. Le patrimoine immobilier

La commune de Mont de l'Enclus dispose d'un beau patrimoine immobilier ; nous devons veiller à l'entretenir, voire même à le rénover.

Divers travaux seront prévus :

- Le local des 3x20 ans à Anseroeul sera entièrement rénovés et les travaux devront tout prochainement démarrer ;

- le local des 3x20 ans à Russeignies sera cédé à La commune pour l'Euro symbolique.

Nous devons dès ce moment entamer des travaux (Peinture, remplacement des châssis, des portes,...) pour le mettre à la disposition des sociétés locales et plus particulièrement de la société des 3x20 ans ;

- La salle des fêtes devra faire également l'objet d'importants travaux ; 2013 se traduira par la réfection complète de sa toiture tandis qu'en 2014, nous devons prévoir d'importants travaux en terme d'éclairage, de sonorisation et de remise en état de la salle ; une cuisine professionnelle sera aménagée pour permettre notamment à nos sociétés locales lors de soirées festives de préparer des bons repas dans des conditions de travail optimales.

- Des budgets devront être prévus pour l'entretien de nos églises, maisons de village et autres bâtiments communaux ; pour ce qui concerne l'église de Russeignies, nous devons rester attentifs à tout appel à projet émanant de la Région Wallonne et qui nous permettraient de démarrer sa restauration.

- Les chapelles situées à divers endroits de notre commune seront prochainement restaurées.

12. Le social et notre Centre d'Action Social

Le Centre d'Action Social devra comme dans le passé jouer un rôle moteur dans notre entité ; il assurera les repas à domicile, les dépannages, les guidances budgétaires, les aides en nature, et bien d'autres actions.

Le CPAS devra faire face comme pour les communes à des coûts de fonctionnements de plus en plus élevés. Par conséquent, notre commune continuera à leur venir en aide afin de leur

permettre de fonctionner de façon optimale et à la plus grande satisfaction de notre population. Nous devons également envisager un agrandissement des locaux de l'Accueil Temps Libre étant donné que sa fréquentation ne cesse de croître d'année en année. Nous étudierons également la possibilité de créer une crèche pour enfants sur notre entité. Toutefois, son fonctionnement demande de l'expérience dans sa gestion et du personnel qualifié ; la recherche d'un partenaire privé sera donc privilégiée.

13. Le tourisme

Notre commune possède des atouts touristiques importants ; c'est la raison pour laquelle nous devons mener une politique active qui fera encore mieux connaître notre belle région. Ainsi, nous devons agir à divers niveaux :

- La création et l'entretien de nouveaux sentiers dans le bois communal ;
- La création d'un parking à l'Enclus du Haut ;
- La mise en place du circuit Ravel au travers des routes, sentiers et chemins de notre entité ;
- Le schéma directeur vélo ;
- L'utilisation plus intense de la maison des randonneurs avec la possibilité de la réaffecter partiellement en salle d'exposition permanente ;
- Des animations musicales durant les week-ends ;
- Le soutien de la commune à la création de gîtes ruraux ;
- Une opération « sapins » à offrir aux différents commerçants de l'entité avant les fêtes ;
- La pose d'illumination devant la Maison Communale, la Maison des Randonneurs et les places de village.

14. Le sport et la jeunesse

Le Mont de l'Enclus possède des installations de premier choix en ce qui concerne la pratique du sport (Terrains de football, de tennis, de balle pelote,...).

Toutefois, pour permettre à nos sportifs de pouvoir pratiquer leurs sports favoris dans des conditions optimales, diverses actions devront être entreprises ; nous pensons notamment au commencement des travaux pour la construction du complexe sportif (Vestiaires, salle de réunion, buvette, tribunes du terrain de football) ; de plus, la fréquentation de plus en plus grande par nos jeunes du terrain de football, nous amènera à créer un deuxième terrain de football situé à l'arrière des terrains de tennis.

Pendant les périodes de congés juillet et août, nous organiserons des stages d'initiation aux différents sports et ce par l'entremise de moniteurs agréés.

La durée des plaines de jeux Communales sera étendue, afin de satisfaire aux mieux les parents.

L'opération Eté Solidaire sera relancée chaque année en collaboration avec le CPAS.

15. L'énergie

L'Administration Communale de Mont de l'Enclus et de Pecq ont décidé d'engager prochainement un éco-passeur. Son rôle sera de conseiller nos concitoyens en termes d'investissements à effectuer pour réduire les coûts de l'Energie. Il aidera également les citoyens dans les démarches administratives à remplir pour obtenir des subsides.

Un guichet « Energie » sera tenu au sein même des bâtiments de l'Administration Communale par cette même personne dans des plages horaires à déterminer lors de son engagement.

Le CPAS pourra également faire appel à cet agent pour aider les familles défavorisées par des conseils ou par des propositions de petits travaux à effectuer afin de réduire leur consommation énergétique.

La commune et le CPAS profiteront de l'opportunité de disposer d'un éco-passeur pour faire un bilan énergétique de nos divers bâtiments et d'étudier les possibilités qui s'offrent pour diminuer notre consommation énergétique.

16. SWDE- Raccordement de toute la population au réseau de distribution d'eau public

Nous prévoyons de prendre en charge le raccordement des personnes qui à ce jour ne sont pas encore raccordées au réseau de distribution d'eau et qui en feront la demande. Un listing sera sollicité auprès des services de la SWDE et les investissements financiers nécessaires seront prévus dans nos futurs budgets.

10.9 Ancrage local 2014-2016

Province de
HAINAUT

Du registre du Conseil Communal de cette commune,
a été Extrait ce qui suit :

Arrondissement de
TOURNAI

SEANCE DU : 24 octobre 2013

Commune de

MONT-DE-L'ENCLUS

PRESENTS : MM. BOURDEAUD'HUY J-P Bourgmestre – Président ;
MAS M., WEYTSMAN G., Echevins ;
LEGROS V., ANTOIN J., VERSTRAETEN M., DETEMMERMAN D., DELCOIGNE
O., GEURTS N., BUCKENS F., VYNCK N. Conseillers.
MAES M-R. Directrice Générale-Secrétaire.
EXCUSES : DE KEYSER S. Echevin.
MARTIN N., Conseillère communale.

OBJET : Programme communal d'actions en matière de logement 2014-2016

Vu les dispositions du Code Wallon du logement ;

Vu le code de la Démocratie et de la Décentralisation ;

Vu la circulaire de Monsieur le Ministre Nollet relative au programme communal d'actions 2014-2016 ;

Vu la réunion de concertation entre l'Administration Communale, le CPAS et la SCRL « Les Heures Claires » d'Estaimpuis du 10 septembre 2013 ;

Attendu que le problème de logement est important dans l'entité ;

Attendu qu'il y a lieu d'augmenter le nombre de logements sociaux afin de faire face à une demande croissante ;

Attendu que suite à la réunion du 10/09/2013, la SCRL « Les Heures Claires » pourrait construire 2 maisons sociales passives et adaptées à la Rue des Marais à Amougies, 2 maisons sociales - 3 chambres à la rue Vertbreucq à Amougies et 3 maisons sociales - 2 à 3 chambres et 1 à 4 chambres à la Rue Ducquegnies à Anseroeul ;

Attendu que pour la réalisation de deux de ces projets à savoir ceux à la Rue Vertbreucq et à la Rue Ducquegnies à Anseroeul, le CPAS de Mont de l'Enclus cèdera les terrains nécessaires cadastrées section B504 A et section B82/02B (partie à encore déterminer) sous forme de bail emphytéotique d'une durée de 99 ans à la SCRL « Les Heures Claires » ;

Sur la proposition du Collège Communal.

DECIDE : A l'unanimité

Article premier : D'adopter le programme Communal en matière de logement 2014-2016 comme suit :

2014 – Construction de 2 maisons passives et adaptées aux personnes à mobilité réduite ou moins valides. Rue des Marais à Amougies sur le terrain cadastré section B n°308 B.

2015 – Construction de 2 maisons – 3 chambres Rue Vertbreucq à Amougies sur le terrain cadastré section B n°82/02B.

2016 – Construction de 3 maisons Rue Ducquegnies à Anseroeul à savoir :

- 2 maisons : 3 chambres

- 1 maison : 4 chambres

sur le terrain cadastré section B n°504/A

Art. 2 : De transmettre notre programme en deux exemplaires ainsi que ses annexes à la Direction Générale opérationnelle 4 – Aménagement du Territoire 2 logement, Patrimoine et Energie – Rue des Brigades d'Irlande n°1 à 5100 JAMBES ainsi qu'à la SCRL « Les Heures Claires » à Estaimpuis.

FAIT EN SEANCE DATE QUE DESSUS,

La secrétaire,

Le Président,

(s) MAES M-R.

(s) BOURDEAUD'HUY J-P.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME,
Mont-de-l'Enclus, le 25 octobre 2013

La Directrice Générale,

MAES M-R.



Le Bourgmestre,

BOURDEAUD'HUY J-P.

10.10 Fonds d'investissement 2014-2016

COMMUNE DE MONT-DE-L'ENCLUS

PLAN D'INVESTISSEMENT 2013 - 2016

421/73160
projet 2013/2016

Montant du droit tirage pour la programmation (1) : 201.097 €

subside

Les montants sont indiqués en euros T.V.A. comprise (sauf sur l'égouttage)

	Intitulé de l'investissement	(2) Estimation des travaux (en ce compris frais d'études et essais)	(3) Estimation des interventions extérieures		(4)=(2)-(3) Estimation des montants à prendre en compte dans le plan d'investissement	(*) Estimation des montants à prélever sur fonds propres communaux	(*) Estimation de l'intervention régionale (DGO1)
			SPGE	autres intervenant			
1	CHAUSSÉE DE LA LIBÉRATION ET PLACE D'ORROIR	675.841,41	414.790,00		261.051,41 ✓	143.308,94 ✓	117.742,47 ✓
2	RUE DES MARAIS A RUSSEIGNIES	324.727,85	137.922,00		186.805,85	106.186,17	80.619,68
3	RUE DES MARAIS A AMOUGIES	68.619,10			69.619,10	48.092,70	21.526,40
4	CHEMIN DU CARNOIS A ANSEROEUL	189.080,58			189.080,58	107.323,63	81.756,95
5							
6							
7							
8							
9							
10							
					Total 706.556,94		
					Travaux : TOTAUX	404.491,44	301.645,50

(*) : sauf dérogation dûment motivée, les interventions de la commune et de la DGO1 sont équivalentes pour chaque investissement [(4)/2]

505.459,94 € part communale

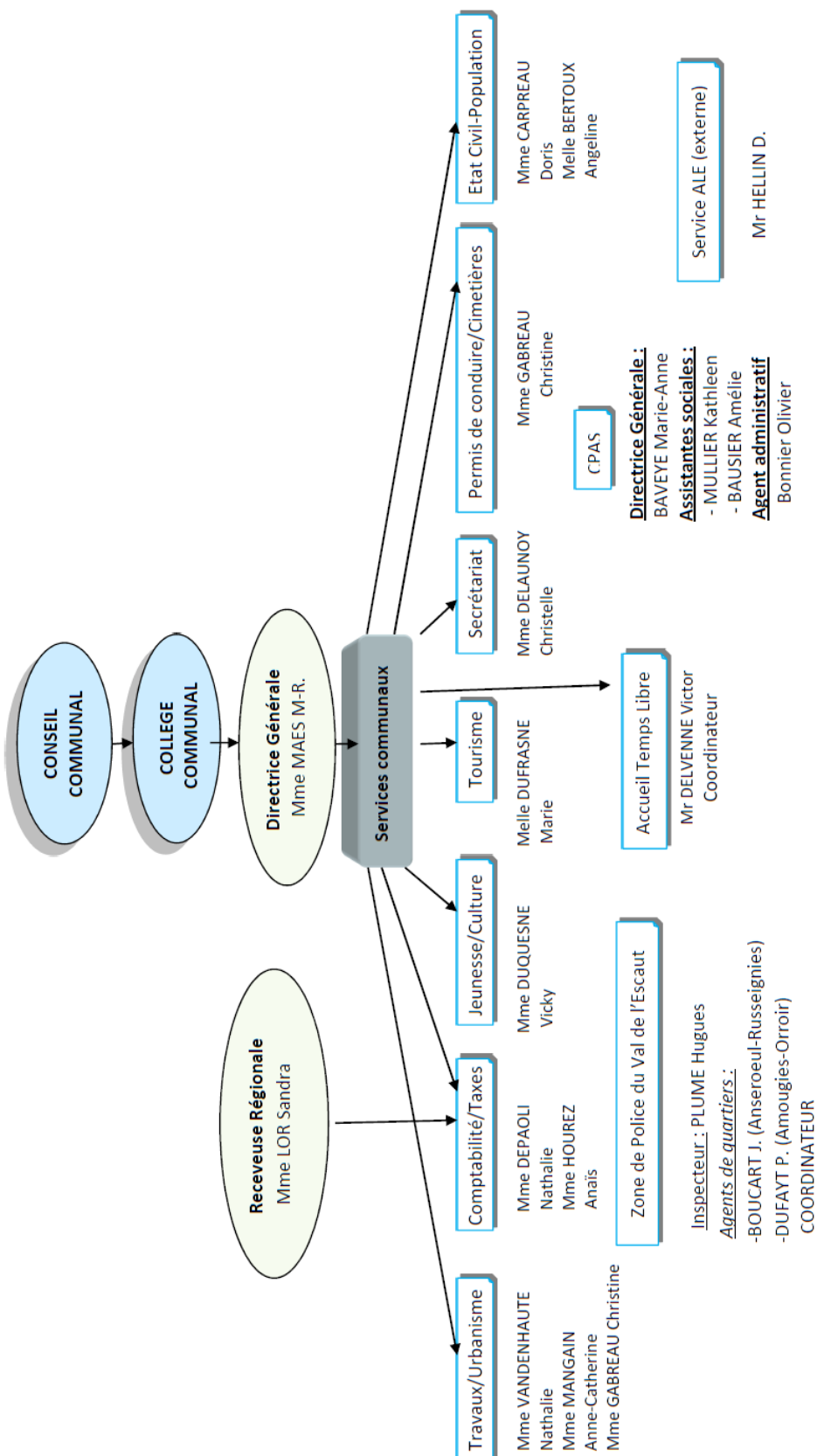
DEMANDE DE DEROGATION		Les demandes de dérogation dûment motivées sont à reprendre dans une note annexe.
Dépassement du plafond de 150 % (6) > [(1) * 1,5]	OUI - NON	
Parts régionale (5) et communale (6) non concordantes	OUI - NON	
Non respect des priorités régionales	OUI - NON	
Thésaurisation avec la programmation pluriannuelle suivante	OUI - NON	

10.11 Plan d'Assainissement pas Sous-bassin Hydrographique (PASH)

10.12 Organigramme des services communaux

Pour l'année 2014

■ Organigramme des services communaux avec leurs moyens en personnel.



10.13 Capacité financière

**Customer Loan Services
Public & Social Banking
Clientèle locale**

Au Collège Communal de la Commune
De Mont-de-l'Enclus

Place d'Amougies, 2

BE - 7750 MONT-DE-L'ENCLUS

Correspondant

Dominique Mestdagh
Tél. : 02/222.43.89
Fax: 02/222.57.40
E-Mail : publicfinancecredits@belfius.be

Vos/Réf.:
N/Réf.: RT 21/08 090-1555700-64

Bruxelles, le 9 février 2017.

Objet : pouvoir d'emprunt

Mesdames, Messieurs,

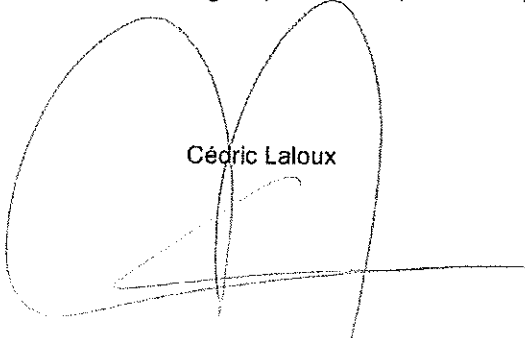
Comme suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous communiquer en annexe à la présente, le montant des prêts que la quotité actuellement disponible de vos recettes ordinaires centralisées auprès de notre établissement vous permet d'envisager.

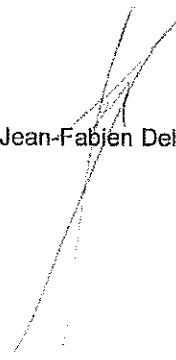
Nous attirons votre attention sur le fait que la présente ne constitue nullement un engagement de notre part.

Les demandes de prêts que la Commune nous transmettra seront étudiées suivant les conditions générales d'admission en vigueur au moment de leur introduction.

Nous nous devons de vous signaler qu'il n'est pas tenu compte de dépenses importantes telles que celles qui concernent le personnel. Le pouvoir d'emprunt doit aussi être vu sous l'angle de vos possibilités budgétaires.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.


Cédric Laloux


Jean-Fabien Delannoy

Belfius Banque SA

Siège social • Boulevard Pacheco 44 • 1000 Bruxelles • Téléphone +32 2 222 11 11 • www.belfius.be
RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185 • IBAN BE23 0529 0064 6991 • BIC CKCCBEBB • FSMA n° 19649 A

SITUATION DE POUVOIR D'EMPRUNT

EUR

- Commune :	MONT DE L'ENCLUS
- Matricule :	090-1555700-64
- Cpte courant :	BE70 0910 0039 7325
- Situation établie le	09/02/2017

I. Prévisions de recettes

- Fonds des communes	:	927.470,00		
- Add. précompte immobilier nombre (0)	:	752.363,92		
- Additionnels IPP. taux (0%)	:	1.066.607,32		
- Add. taxe circulation	:	56.877,51		
Total	:	2.803.318,75	X 90%	2.522.986,88 (1)
			(1) X 90%	2.270.688,19 (2)

II. Prévisions de dépenses

- Intérêts d'emprunts (*) jusqu'au no 1488	:	93.737,09		
- Tranches d'emprunts (*)	:	367.164,74		
Total	:			460.901,83 (3)

(*) Y compris éventuellement les charges des prêts contractés par les régies communales et les charges des prêts garantis par la commune.

III. Excédent de recettes après avoir tenu compte d'une marge pour les fluctuations éventuelles du taux d'intérêt (2) - (3)

1.809.786,36 X 90% 1.628.807,72 (4)

IV. Pourcentage d'engagement (3):(1)

18%

V. Possibilités d'emprunt sur base d'excédent de recettes (4)

Durée (ans)	Taux indicatif (%)	Pouvoir d'emprunt
20	1,168	29.100.000,00
15	1,167	22.460.000,00
10	1,163	15.420.000,00
5	1,15	7.940.000,00

Ce pouvoir d'emprunt a été établi en tenant compte des modalités de base (révision triennale du taux, imputation semestrielle des intérêts et amortissement annuel du capital), aux taux en vigueur au jour du calcul.